



BULLETIN DES SEANCES DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

N° 100

Séance du mardi 17 décembre 2019

Présidence de M. Yves Ravenel, président

Sommaire

Dépôts du 17 décembre 2019	5
<i>Interpellation</i>	5
<i>Motion</i>	5
<i>Pétitions</i>	5
Communications du 17 décembre 2019	6
<i>Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions</i>	6
<i>Gestion des adresses mail des député-e-s</i>	6
Démission du 17 décembre 2019	6
<i>Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal – M. Antoine Thélin, assesseur</i>	6
Assermentation de trois membres de la Cour des comptes du Canton de Vaud – Législature 2020-2025 (GC 123)	6
<i>Reporté à une séance ultérieure</i>	6
Intervention personnelle – Mme Myriam Romano-Malagrifa	Erreur ! Signet non défini.
<i>Demande d'introduction d'une intervention personnelle dans l'ordre du jour</i>	Erreur ! Signet non défini.

Interpellation Alexandre Démétriadès et consorts – Livraison de repas à domicile : une « uberisation » sur les dos des travailleurs/euses et des entreprises respectueuses de leurs employé.e.s ? (19_INT_429)	7
<i>Texte déposé</i>	7
<i>Développement</i>	8
Motion Valérie Induni et consorts – Pour une participation de l’Etat aux mesures d’assainissement du parc immobilier vaudois et un renforcement de la protection des locataires lors de travaux de rénovation / assainissement énergétique (19_MOT_121)	9
<i>Texte déposé</i>	9
<i>Développement</i>	10
Exposé des motifs et projets de budgets – des charges et des revenus de fonctionnement de l’Etat de Vaud pour l’année 2020 – d’investissement pour l’année 2020 et plan 2021-2024 et Rapports du Conseil d’Etat – sur le Programme de législature 2017-2022 – sur l’évolution à moyen terme et l’actualisation de la planification financière, des investissements et de l’endettement et Exposés des motifs et projets de loi – modifiant la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP) – modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) – modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l’impôt sur les successions et donations (LMSD) – modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo) – modifiant la loi du 25 juin 1996 d’application vaudoise de la loi fédérale sur l’assurance-maladie (LVLAMal), la loi du 24 janvier 2006 d’aide aux personnes recourant à l’action médico-sociale (LAPRAMS) et la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam), – modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l’harmonisation et la coordination de l’octroi des prestations sociales et d’aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et la loi du 10 février 2004 sur les mesures d’aide et d’intégration pour personnes handicapées (LAIH), – modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l’action sociale vaudoise (LASV) – modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP) – modifiant la loi du 12 décembre 1994 relative à l’exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAI ; BLV 817.01) – modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l’exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) et la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; BLV 935.31) et Exposés des motifs et projets de décret – fixant, pour l’exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l’Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l’avance ...(168)	11
<i>Troisième débat.....</i>	11
Postulat Raphaël Mahaim et consorts – Fiscalité agricole : l’heure du (premier) bilan a sonné (19_POS_138)23	23
<i>Rapport de la Commission des finances.....</i>	23
<i>Décision du Grand Conseil après rapport de la commission – Postulat retiré.....</i>	26
Motion Philippe Liniger et consorts – Epargnons les épargnants (19_MOT_092)	31
<i>Rapport de la commission</i>	31
<i>Décision du Grand Conseil après rapport de la commission – Motion retirée.....</i>	32
Résolution Yann Glayre et consorts – Braquages à répétition : prenons des mesures urgentes pour garantir la sécurité des convois de fonds (19_RES_037)	33
<i>Texte déposé</i>	33
<i>Développement</i>	33
Résolution Myriam Romano-Malagrifa et consorts – Délocalisation des emplois de Boston Scientific (Symetis) à Ecublens. Soutien à l’ouverture des négociations et à la reconduction du délai de consultation (19_RES_039)	39
<i>Texte déposé</i>	39
<i>Développement</i>	39

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 24 millions pour financer les subventions cantonales en faveur d'entreprises d'améliorations foncières agricoles pour les années 2019 à 2021 (155).....	47
<i>Rapport de la commission</i>	47
<i>Premier débat</i>	50
<i>Deuxième débat</i>	52
Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Alexandre Démétriadès au nom de la commission chargée d'étudier l'EMPD 205 – Hébergement des requérants d'asile : état des lieux et axes stratégiques (15_POS_110) (Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Alexandre Démétriadès au nom de la commission chargée d'étudier l'EMPD 205 –Hébergement des requérants d'asile : état des lieux et axes stratégiques (15_POS_110) (116bis).....	52
<i>Rapport de la commission</i>	52
<i>Décision du Grand Conseil après rapport de la commission</i>	53
Exposé des motifs et projet de décret abrogeant celui du 6 décembre 2000 sur le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie et Rapport du CE au GC sur le postulat Catherine Labouchère et consorts « Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) : bilan et suites de la période transitoire » (144).....	54
<i>Rapport de la commission</i>	54
<i>Premier débat</i>	58
<i>Deuxième débat</i>	59
Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 16'270'000.- pour financer les travaux de transformation du Bâtiment Administratif de la Pontaise (BAP), situé à l'avenue des Casernes 2, à Lausanne (143)	60
<i>Rapport de la commission</i>	60
<i>Premier débat</i>	63
<i>Deuxième débat</i>	65
Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 5'800'000.- destiné à financer les études en vue de la construction d'un nouveau Gymnase du Chablais à Aigle (161)	65
<i>Rapport de la commission</i>	65
<i>Premier débat</i>	67

La séance est ouverte à 10 h 30.

Séance du matin

Sont présent-e-s : Mmes et MM. Taraneh Aminian, Sergei Aschwanden, Claire Attinger Doepper, Anne Baehler Bech, Stéphane Balet, Céline Baux, Alexandre Berthoud, Anne-Sophie Betschart, Florence Bettschart-Narbel, Jean-Luc Bezençon, Guy-Philippe Bolay, Nicolas Bolay, Arnaud Bouverat, Alain Bovay, Hadrien Buclin, Marc-Olivier Buffat, Sonya Butera, Josephine Byrne Garelli, Jean-François Cachin, Sébastien Cala, François Cardinaux, Jean-Daniel Carrard, Carine Carvalho, Jean-François Chapuisat, Amélie Cherbuin, Alberto Cherubini, Christine Chevalley, Jean-Bernard Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Luc

Chollet, Dominique-Ella Christin, Aurélien Clerc, Philippe Cornamusaz, Régis Courdesse, Laurence Cretegny, Nicolas Croci Torti, Muriel Cuendet Schmidt, Julien Cuérel, Fabien Deillon, Alexandre Démétriadès, Eliane Desarzens, Pierre Dessemontet, Grégory Devaud, Daniel Develey, Carole Dubois, Philippe Ducommun, José Durussel, Cédric Echenard, Olivier Epars, Séverine Evéquo, Pierre-Alain Favrod, Yves Ferrari, Isabelle Freymond, Sylvain Freymond, Circé Fuchs, Hugues Gander, Guy Gaudard, Maurice Gay, Alice Genoud, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Olivier Gfeller, Jean-Claude Glardon, Nicolas Glauser, Sabine Glauser Krug, Yann Glayre, Florence Gross, Valérie Induni, Jessica Jaccoud, Vincent Jaques, Rémy Jaquier, Philippe Jobin, Rebecca Joly, Suzanne Jungclaus Delarze, Vincent Keller, Catherine Labouchère, Philippe Liniger, Didier Lohri, Yvan Luccarini, Christelle Luisier Brodard, Raphaël Mahaim, Axel Marion, Stéphane Masson, Claude Matter, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Martine Meldem, Serge Melly, Anne-Laure Métraux-Botteron, Roxanne Meyer Keller, Gilles Meystre, Laurent Miéville, Maurice Mischler, Céline Misiego, Gérard Mojon, Stéphane Montangero, Pierre-François Mottier, Sarah Neumann, Maurice Neyroud, Jean-Marc Nicolet, Yves Paccaud, Yvan Pahud, Pierre-André Pernoud, Olivier Petermann, Cloé Pointet, Delphine Probst, Jean-Louis Radice, Pierre-Yves Rapaz, Etienne Räss, Yves Ravenel, Alette Rey-Marion, Stéphane Rezso, Claire Richard, Werner Riesen, Anne-Lise Rime, Pierre-André Romanens, Myriam Romano-Malagrifa, Pierrette Roulet-Grin, Denis Rubattel, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Monique Ryf, Graziella Schaller, Carole Schelker, Claude Schwab, Patrick Simonin, Eric Sonnay, Jean-Marc Sordet, Felix Stürner, Nicolas Suter, Valérie Schwaar, Muriel Thalmann, Jean-François Thuillard, Maurice Treboux, Daniel Trolliet, Jean Tschopp, Christian van Singer, Vassilis Venizelos, Pierre Volet, Philippe Vuillemin, Marc Vuilleumier, Cédric Weissert, Andreas Wüthrich, Georges Zünd, Pierre Zwahlen. (145)

Sont absent-e-s : 5 député-e-s.

Dont excusé-e-s : Mmes Nathalie Jaccard, Sylvie Podio, Marion Wahlen. (3)

Séance de l'après-midi

Sont présent-e-s : Mmes et MM. Taraneh Aminian, Sergei Aschwanden, Claire Attinger Doepper, Anne Baehler Bech, Stéphane Balet, Céline Baux, Alexandre Berthoud, Anne-Sophie Betschart, Florence Bettschart-Narbel, Jean-Luc Bezençon, Guy-Philippe Bolay, Nicolas Bolay, Arnaud Bouverat, Alain Bovay, Hadrien Buclin, Marc-Olivier Buffat, Sonya Butera, Josephine Byrne Garelli, Jean-François Cachin, Sébastien Cala, François Cardinaux, Jean-Daniel Carrard, Carine Carvalho, Jean-François Chapuisat, Amélie Cherbuin, Christine Chevalley, Jean-Bernard Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Dominique-Ella Christin, Aurélien Clerc, Philippe Cornamusaz, Régis Courdesse, Laurence Cretegny, Nicolas Croci Torti, Muriel Cuendet Schmidt, Julien Cuérel, Fabien Deillon, Alexandre Démétriadès, Eliane Desarzens, Pierre Dessemontet, Grégory Devaud, Daniel Develey, Carole Dubois, Philippe Ducommun, José Durussel, Cédric Echenard, Olivier Epars, Séverine Evéquo, Pierre-Alain Favrod, Yves Ferrari, Isabelle Freymond, Sylvain Freymond, Circé Fuchs, Hugues Gander, Guy Gaudard, Maurice Gay, Alice Genoud, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Olivier Gfeller, Jean-Claude Glardon, Nicolas Glauser, Sabine Glauser Krug, Yann Glayre, Florence Gross, Valérie Induni, Jessica Jaccoud, Vincent Jaques, Rémy Jaquier, Philippe Jobin, Rebecca Joly, Suzanne Jungclaus Delarze, Vincent Keller, Catherine Labouchère, Philippe Liniger, Didier Lohri, Yvan Luccarini, Christelle Luisier Brodard, Raphaël Mahaim, Axel Marion, Stéphane Masson, Claude Matter, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Martine Meldem, Serge Melly, Roxanne Meyer Keller, Gilles Meystre, Laurent Miéville, Maurice Mischler, Céline Misiego, Gérard Mojon, Stéphane Montangero, Pierre-François Mottier, Sarah Neumann, Maurice Neyroud, Yves Paccaud,

Yvan Pahud, Pierre-André Pernoud, Olivier Petermann, Cloé Pointet, Delphine Probst, Jean-Louis Radice, Pierre-Yves Rapaz, Etienne Räss, Yves Ravenel, Aliette Rey-Marion, Stéphane Rezzo, Claire Richard, Werner Riesen, Anne-Lise Rime, Pierre-André Romanens, Myriam Romano-Malagrifa, Pierrette Roulet-Grin, Denis Rubattel, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Monique Ryf, Graziella Schaller, Carole Schelker, Claude Schwab, Patrick Simonin, Eric Sonnay, Jean-Marc Sordet, Felix Stürner, Nicolas Suter, Valérie Schwaar, Muriel Thalmann, Jean-François Thuillard, Maurice Treboux, Daniel Trolliet, Jean Tschopp, Christian van Singer, Vassilis Venizelos, Pierre Volet, Philippe Vuillemin, Marc Vuilleumier, Cédric Weissert, Andreas Wüthrich, Georges Zünd. (142)

Sont absent-e-s : 8 député-e-s.

Dont excusé-e-s : Mmes et MM. Nathalie Jaccard, Sylvie Podio, Marion Wahlen, Alberto Cherubini. (4)

Dépôts du 17 décembre 2019

Interpellation

En vertu de l'article 116 de la Loi sur le Grand Conseil, l'interpellation suivante a été déposée :

Interpellation Dominique-Ella Christin et consorts – Le Grand Conseil va-t-il pouvoir déterminer si le principe de « qui commande paie » s'applique à la facture sociale et décide si à l'avenir les communes vaudoises continueront à participer aux dépenses sociales cantonales ? (19_INT_430)

Cette interpellation sera développée ultérieurement.

Motion

En vertu de l'article 120 de la Loi sur le Grand Conseil, la motion suivante a été déposée :

Motion Jean Tschopp et consorts au nom de la CIDROPOL – Congé maternité et paternité dans la Loi sur le Grand Conseil pour les membres du Grand Conseil (19_MOT_122)

Cette motion sera développée ultérieurement.

Pétitions

En vertu de l'article 105 de la Loi sur le Grand Conseil, les pétitions suivantes ont été déposées :

1. Pétition pour demander aux députées et députés de ne plus ignorer les pétitions (19_PET_039)
2. Pétition pour un carrefour du Pontet à Ecublens sans interférence avec le ml (19_PET_040)

Ces pétitions sont transmises au Bureau pour examen, conformément à l'article 106, alinéa 2, de la Loi sur le Grand Conseil.

Communications du 17 décembre 2019

Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions

Durant la semaine écoulée, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil la réponse suivante :

Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Philippe Vuillemin « Pour une musique sans souffrances ? » (19_QUE_040)

Gestion des adresses mail des député-e-s

Le président : — Aujourd'hui et demain, notre collaborateur informaticien, M. Julien Girardet, sera à votre disposition si vous avez des questions concernant la gestion de vos adresses mail ou toute autre question liée à l'informatique.

Démission du 17 décembre 2019

Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal – M. Antoine Thélin, assesseur

Le président : — Je vous donne lecture de la lettre qui m'a été adressée et dont nous prenons acte.

« Monsieur le président,

Le Grand Conseil a bien voulu m'élire, puis me réélire à la fonction d'assesseur de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, ce qui m'a beaucoup honoré. Désireux de mettre fin à mes activités professionnelles dans le domaine judiciaire, je vous présente ma démission avec effet au 30 juin 2020. Veuillez agréer, monsieur le président, mes respectueuses salutations. »

Assermentation de trois membres de la Cour des comptes du Canton de Vaud – Législature 2020-2025 (GC 123)

Reporté à une séance ultérieure

Le président : — Je vous rappelle que l'assermentation des trois membres de la Cour des comptes aura lieu demain, à 14 heures.

Résolution Myriam Romano-Malagrifa et consorts – Délocalisation des emplois de Boston Scientific (Symetis) à Ecublens. Soutien à l'ouverture des négociations et à la reconduction du délai de consultation (19_RES_039)

Motion d'ordre

Mme Myriam Romano-Malagrifa (SOC) : — Je dépose une motion d'ordre afin de demander l'introduction d'une intervention personnelle dans l'ordre du jour.

En effet, mardi passé, j'ai déposé une résolution et, compte tenu de son urgence, je souhaiterais qu'elle soit traitée aujourd'hui.

La discussion sur la motion d'ordre est ouverte.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — La demande de modification de l'ordre du jour me paraît tout à fait adéquate compte tenu des événements, mais aussi des manifestations auxquelles nous avons pu assister ce matin. Nous soutiendrons la modification de l'ordre du jour pour que la résolution puisse être débattue aujourd'hui.

M. Jean-Louis Radice (AdC) : — A l'image de mon préopinant, je soutiens également la motion d'ordre afin que la résolution puisse être traitée aujourd'hui.

M. Vincent Keller (EP) : — A mon tour, je viens vous dire que le groupe Ensemble à gauche et POP soutiendra la demande de motion d'ordre urgente, au vu des événements et de l'urgence de la résolution dont nous allons traiter.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Je me réjouis effectivement de pouvoir discuter de la résolution. Dans sa majorité, le groupe UDC prend acte de la demande et acceptera le motion d'ordre.

La discussion est close.

La motion d'ordre Myriam Romano-Malagrifa est acceptée avec quelques avis contraires et abstentions.

Ce point de l'ordre du jour sera traité ultérieurement, après la résolution Yann Glayre.

Interpellation Alexandre Démétriadès et consorts – Livraison de repas à domicile : une « uberisation » sur le dos des travailleurs/euses et des entreprises respectueuses de leurs employé.e.s ? (19_INT_429)

Texte déposé

Depuis un certain temps, des entreprises proposent des prestations de livraison de repas à domicile à des restaurants dans plusieurs communes vaudoises. A l'heure actuelle, si un restaurant propose ce type de services effectués par des employé-e-s qu'il engage lui-même, il est contraint de respecter la Convention collective nationale de travail (CCNT) pour l'hôtellerie-restauration.

Pour les entreprises spécialement actives dans la livraison de repas à domicile, il existe plusieurs pratiques allant du salariat de l'ensemble des livreuses-eurs à la sous-traitance de l'ensemble ou d'une partie d'entre elles et eux à des entreprises de coursiers. De manière particulièrement discutable, certaines entreprises comme UberEats considèrent par ailleurs leurs livreurs-euses comme des indépendants et ce, bien que plusieurs acteurs institutionnels — Tribunal des prudhommes de Lausanne, SUVA, SECO, canton de Genève — aient déjà affirmé, dans le domaine du transport de personnes, qu'une entreprise comme Uber entretenait avec ses chauffeurs-euses une relation d'employeur à employé-e, ce qui l'obligerait à assumer l'ensemble de ses obligations en matière de cotisations de sécurité sociale, d'assurance-accident, de remboursement de frais professionnels ou encore en matière de licenciements.

Cette situation de faux indépendant peut poser de nombreux problèmes tant pour les livreurs-euses — insuffisantes cotisations et protections contre divers risques liés au travail ou à la cessation des rapports de travail — mais aussi pour les acteurs du marché qui remplissent correctement leurs obligations envers leurs employé-e-s et qui se voient ainsi opposer une concurrence déloyale.

Le droit fédéral donne un certain nombre de compétences aux cantons ou à des institutions cantonales pour surveiller la bonne application de lois fédérales que les entreprises doivent respecter en matière notamment de cotisations à la Loi sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVs), de soumission à la Loi sur le travail (LTr), de lutte contre le travail au noir, d'obligation d'annonce ou d'autorisation d'exercer.

Au regard de ces quelques éléments, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Les différentes entreprises actives dans la livraison de repas à domiciles dans le canton de Vaud sont-elles toutes enregistrées comme employeurs auprès de la Caisse cantonale vaudoise de compensation ?
- Les entreprises actives dans la livraison de repas à domiciles sont-elles soumises à la LTr et à la LAVs ? Des contrôles systématiques ont-ils été effectués en 2019 ?
- Lorsqu'une entreprise de restauration fait un contrat avec une entreprise de livraison qui met à disposition des livreurs, cette dernière devrait être considérée comme entreprise de location de service. Les entreprises actives dans la livraison de repas à domicile sont-elles dans l'obligation de s'annoncer et d'obtenir une autorisation avant d'exercer leurs activités et sont-elles obligées de respecter les standards de la CCNT hôtellerie-restauration ? Des contrôles systématiques ont-ils été effectués en 2019 ?
- Comment le Service de l'emploi entend-il vérifier si les entreprises actives dans la livraison de repas à domicile et leurs livreuses-eurs respectent leurs obligations de déclaration et d'autorisation afin d'éviter des cas de travail au noir ?
- Quelles sanctions encourent les entreprises qui enfreindraient les lois en vigueur ?

Souhaite développer.

*(Signé) Alexandre Démétriadès
et 22 cosignataires*

Développement

M. Alexandre Démétriadès (SOC) : — Plusieurs types d'acteurs sont présents sur le marché des livraisons de repas à domicile. Il existe des livreurs engagés directement par des restaurants, des entreprises spécialisées dans la livraison de repas à domicile où les livraisons sont assurées par des salariés de ces entreprises ou sous-traitées à des entreprises de coursiers, et enfin des acteurs tels que Uber Eats qui prétendent n'être que de simples plateformes mettant en relation des restaurants, des clients et des livreurs considérés à tort comme des indépendants. C'est surtout là que le bât blesse.

En contradiction avec les positions défendues par plusieurs acteurs institutionnels suisses tels que le Secrétariat à l'économie (SECO), la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA) ou encore le Tribunal de Prud'hommes de Lausanne, Uber et sa filiale Uber Eats refusent de se considérer comme des employeurs et d'assumer l'ensemble des responsabilités qui en découlent. Pire : ces derniers menacent même de quitter la Suisse s'ils se voyaient obligés de remplir leurs obligations en la matière. C'est une situation piquante lorsque l'on pense que nos collègues de Californie, l'Etat qui a vu émerger cette entreprise, viennent d'imposer à Uber de considérer ses chauffeurs comme des salariés ! Le bât blesse donc surtout sur ce point, puisque le statut de faux indépendant occasionne une situation très problématique pour les livreurs qui se trouvent dans une zone grise. Par exemple, ils sont mal rémunérés, ne sont pas du tout assurés contre le chômage et pas suffisamment contre les accidents, ne sont pas soumis au régime de prévoyance professionnelle et ne sont pas protégés en matière de licenciement. C'est cela, l'« ubérisation » des rapports de travail, un phénomène dont il est important de rappeler qu'il se produit aussi au détriment des entreprises concurrentes qui traitent leurs employés de manière convenable.

Avec les questions que je pose aujourd'hui dans le texte de l'interpellation, je souhaite que le Conseil d'Etat dise ce qu'il fait, dans le champ de ses compétences conférées par le droit fédéral, pour contrôler la bonne application de ce dernier dans le domaine de la livraison de repas à domicile. Et j'espère qu'il se positionne très clairement contre les pratiques d'« ubérisation » de l'économie qui se fait sur le dos des travailleurs et des entreprises respectueuses de leurs employés.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Motion Valérie Induni et consorts – Pour une participation de l'Etat aux mesures d'assainissement du parc immobilier vaudois et un renforcement de la protection des locataires lors de travaux de rénovation / assainissement énergétique (19_MOT_121)

Texte déposé

Notre Parlement a décrété cette année l'urgence climatique. Il a également rappelé à plusieurs reprises son attachement à la notion de développement durable, dans ses trois dimensions écologique, économique et sociale.

Comme le dit le Conseil d'Etat dans l'exposé des motifs et projet de loi 151 modifiant l'article 40 de la Loi sur l'énergie, « notre canton doit redoubler d'effort s'il veut atteindre ses objectifs énergétiques et climatiques. L'actualité nous montre que les préoccupations du Conseil d'Etat à cet égard sont largement partagées par la société civile en général et les jeunes en particulier. Pour rappel, le canton de Vaud a eu le plus fort taux d'acceptation (73,66 %) lors de la votation sur la Stratégie énergétique de la Confédération en 2016 ».

Or, nous devons constater aujourd'hui que le programme « 100 millions » arrive à son terme et que le Conseil d'Etat nous propose une solution passant exclusivement par une augmentation de la taxe sur l'électricité, afin de pouvoir poursuivre l'assainissement énergétique des bâtiments. Cette taxe prévue dans une fourchette de 0,6 à 1 ct par kWh et qui devra encore être validée par notre Parlement, permettra de financer les mesures d'assainissement des bâtiments à hauteur de 12 millions de francs par année, la moitié de la taxe étant prévue à cet effet. Même si le Conseil d'Etat évoque le fort levier de ces montants — de l'ordre de x 18 —, force est de constater que le canton lui-même ne participera pas à l'effort de financement du programme bâtiment, à l'exception de l'augmentation de sa facture d'électricité pour les bâtiments cantonaux.

Face à ce constat et dans le but de donner un coup d'accélérateur à la politique énergétique de notre canton, nous demandons que l'Etat vienne « doubler la mise » en finançant, via un nouveau fonds à mettre en place ou via un crédit-cadre, le même montant que celui issu de la taxe sur l'électricité, à savoir un montant de 24 millions de francs par année.

Par ailleurs, dans le cadre du développement durable, outre son financement, l'assainissement des bâtiments pose également la question cruciale de la fixation des loyers après travaux, en particulier l'importance du maintien de loyers en dessous du marché et répondant au besoin prépondérant de la population. Pour rappel, 70 % des habitant-e-s de notre canton sont locataires. Parmi eux, de nombreuses personnes âgées, résidant souvent depuis très longtemps dans des appartements anciens avec des loyers relativement bas. De nombreuses familles logées dans des appartements à loyers abordables subissent également de plein fouet les augmentations de loyers après travaux. L'assainissement des bâtiments doit impérativement tenir compte de la nécessité de garantir aux locataires la possibilité de rester à long terme dans leur appartement, après travaux, dans une perspective de justice sociale. Il y a lieu d'agir notamment au travers de trois mesures :

- Eviter la résiliation des baux au motif de la réalisation de travaux de rénovation / assainissement énergétique subventionnés¹
- Diminuer l'impact des coûts d'assainissement sur les loyers (renforcement du cadre légal et réglementaire au niveau fédéral en faveur des locataires – Ordonnance sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitations et de locaux commerciaux (OBLF))
- Ne pas sortir du marché locatif des logements dont les loyers répondent au besoin prépondérant de la population ou se situent en dessous des prix du marché.

Par la présente motion, nous demandons donc au Conseil d'Etat de prendre les mesures suivantes :

- **Financer le programme d'assainissement du parc immobilier vaudois par un montant équivalent au montant de la taxe sur l'électricité telle que prévue dans l'exposé des motifs et projet de loi 151.**
- **Conditionner l'octroi d'aides financières en matière d'assainissement énergétique à l'obligation de ne pas résilier les baux au motif de l'exécution de travaux de rénovation.**
- **Etudier la possibilité de modifier/faire modifier le cadre légal et/ou réglementaire cantonal et/ou fédéral afin de diminuer la part des coûts de rénovation / assainissement répercutés sur les loyers.**
- **Prendre toutes les mesures utiles et adéquates afin que le programme bâtiment, ou tout autre programme des pouvoirs publics qui vise à encourager les assainissements, n'entraîne pas la perte, sur le marché locatif, de logements dont les loyers répondent aux besoins prépondérants de la population ou se situent en dessous des prix du marché.**

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat pour ses propositions.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Valérie Induni
et 36 cosignataires*

Développement

Mme Valérie Induni (SOC) : — Les discussions sur le budget 2020 de l'Etat de Vaud sont et ont été le terrain de larges discussions autour de l'urgence climatique et de la nécessité d'assainir le parc immobilier vaudois. Si une très grande partie du plénum partage le sentiment d'urgence et veut progresser vite dans l'assainissement des bâtiments, c'est sur la forme que les différences se sont cristallisées. Fallait-il amender le budget pour disposer directement d'un montant supplémentaire au budget 2020 ? Ou déposer un objet parlementaire demandant la création d'un fonds ? Fallait-il s'occuper du climat, de tout le climat et rien que du climat, ou accompagner ces réflexions par des mesures sociales ? Les approches se sont différenciées sur ces deux points.

Ainsi, au nom du groupe socialiste, accompagné du groupe Ensemble à Gauche et POP, je demande au Conseil d'Etat de mettre le turbo — même s'il n'est guère climatique de m'exprimer ainsi — dans sa politique énergétique, en doublant le montant perçu par la future taxe sur l'électricité, tout en prenant des mesures pour protéger les locataires lors de travaux d'assainissement, afin d'éviter que ceux-ci perdent leur logement ou ne puissent plus assumer le nouveau loyer après assainissement. A nos yeux, le tournant énergétique et le soin vis-à-vis de notre planète ne peuvent occulter le soin accordé aux habitantes et aux habitants, notamment à celles et ceux qui ont le moins de moyens financiers. Nous souhaitons rappeler ici notre attachement au développement durable, porté d'ailleurs tant par notre gouvernement que par notre Parlement, à savoir l'importance de mener une politique économique, écologique et sociale durable. La majorité des groupes ayant souhaité qu'une commission puisse en débattre, je demande bien volontiers un renvoi en commission, tout en souhaitant que la motion soit

¹ Postulat Jessica Jaccoud et consorts « encourager l'assainissement énergétique des bâtiments ? Oui, mais pas sur le dos des locataires (19_POS_168)

traitée rapidement. Enfin, nous pouvons espérer des comptes 2019 aussi bons que les précédents et émettons le souhait que les excédents de recettes soient — en partie en tout cas — utilisées pour des mesures en lien avec la présente motion et avec les propositions d'amendement déposées durant le débat budgétaire, concernant l'assainissement des bâtiments. Je vous remercie pour votre attention.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.

-
- Exposé des motifs et projets de budgets**
– des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2020
– d'investissement pour l'année 2020 et plan 2021-2024
et
Rapports du Conseil d'Etat
– sur le Programme de législature 2017-2022
– sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement
et
Exposés des motifs et projets de loi
– modifiant la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP)
– modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)
– modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD)
– modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo)
– modifiant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal), la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) et la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam),
– modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH),
– modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)
– modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP)
– modifiant la loi du 12 décembre 1994 relative à l'exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAI ; BLV 817.01)
– modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) et la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; BLV 935.31)
et
Exposés des motifs et projets de décret
– fixant, pour l'exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance ...(168)

Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)

Troisième débat

Il est passé à la discussion en troisième débat de l'article modifié en deuxième débat.

Art. 39d. —

M. Axel Marion (AdC) : — Ce troisième débat portant sur l'article 39d et la surveillance des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) n'avait peut-être pas directement sa place dans le budget. La majorité de mon groupe va s'abstenir par rapport à la réintroduction de cet article, d'abord, parce que

nous souhaitons connaître les outils de surveillance. Ensuite, notre intention ne consistait pas à renoncer complètement à la surveillance des bénéficiaires, mais nous considérons néanmoins problématique la question des moyens techniques applicables à cette dernière.

Avant de conclure ce vote, j'aimerais adresser deux questions à la conseillère d'Etat. Madame la conseillère d'Etat, pourriez-vous une nouvelle fois justifier pourquoi ce projet de loi prend place au sein du projet de budget, alors que l'impact sur les questions de calcul du budget sont relativement éloignées ?

Ensuite, j'ai une demande : pouvez-vous prendre l'engagement de nous livrer, dans les trois années qui suivront la mise en œuvre de cet article, une évaluation des résultats de la mise en œuvre de cette surveillance par des moyens techniques, le nombre de requêtes émises auprès de la justice pour la mise en œuvre de ces moyens de surveillance, le nombre de cas qui ont été suivis pour pénalités ou fraude ? Ceci afin que nous ayons l'assurance que les outils sont proportionnés — comme vous en avez pris l'engagement — et qu'ils ne dépassent pas la surveillance qu'on peut raisonnablement exercer sur des citoyens dans un régime démocratique. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat : — Monsieur Marion, j'entends bien votre demande relative à un monitoring d'observations invasives potentielles, et je prends volontiers l'engagement d'informer le Grand Conseil de leur nombre.

La semaine dernière, je vous ai livré certains éléments en lien avec le nombre d'enquêtes effectuées sur des situations dans lesquelles des prestations avaient été indues et les montants correspondants ; je vous les fournirai à nouveau volontiers. Je vous communiquerai également s'il a été nécessaire que la Direction générale de la cohésion sociale fasse appel à l'arbitrage d'un juge par rapport à ces mesures invasives.

Concernant votre première question, je cherche la date exacte de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale, car cette dernière justifie l'introduction dans le cadre du budget de la modification de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), sinon nous ne pourrions pas mener ce type d'observations faute de base légale.

Le président : — Celles et ceux qui soutiennent la version du deuxième débat (réintroduction de l'article 39d selon le projet du Conseil d'Etat) votent oui ; celles et ceux qui soutiennent la version du premier débat (suppression de l'article 39d) votent non. Les abstentions sont possibles.

L'article 39d est accepté tel qu'admis en deuxième débat par 106 voix contre 11 et 20 abstentions.

Le projet de loi est adopté en troisième débat et définitivement avec quelques avis contraires et abstentions.

La discussion générale finale sur le budget de fonctionnement 2020 est ouverte.

Mme Carole Dubois (PLR) : — Après de longues, voire très longues délibérations, nous voici à l'issue de l'étude du budget 2020. Nous aboutissons à la version initialement proposée par le Conseil d'Etat, une mouture issue d'arbitrages longuement et âprement discutés au sein des groupes politiques et de la Commission des finances, menée par son président, dont il faut souligner ici l'excellent travail préalable.

Je ne reviendrai pas sur les inquiétudes exprimées lors du débat d'entrée en matière concernant les charges en constante augmentation dans certains départements, notamment dans le domaine social. N'en déplaise à certains statisticiens, rien n'assure que l'effet « ciseaux », induit par des charges pérennes et croissantes face à des revenus estimatifs, ne fasse jamais basculer les comptes cantonaux dans le rouge. Ce constat n'est de toute évidence pas partagé par tous nos collègues députés au vu de leur confiance inébranlable dans la source inépuisable des revenus des contribuables vaudois. Des revenus liés en bonne partie à des entreprises, PME et multinationales qui assurent la bonne santé économique de notre canton, une prospérité nécessaire à son équilibre, à son excellent filet social ainsi qu'à la vie associative et culturelle indispensable à notre qualité de vie.

Depuis 2012, plus aucune nouvelle entreprise ne s'est installée dans le canton de Vaud, et les prises de position et critiques entendues ces dernières semaines sur les forfaits fiscaux, le mécénat, les *patent*

box, la recherche et le développement, ne ressemblent pas vraiment à une incitation à attirer de nouvelles entreprises et contribuables, voire leur donneront plutôt envie de visiter des lieux plus cléments ; et, malheureusement, l'actualité semble nous donner raison.

Ceci déclaré, force est de constater que les débats sur le budget ont été l'occasion de discussions fortement influencées par les rapports canton-communes. L'exercice budgétaire, même s'il n'est pas le support idéal à toutes les requêtes, offre clairement une tribune permettant d'exprimer des postures politiques ; le constat est sans nuances : le malaise des communes ne doit pas être mésestimé.

Le PLR entend et comprend ce mal-être, invite le Conseil d'Etat à se pencher de manière efficace sur la répartition canton-communes en général, la facture sociale et les bâtiments scolaires en particulier. A l'évidence, la nouvelle péréquation fait l'objet de travaux de la plateforme réunissant les associations de communes et le canton. Dans ce contexte, nous vous invitons d'ores et déjà à soutenir énergiquement la résolution de la Commission des finances, qui demande à recevoir trimestriellement des rapports sur l'avancement de ces travaux et d'en référer au Grand Conseil.

Au terme de ces délibérations, le PLR remercie les conseillers d'Etat pour leurs réponses et éclaircissements ainsi que la Commission des finances pour son grand engagement, la clarté de ses rapports. Il acceptera le budget 2020, tel que présenté, et vous invite à en faire de même.

Mme Amélie Cherbuin (SOC) : — Comme indiqué lors du débat d'entrée en matière, nous avons soutenu le budget tel que présenté par le Conseil d'Etat. Ne pensez pas que cela fut sans douleur, car nous n'avons pas soutenu la hausse pour le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), ni pour les rénovations énergétiques des bâtiments ni les amendements visant à taxer de manière plus importante les entreprises : cela n'est vraiment pas inscrit dans notre ADN.

Cependant notre priorité visait ce fameux travail d'équilibrage dans l'établissement du budget, un acte important non seulement du point de vue administratif, mais qui permet d'effectuer un arbitrage et le renforcement d'un certain nombre de domaines qui, par contre, eux, nous sont chers.

Malgré tout, par un autre biais, nous ferons avancer les causes qui nous sont impératives, mais nous n'avons pas voulu pour cela prendre le budget en otage. Nous félicitons l'établissement de ce budget que nous allons évidemment soutenir.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Nous voici au terme du débat sur le budget 2020. Lors de l'entrée en matière, comme vous l'aurez sans doute constaté, le groupe UDC s'est abstenu, ou l'a refusé, pour précisément manifester des problématiques non seulement communales, mais également concernant les impôts dont s'acquittent les citoyennes et les citoyens. J'avais également relevé le manque de volonté d'apporter et d'adopter des mesures viables pour rééquilibrer les finances canton-communes, en particulier la facture sociale, sans diminuer ses prestations. En effet, une partie des communes de ce canton demande, d'ici à mi-juin 2020, que le canton trouve une, voire des solutions viables, car une fronde se met progressivement en place contre le canton, et cela risque d'entraîner une inquiétante déstabilisation. C'est pourquoi l'UDC a insisté sur ces points lors de l'entrée en matière.

Ensuite, quant à la prise en compte du contribuable, nous avons commencé, il y a quelques mois, par les trois points d'impôt, et nous continuerons avec des objets précis consistant à soulager nos citoyens et les entreprises de ce canton. En effet, les contribuables et les communes souffrent : cela ne relève pas de l'euphémisme. Ainsi, l'UDC demeure solidaire et manifeste cet esprit à nouveau à l'occasion de la discussion finale.

En conclusion, nous demandons avec insistance au Conseil d'Etat pour le bien de nos citoyennes et de nos citoyens, afin de retrouver le calme et la sérénité, de faire évoluer avec les communes les politiques publiques, en particulier la facture sociale. C'est ce message que nous transmettons aujourd'hui au Conseil d'Etat en le manifestant par une majorité du groupe qui s'oppose au budget 2020 et une partie qui s'abstient.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Voici encore un budget équilibré. Nous aurons sans doute des revenus excédentaires, même si ces derniers ne s'élèveront peut-être pas aux 540 millions de 2018 ou aux 418 millions de 2017, mais nous nous retrouverons quand même avec un excédent conséquent au moment du bouclage des comptes. Cet écart est-il le fruit du hasard ? De conjonctures

exceptionnelles prévisibles ? Evidemment pas, puisque cette prudence légendaire est, selon le groupe des Verts, un moyen d'éviter que le Parlement ne se saisisse du budget pour orienter certaines décisions. Toutefois, nous avons le sentiment qu'avec cet exercice 2019 nous parvenons à la fin d'un cycle, que le Parlement veut davantage de sincérité dans le budget.

Car des budgets qui ne correspondent plus à la réalité génèrent des frustrations, suscitent un certain malaise au sein du Parlement, comme on a pu le constater lors de débats notamment relatifs aux rénovations énergétiques. Si certains voudraient faire du budget un acte purement administratif, le groupe des Verts tient à rappeler qu'il est avant tout la mise en œuvre et la définition d'un programme d'action politique et de ses priorités. A l'évidence, en ouvrant le débat au Grand Conseil, des envies sont suscitées, la créativité des députés titillée, l'appétit des plus gourmands ouvert. Ainsi, certains voudront, par exemple, baisser la fiscalité.

Au sein du groupe des Verts, nous rappelons que nous avons déjà dû digérer une mise en œuvre d'une baisse relativement importante de la fiscalité liée à la RIE III présentant des conséquences sur les rentrées financières du canton, mais aussi des communes, et concernant l'impôt sur les bénéfices relatifs aux brevets, nous possédons une fiscalité particulièrement généreuse en comparaison intercantonale. D'autres, et cela a été évoqué par le chef de groupe UDC, voudront probablement équilibrer les charges entre le canton et les communes. Nous considérons que ce débat doit avoir lieu en priorité dans les bons cercles, c'est-à-dire la plateforme qui a été mise en place par le Conseil d'Etat et qui permet de mener ce débat sereinement. Pour le groupe des Verts, la priorité va clairement à la politique environnementale. Des efforts ont été consentis ces dernières années, mais demeurent insuffisants. Il y a quelques mois, en votant l'urgence climatique, ce Parlement a donné un signal fort pour que la priorité soit mise sur les investissements qui permettront de lutter contre le réchauffement climatique et de mener une politique en matière de biodiversité ambitieuse.

Ainsi, nous souhaitons que dans les exercices budgétaires qui suivront, cet élément soit réellement pris en compte et de façon beaucoup plus ambitieuse que ce que nous avons pu constater. Selon nous, les solutions ne peuvent pas être trouvées uniquement au niveau individuel, car l'Etat, mais aussi les entreprises, endossent une responsabilité forte pour répondre aux défis climatiques. Le groupe des Verts sera également attentif au moment du bouclage des comptes et de la distribution des revenus excédentaires pour que le Plan d'action biodiversité et le Plan climatique ait des moyens financiers à la hauteur de son ambition et aura à l'esprit la problématique du réchauffement climatique à chaque fois qu'il devra se prononcer sur un exposé des motifs, cela soit-il pour un projet de loi ou de décret.

Mme Claire Richard (V'L) : — Cette année, le groupe vert libéral n'a aucun enthousiasme face à ce budget sans aspérités ni volonté d'ouverture aux préoccupations majeures de notre temps. Ainsi, mon groupe n'a déposé cette année qu'un seul amendement afin d'insuffler un peu de vie au domaine des énergies renouvelables et des rénovations énergétiques des bâtiments, comme demandé explicitement par le Grand Conseil à plusieurs reprises.

La longueur des débats relatifs à cet amendement a été inversement proportionnelle au montant, somme toute minime, de 24 millions destiné à une préoccupation essentielle relative au climat en cette année 2019. Las, cet amendement a été finalement rejeté en raison d'une alliance PLR-socialistes aujourd'hui bien rodée...d'autres propositions du plénum ont également été rejetées, qui auraient pu, elles aussi, se justifier, par exemple pour soutenir les communes. Toutes rejetées, le projet de budget est ainsi sain et sauf.

Nous avons entendu Mme et M. les conseillers d'Etat, Béatrice Métraux et Pascal Broulis, nous affirmer que même sans cette somme de 24 millions pour un soutien accru au programme bâtiment, toutes les demandes d'aides seront honorées, cela sans exception. Comme d'autres dans cette salle, nous avons pris acte de cette promesse et nous en réjouissons, avec prudence. Pourtant une partie de mon groupe n'est malgré tout pas rassurée et refusera ce budget à ses yeux sans couleur. D'autres membres du groupe vert libéral restent sur leur faim, mais attendent la suite avec un peu plus d'optimisme. Ils s'abstiendront au vote final.

A titre personnel, malgré le manque d'ambition de ce budget sur le plan des énergies renouvelables et de la biodiversité, je dois reconnaître que les divers pans de l'édifice tiennent plutôt bien ensemble. J'approuverai donc ce budget pensé dans ses moindres détails. Sur cette image plutôt bigarrée du

positionnement de mon groupe, je ne prétends pas donner un avis collectif et renonce à formuler un quelconque conseil de vote.

M. Serge Melly (AdC) : — Après ces longs débats budgétaires qui me rappellent un peu les années 2000, quand seule la perspective du Noël du Grand Conseil permettait d'écourter les débats... ! Vous me voyez fort partagé, non pas indécis, mais partagé ; heureusement, car selon les déclarations du chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, je suis totalement schizophrène... Pourtant, cela me permet de vivre avec ces deux impressions. La première, parce que je comprends les amendements des députés Chapuisat et Lohri. En effet, qui aujourd'hui peut ne pas soutenir une action plus ferme en faveur du climat ou un secours vital pour les finances communales ? Mais ces amendements doivent pour moi n'être que des signes. Car ma deuxième impression, c'est que véritablement le budget n'est pas le moment pour introduire ces amendements. Quand je regarde le travail de bénédictin effectué par la Commission des finances, qui ligne budgétaire après ligne budgétaire, traque la moindre dépense inutile, demande des explications pour chaque différence d'avec l'année précédente, qui en un mot une orchidée dans chaque main fait son travail pour respecter un budget équilibré.

Mais que se passe-t-il au bout du compte ? Nous nous retrouvons avec des amendements à la hussarde, comme les a définis le député Vuillemin, ou plutôt à la hache, et des sommes servies à la louche, alors qu'un budget doit plutôt se construire à la brucelles. Et comme l'a encore indiqué le même député, tant qu'à faire, je demande 40 millions pour le département de la santé et de l'action sociale... Et moi, 10 millions pour le Département des institutions et de la sécurité, 25 gendarmes supplémentaires, 25 juges, 25 curateurs, 25 géôliers...qui, dès demain, auront du travail, évitant ainsi des difficultés à ces services.

Par conséquent, malgré l'urgence et la justesse de certaines causes, je voterai le budget sauvé des tsunamis dépensiers, en espérant que ceux qui se sont vu refuser leur amendement le feront aussi. Une autre attitude serait mesquine, car le budget constitue la base légale qui permet de payer les salaires, dès le mois de janvier, et de respecter les engagements financiers de l'Etat : jouer avec l'un équivaut à mettre en difficulté l'autre.

Ainsi, au nom de la majorité du groupe PDC-Vaud libre, je vous invite à voter le budget en émettant toutefois un vœu : je souhaite que soit modifiée la pratique. L'ensemble des députés devrait recevoir le budget sous forme de projet en même temps que les membres de la Commission des finances. Ainsi, les députés pourraient mieux utiliser le relais de la Commission des finances pour proposer en milieu de processus et non pas à la fin des modifications substantielles. On supprimerait ainsi beaucoup de désillusions et d'interrogations.

M. Vincent Keller (EP) : — Nous voici donc à la fin du repas de fin d'année. Les assiettes des desserts traînent encore sur des tables désertes, et le marc finit de sécher au fond des tasses à café... les verres de grappa sont vides. Les derniers clients quittent la salle et le patron ferme sa caisse.

Revenons au menu si vous le voulez bien. Et, en guise de salutation de la part de la cuisine, je peux rassurer le député, Gilles Meystre, je ne souhaite pas prendre sa place au sein de son association fétiche d'une part, et d'autre part, j'avais préparé la moitié, devrais-je dire un demi, de cette intervention, il y a trois semaines, au début des débats, parce que je connaissais le menu du chef et de sa brigade, tout comme la plupart d'entre vous.

En effet, les recettes sont similaires à celles des années précédentes, et le rédacteur en chef d'un célèbre guide gastronomique appelé rapport de majorité de la Commission des finances s'est contenté de donner un bon 14/15, ce qui équivaut presque à 19/20 avec un presque simple copier-coller des années précédentes. Cela dit, je le félicite lui et son équipe pour la qualité du travail, car cela fonctionne depuis 14 ans : presque à en faire crever de jalousie Marc Veyrat !

Pour la première entrée, les célèbres projets de loi sur leur lit de projet de décret, rien de bien croustillant cette année, à l'exception d'un excellent amendement, à la première bouchée concernant la surveillance des assurés qui présageaient un plat unique en Suisse, la seconde bouchée a suffi pour engloutir l'amendement, la loi et tout le plat qui va avec. La seconde entrée, les projets de décrets en croûte de réponses aux interpellations, n'a pas vraiment plu aux invités. Sachant que le plat principal

allait être copieux pour certains, plutôt maigre pour d'autres, il y eut débat pour savoir si ceux-ci avaient vraiment leur place dans ce menu.

On se rappellera avec émotion la discussion entre la table quatre — la table qui a dû être raccourcie entre le moment de la réservation et le soir du repas — et la table deux, celles dont les clients parlent très peu mais agissent, pour savoir si la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), enrobée de wi-fi sur mousse d'éducation numérique, devait satisfaire le patron ou les clients. Finalement, la cheffe de parti a su convaincre que les communes plutôt habituées au fast-food qu'à la haute cuisine ces dernières années, pourraient rediscuter de l'entier du paquet lors des négociations sur la nouvelle péréquation.

Le plat principal fut un moment d'anthologie. Ce dont on garde généralement un souvenir impérissable sur le moment, mais qui s'estompe si rapidement le lendemain. Jugez plutôt : en lieu et place de l'habituel ronron « à l'unanimité moins cinq non » à l'entier des amendements proposés, la salle a eu droit à une rallonge de 24 millions pour réalimenter le fonds sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Cette fois-ci, ce fut vif entre la table numéro deux — celle aux clients taciturnes actifs — et la cinq — celle qui a dû être allongée entre le moment de la réservation et celui du repas — qui pour l'occasion s'était ralliée à la table numéro six. Un débat-fleuve où nous avons passé tour à tour des félicitations pour cette proposition d'agir concrètement aux numéros de funambulisme du major de table pour dire l'accord et le soutien entiers... mais qui, finalement, n'a pas envie de perdre ailleurs... et de surcroît, si l'on accepte, alors on risque de perdre des convives ! Tout cela sous l'œil bienveillant de la table numéro un, qui avait beau jeu de continuer à engloutir ces pages. C'est tellement bon quand on mange chez le patron !

Finalement et sans surprise, les 24 millions ont été refusés. Neuf petits millions pour le Plan climatique ? C'est suffisant ! Un autre et dernier instant magique qu'il faut mentionner : le dessert mélodieux. En effet, en réponse à notre demande de respecter nos engagements envers les écoles de musique, un petit effet de manche ultra connu : « rassurez-vous ! Nous vous avons entendu, nous reviendrons l'année prochaine avec une demande de crédit supplémentaire, nous nous y engageons ! » Cela serait tellement dommage de modifier le budget, alors que toute la galaxie sait les entrées fiscales massivement sous-estimées.

Pourtant, le commis de cuisine assis à côté du rédacteur en chef du guide gastronomique avait bien calculé les vraies rentrées fiscales de ce canton (*vires*), et ce n'est pas faute d'avoir essayé... En effet, chaque année, il met en garde le chef qu'il se trompe dans ses calculs, qu'il est possible d'ajouter 10 tables sans dépenser un centime de plus en matière première. Il savait bien que le chef sous-estimait régulièrement et significativement les entrées fiscales, et ce avant le rapport de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) publié le 20 novembre dernier. En effet, la recette du grand argentier est connue depuis 14 ans : minimalisation massive des charges donc des investissements des services à la population et des politiques publiques, report de charges sur les communes et ensuite ajustement des recettes au plus près du bord du verre. Vous connaissez l'expérience de la tension de la surface de l'eau : lorsqu'on ajoute juste une petite goutte, la nappe est détrempée.

Ainsi, présenter au plénum un budget représentant un excédent de quelques dizaines de milliers de francs est suffisant, pense-t-il, pour annihiler tout débat ; car pour lui, son budget est réaliste et solide. Il est finalement assez intéressant de voir qu'un commis de cuisine sait mieux compter que le chef. Alors, parce que nous sommes à quelques jours de Noël, nous pensions qu'il aurait été adéquat d'offrir au grand argentier un petit présent en guise de pourboire à ce repas sous la forme d'une calculatrice solaire donc écologique et durable. Ainsi, il pourrait l'utiliser à bon escient, lorsque dans une année, son équipe et lui présenteront un budget qui reflétera vraiment les attentes de la population en matière de justice sociale, salariale, d'urgence écologique et de besoins des habitants de ce canton. Tout en ayant vérifié, au moment des comptes 2019, avec sa calculatrice solaire, que le commis de cuisine avait encore une fois vu juste !

M. le député Vuillemin me disait au sortir du soir du premier débat qu'il avait dû attendre 24 ans pour voir le groupe de la gauche de la gauche accepter l'entrée en matière. C'est vrai. Nous pensions pouvoir mettre un peu de beurre dans les épinards et donner à ce budget une teinte plus en adéquation avec la réalité en présentant quelques amendements raisonnables. J'espère que M. le député Vuillemin

ne devra pas attendre encore 24 nouvelles années pour nous voir accepter le budget. Vous l'aurez compris : nous le refuserons et nous vous invitons à en faire de même.

M. Jérôme Christen (AdC) : — Que dire après le brillant exercice oratoire de mon collègue Keller ? Qu'une fois de plus les représentants des communes ont fait entendre leur ras-le-bol pendant le débat budgétaire, mais qu'une fois de plus, ils ont fini par se plier. On n'en finit pas d'être étonné par ces députés, municipaux, syndics, qui piorment à longueur d'année — certains même jusque dans leurs bulletins d'informations communaux — mais qui finissent par s'incliner face à la toute-puissance gouvernementale, au nom du dogme budgétaire. Sur les 150 députés, près des deux tiers sont syndics municipaux, conseillers communaux ou conseillers généraux. Par conséquent, les communes devraient être correctement défendues par leurs représentants, parce qu'elles sont un maillon essentiel de notre démocratie de proximité, n'en déplaise à ses détracteurs qui s'insurgent contre l'idée d'une Chambre des communes.

Pour les communes, après le refus des amendements de nos collègues Rapaz et Lohri, ce budget continue d'être inacceptable. Il me semble cohérent que tous ceux qui, aujourd'hui, ne sont pas satisfaits de l'approche gouvernementale à l'égard des communes se manifestent par un refus. Car on peut bien demander avec insistance que le Conseil d'Etat agisse en faveur des communes, comme l'a fait le président du groupe UDC, Philippe Jobin, mais comme le dirait Achille Talon : « le Conseil d'Etat s'en brosse le nombril avec le pinceau de l'indifférence. »

Ensuite, le Conseil d'Etat n'a toujours pas pris la mesure de l'enjeu climatique ; visiblement, il en est de même de la majorité de ce Parlement au vu du rejet de l'amendement vert libéral en faveur du « Programme bâtiments ». Avec une certaine ironie, je ne manquerai pas de constater qu'avec le refus de cet amendement de 24 millions, l'indice écologique du parti socialiste est désormais plus bas que celui des Verts libéraux, du groupe PDC-Vaud libre. Comme l'a joliment écrit un journaliste de 24 heures, nous avons donc des partis « godillots », je serais même tenté d'ajouter que nous avons un parlement « croupion » ! Et comme aime à le dire un professeur d'université honoraire : « bienvenue en république du *Broulistan*. » Et en conclusion, pour résumer je dirais que le budget du canton de Vaud se joue à 150 contre 7, mais à la fin, c'est le Conseil d'Etat qui gagne.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Monsieur Keller, dans 24 ans, j'aurai 90 ans et je pense ne plus siéger... mais si jamais, cela me donnera une certaine vigueur pour durer jusque-là. Effectivement, c'était une bonne surprise et permettra peut-être — parce que Ensemble à Gauche a aussi, selon moi, de temps en temps, de bonnes idées — de discuter un peu plus sereinement, sans l'oukase d'un député qui nous a quittés il y a peu de temps.

Je remercie M. Melly pour ses propos ; lui et moi partageons cet exercice depuis longtemps. Alors, nous savons absolument une fois pour toutes — et excusez-nous d'être vaccinés — qu'un Etat qui ne possède pas de budget se résume à du grand n'importe quoi, que la seule façon pour que cela se déroule bien implique d'en passer par la frustration que chacun ressent, à gauche comme à droite, parce que Dieu sait si nous tous aimerions que soient acceptées des choses qui nous tiennent à cœur, et ce ne sont pas toujours les mêmes ! La discipline des partis qui sont au gouvernement est nécessaire pour offrir un budget au canton de Vaud. Pour ma part, j'ai vécu les cirques de mon propre parti qui s'imaginait donner des leçons en ne votant pas le budget, une fois même en le faisant périr. Je continuerai à le dire : cela est parfaitement absurde.

Par ailleurs, je comprends aussi que les partis non représentés au gouvernement assument comme mission de poser certaines questions, qui ne fâchent peut-être pas, mais qui dérangent. A ce titre, je souhaite vraiment qu'en 2020 soient résolues les relations canton-communes. Parce que cela devient exaspérant, y compris pour quelqu'un qui habite Lausanne ; la mésentente n'est pas favorable au canton.

Quant à l'urgence climatique, je vous remercie de ne pas la mettre à toutes les sauces : c'est le meilleur moyen pour l'amoindrir. Si des moyens financiers doivent être dégagés, ils s'avéreront inutiles en l'absence des ressources humaines à même d'appliquer ce que les moyens financiers permettraient. Il existe une manie qui consiste à toujours considérer le manque d'empathie du budget par rapport à certaines catégories, tout en sachant fort bien que même si l'on votait 10 milliards

supplémentaires, on ne trouverait pas dans ce canton et en Suisse romande les compétences nécessaires pour effectuer les tâches relatives. Faut-il le répéter à satiété !

Enfin, je soutiens l'idée de mon collègue Melly, tout en en connaissant la difficulté et en sachant que le Conseil d'Etat n'est pas du tout preneur. Pourtant, j'ai aussi eu songé que si nous recevions le projet de budget, par exemple, au début du mois d'octobre, et que nous puissions ainsi travailler avec nos collègues de la Commission des finances, cela éviterait partiellement les frustrations. Par conséquent, je pourrais me rallier à toute motion ou postulat relatif à ce principe.

En conclusion, messieurs les journalistes, ce n'est pas le budget une fois pour toutes, ni le budget Maillard-Broulis, ni le budget Broulis, mais le budget du Conseil d'Etat du Canton de Vaud. Et rien d'autre. Je me demande quand cessera cette personnalisation. D'ailleurs, que ferons-nous en l'absence de Monsieur Broulis ? Deviendrons-nous orphelins ? Par conséquent, il s'agit du budget du Conseil d'Etat, comme toute chose qui nous est proposée en son nom. Et de personne d'autre.

M. Christian van Singer (VER) : — Je remercie le Conseil d'Etat de nous avoir présenté ce budget, même si je nourris quelques doutes quant à savoir s'il s'agit d'une excessive prudence. Néanmoins, la façon dont a été traité le poste 66, c'est-à-dire l'amendement de notre collègue Lohri, va m'empêcher de voter en faveur du budget. En effet, lors du deuxième débat, M. le président n'a pas ouvert la discussion sur ce poste. Lorsque quelques députés l'ont relevé, le président a d'abord donné la parole à notre collègue Chapuisat pour la discussion suivante. Ensuite, quelqu'un a émis des doutes sur la procédure ; le président s'est alors tourné vers le Secrétaire général pour ensuite indiquer que le poste avait été traité. Nous sommes plusieurs à avoir regardé la bande vidéo sur laquelle on voit clairement que la discussion n'a pas été ouverte sur le poste 66. Alors, il se peut que la langue du président ait fourché, qu'il ait dit 76 au lieu de 66. Néanmoins, il demeure que la discussion n'a pas été ouverte, alors que le président nous a assurés que cela avait été le cas. Il s'agit d'un grave dysfonctionnement qui n'a pas permis une discussion correcte, et nous avons été plusieurs à faire confiance aux propos du président. Par conséquent, nous n'avons pas déposé de motion d'ordre ; mais force est de constater qu'il y a bel et bien eu une erreur dans le traitement de ce poste, alors qu'une vive discussion avait eu lieu lors du premier débat.

Ainsi, je m'abstiendrai sur le vote de ce budget. J'espère qu'à l'avenir M. le président sera plus attentif à la façon dont les débats sont menés.

Le président : — Je vous concède le « fourchage » de langue ! Le département a quand même été passé en revue de manière complète.

Mme Cloé Pointet (V'L) : — Je suis déçue par un budget 2020 plutôt frileux au niveau de l'environnement, car le débat climatique, comme d'autres sujets, a sa place dans les discussions budgétaires. Nous ne pourrions pas avancer sans financement ni investissement. Or, n'est-ce pas le but d'un budget de les planifier ? Pourtant, je suis également déçue en bien. Une bonne partie du groupe UDC a soutenu l'amendement de M. Chapuisat, lors du deuxième débat. L'UDC, un parti moins vert que les socialistes... ? On a dû me mentir. Monsieur Broulis, j'ai entendu vos propos : inutile de prévoir les 24 millions au budget, car si nécessaire le Conseil d'Etat complétera le fonds. Malgré cette promesse, je refuserai le budget 2020, en espérant que le prochain sera plus ambitieux, courageux et visionnaire. Car notre futur en a besoin.

Mme Valérie Induni (SOC) : — D'abord, le conseiller d'Etat en charge des finances a comparé le budget à un acte administratif. Je ne partage pas du tout sa vision des choses. Je considère que présenter le budget comme un pur acte administratif se résume à mettre le feu aux poudres de notre Parlement, car cela nous donne l'impression que finalement nous venons discuter des mardis et des mercredis pour des prunes ! A mon sens, ce n'est absolument pas le travail que nous avons accompli. En effet, la Commission des finances a repris — cela été relevé à de multiples reprises — tous les points du budget pour que nous puissions en parler. Il s'agit donc d'un acte politique, nous ne nous limitons pas à un rôle de chambre d'enregistrement.

Par ailleurs, rappelons que notre Conseil d'Etat est actuellement composé de deux PLR, de trois socialistes et d'une Verte en charge, notamment de l'environnement, à titre temporaire. Nous

souhaitons leur accorder notre confiance, mais en aucun cas dans l'idée qu'il s'agirait d'un pur acte administratif, car cela enlèverait tout intérêt à notre travail.

Je m'étonne aussi du palmarès de la verdeur des différents groupes dans ce plénum, une sorte de guerre pour savoir qui est plus vert, qui lave plus blanc, qui lave moins vert, nous comparant les uns aux autres parce que nous avons adopté une position favorable ou défavorable à un amendement de 20 millions. Nous accomplissons un travail de long terme, et je ne considère pas que nous puissions mesurer le côté écologique, écologiste ou non écologiste à l'aune d'un amendement dans un budget d'une année, car résumer une action politique de la sorte serait un peu court.

J'aimerais aussi rappeler les fortes avancées sociales dont nous sommes extrêmement fiers. De nombreux cantons sont envieux des subsides que nous octroyons à tous ceux dont les primes dépassent 10 %, des rentes-pont, des rentes-familles. En effet, il existe une vraie politique sociale qu'il ne faut pas oublier. Si nous avons des visions roses, nous avons aussi des visions vertes : ne jouons pas l'une contre l'autre. Et, si l'urgence climatique est là, elle ne peut pas occulter tout le reste du travail. L'année et les années sont encore longues devant nous ; nous pourrions démontrer notre engagement pour les causes qui nous sont chères au-delà d'un pur palmarès lié à la fin d'un budget.

M. Jean-François Chapuisat (V'L) : — Je n'en suis qu'à mon troisième exercice budgétaire et pour reprendre une parole de notre président de groupe, j'avais le secret espoir que l'amendement déposé puisse être accepté. En effet, ce n'était pas un amendement demandant des coupes dans quelque prestation que ce soit ni une votation d'effectifs, mais simplement l'alimentation d'un fonds, quelque chose qui pouvait remporter, à mon sens, une certaine adhésion de la plupart d'entre nous.

Après mon troisième exercice, j'ai compris ce que signifie « Le budget, rien que le budget ». Par conséquent, je me demande l'utilité d'un débat long de trois jours, lorsque nous pourrions peut-être le boucler, deuxième débat immédiat à l'appui, en une matinée ? Cela nous laisserait du temps pour les centaines d'autres objets en attente.

J'en retire toutefois quelque chose de positif : l'engagement du Conseil d'Etat à traiter toutes les demandes du « Programme Bâtiments », et, le cas échéant, à faire la banque, si ce fonds devait se tarir. Enfin, je m'abstiendrai.

M. Claude Schwab (SOC) : — Apparemment dans ce monde, deux personnes seraient contraintes à l'infailibilité, et la seconde est le président du Grand Conseil vaudois. Je n'ai pas eu besoin de consulter la vidéo, car j'avais bien entendu le chiffre 76. Mais à l'école, j'avais appris qu'après 65 venait 66. L'auditeur aura rectifié par lui-même. Je trouve très mesquin de renoncer à 10 milliards pour une langue qui fourche.

M. Laurent Miéville (V'L) : — De longues discussions ont eu lieu pendant ce budget. Il est voté, il est équilibré : nous pouvons nous en féliciter. Nous avons aussi beaucoup débattu d'autres déséquilibres, en particulier liés au climat ou aux finances communales. Je ne m'opposerai pas à ce budget, car je considère que le consensus est nécessaire au sein de cet hémicycle ; nous devons travailler sur ces deux sujets, et je suis confiant que nous le ferons rapidement.

Au mois de mars, nous aurons voté l'urgence climatique depuis une année : un excellent moment pour faire le point. Nous aurons peut-être une conférence ou un atelier — ce que j'espère et encourage — pour pouvoir nous retrouver et évaluer les actions concrètes mises en œuvre.

Enfin, je suis très heureux que le doyen et la plus jeune de notre Grand Conseil se soient exprimés, car il est important que nous tous soyons concernés.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Je m'exprime sur l'aspect particulier du vote en lien avec l'amendement Lohri. Vous avez raison, cher collègue Schwab, personne n'est infailible et personne ne le conteste.

Malheureusement, les événements de la semaine dernière nous confortent dans l'idée qu'à tout de même prévalu un petit problème qu'il vaut brièvement la peine d'aborder ; néanmoins, en ce qui concerne le groupe des Verts, cela ne nous incite pas à refuser le budget. Claude Schwab a raison : il ne faut pas mettre 10 millions à la poubelle pour un amendement. Toutefois, il s'agissait probablement de l'amendement le plus politique, le plus discuté, le plus important de ce budget.

En réalité, M. Lohri n'a commis aucune erreur. Monsieur le président, votre langue a fourché, et cela demeure votre droit le plus strict. Toutefois, lorsque M. Lohri s'est interrogé par la suite, à deux, voire trois reprises, avec l'aide du Secrétaire général, vous avez répondu par la négative, et affirmé que nous avions passé ce point, qu'il n'était plus possible d'y revenir. Alors, pour formuler les choses crûment, permettez-moi de dire que c'est notre collègue Lohri qui a passé pour un « plouc », qui s'est vu reprocher d'avoir raté le moment de déposer un amendement. Or, il ne pouvait pas déposer l'amendement à la bonne rubrique, puisqu'elle n'avait pas été ouverte. Nous étions un peu tous décontenancés. Ce budget restera peut-être dans les annales comme celui où l'on a découvert les mérites de l'arbitrage vidéo, ayant été plusieurs à la consulter.

Avec tout le respect dû à l'institution et à notre président, j'en déduis néanmoins un certain nombre de conséquences, même si refuser le budget pour cette question paraît inadéquat tout comme il serait politiquement et institutionnellement délicat de provoquer à nouveau, par je ne sais quel artifice, une discussion sur l'amendement Lohri. Tel n'est donc pas le but de mes propos.

En revanche, il me semble, tant du point de vue institutionnel que pour notre collègue député, auteur de l'amendement, qu'il serait élégant d'une manière ou d'une autre que les propos de la semaine passée, à savoir « non, monsieur le député, vous avez manqué le moment pour intervenir, et vous ne le pouvez plus », que cette phrase répétée à plusieurs reprises soit d'une façon ou d'une autre corrigée, pour — excusez les grands termes — rétablir l'honneur de celui qui ne s'est pas trompé. En outre, cher collègue Schwab, nous savons très bien qu'entre 65 et 76 il y a 66. M. Lohri n'a mis qu'une poignée de secondes à réagir — je peux vous le dire, car je suis assis juste devant lui — mais il lui a été rétorqué qu'il était trop tard. Or, avec un temps de réaction aussi bref, et compte tenu de l'erreur commise avec la rubrique en question, il aurait été possible d'agir différemment pour que le débat politique puisse se tenir sur un amendement préparé en bonne et due forme.

En résumé, pas d'amertume ni de volonté d'ouvrir à nouveau la boîte de Pandore ni de faire couler le budget, mais du point de vue institutionnel, il me semble que l'élégance commanderait de faire en sorte que celui qui n'a pas commis de tort ne soit pas le feu des reproches. Si l'erreur est humaine, qu'on ne reproduise plus ce type d'erreurs. Comme dit le proverbe : *errare humanum est, perseverare diabolicum*.

M. Yvan Pahud (UDC) : — Comme mon chef de groupe l'a rappelé, le groupe UDC, dans sa majorité, refusera ce budget pour la principale raison que le report de charges canton-communes n'est plus acceptable, que cette situation pourrait les relations entre ces derniers. Quand le canton allait mal, les communes n'ont pas hésité — elles n'avaient peut-être pas le choix — à aider le canton. Sur la forme, le Conseil d'Etat nous rappelle toujours « le budget, rien que le budget ». Dès lors, pourquoi la loi forestière, la loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels, la loi sur les auberges et les débits de boissons, un projet de décret sur l'éducation numérique faisaient partie du budget ? J'ai plutôt le sentiment qu'il s'agit d'un budget fourre-tout. Dès lors, j'invite le Conseil d'Etat à respecter sa devise.

Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat : — D'abord, permettez au gouvernement de réitérer ses remerciements à l'ensemble de la Commission des finances ainsi qu'aux deux rapporteurs, de majorité et de minorité, pour l'immense travail accompli ainsi qu'à l'ensemble des groupes politiques qui se sont exprimés à cette tribune.

Comme j'ai eu l'occasion de le signifier lors du débat d'entrée en matière, la recherche des équilibres pour la formation d'un budget tenant compte de l'ensemble des besoins qui s'expriment au sein d'une population n'est certainement pas chose aisée ; c'est pourtant l'exercice auquel se livre le gouvernement, dont la marque de fabrique tend précisément à répondre à l'ensemble des évolutions de la société et de ses divers besoins.

Il est parfaitement normal que les chefs de groupe, chacune et chacun incarnant une coloration et une préoccupation verticale particulière, viennent réclamer avec force plus d'argent, plus de visibilité, plus de moyens : c'est le rôle du Parlement. Or, celui du gouvernement est tout autre, puisqu'il consiste, en fonction des moyens dont il dispose, tout en recherchant l'équilibre, à servir l'ensemble de la population et l'ensemble des groupes d'intérêt.

Ainsi, le budget se colore en deux thématiques principales : d'abord, la préoccupation constante de garder des emplois, d'essayer d'en localiser de nouveaux. Lorsque vous êtes arrivés dans cette salle, vous avez assisté à une manifestation du syndicat Unia. Cela vous rappelle la cruauté, la difficulté que vivent celles et ceux qui sont frappés par un licenciement collectif, et en leur nom, le gouvernement se mobilise pour garder des emplois. Il n'est pas question d'autre chose. En effet, lorsque nous défendons une politique fiscale, économique, innovatrice, lorsque nous recherchons des terrains, lorsqu'une logique d'implantation d'entreprises s'impose, nous nous y employons au nom de celles et de ceux qui retrouvent ou perdent une dignité grâce à l'emploi. Et le budget nous permet d'avoir des outils, voire des armes pour dialoguer avec ces entreprises, comme nous le faisons en ce moment avec l'entreprise en question.

En outre, nous sommes évidemment très engagés dans les contreparties sociales. Ce canton va bien, mais ce n'est pas le cas de chaque individu. Par conséquent, nous avons besoin de pouvoir répondre à ces situations particulières. Vous qui êtes venus à la tribune pour vous opposer à ce budget, vous refuserez 800 millions de francs d'aide destinée à un tiers des Vaudoises et des Vaudois pour payer leurs primes d'assurance-maladie à la fin du mois.

Dans cette recherche d'équilibre, nous avons essayé de répondre à d'autres besoins, notamment beaucoup d'argent destiné à l'intégration dans la formation, tout comme pour l'agriculture, et celles et ceux qui plaident pour cette dernière qui est en transformation le savent, nous avons consenti à un effort très particulier en direction de celles et de ceux qui travaillent la terre. L'accueil de jour des enfants, l'évolution des transports publics, 171 postes d'enseignants supplémentaires, des évolutions dans tous les secteurs de l'administration publique pour faire face à l'augmentation de la démographie et de l'accueil de l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens ont fait l'objet de sommes importantes. En outre, 6,3 postes pour la Direction générale de l'environnement ont été prévus pour l'établissement d'un dossier qui manifestement vous tient beaucoup à cœur, tout comme à celui du gouvernement : l'élaboration du Plan climat.

Le Conseil d'Etat a entendu vos demandes, il les a faites siennes, notamment dans deux domaines. D'abord, l'élaboration du Plan climat sur lequel Mme Métraux est à l'œuvre. Depuis avril dernier, nous avons engagé un important dialogue avec l'ensemble des forces vives impliquées en matière de réponse plus adéquate et ambitieuse pour faire face aux urgences climatiques. Toutefois, l'argent n'est rien, si nous ne savons pas comment nous allons l'employer. C'est précisément l'établissement des mesures qui est aujourd'hui notre priorité. Nous devons savoir ce que nous voulons entreprendre pour ensuite savoir ce que cela coûte. L'inverse serait évidemment toujours faux... Nous devons d'abord nous accorder sur le plan politique et connaître le contenu du Plan climat ; ce dernier ne peut pas constituer une simple déclaration d'urgence. En effet, nous ne serions pas crédibles, car la population, les jeunes générations attendent beaucoup plus de nous qu'une simple déclaration. Notre responsabilité gouvernementale consiste à l'établissement d'un catalogue de mesures susceptibles d'être mises en œuvre pour un véritable impact de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous faire dire l'inverse revient à caricaturer les propos d'un gouvernement, je ne crois pas que cela soit votre intention.

Le deuxième dossier sur lequel nous avons entendu vos attentes concerne le dialogue avec les associations de communes. Encore une fois, l'argent ne peut pas être simplement infusé, comme au CERN, dans un tube en direction des communes, parce que « les communes » sont une entité abstraite, et des réalités très contrastées prévalent. M. Lohri, notamment, connaît très bien les questions de péréquation. Dans ce cadre, nous avons engagé un dialogue, mis en place des plateformes canton-communes pour trouver des solutions équilibrées en direction de celles qui en ont besoin. Aujourd'hui, nous avons un dialogue ouvert, mais les réponses ne peuvent pas advenir dans le cadre du budget, elles doivent se trouver dans le dialogue au sein même des plateformes institutionnalisées. Le canton et les communes ont pris l'engagement de régler les problèmes à l'intérieur desdites plateformes. Et, si nous réglons les problèmes au sein du Parlement, alors nous décrédibilisons complètement les instances qui négocient au sein de la plateforme canton-communes. Ainsi, c'est parce que nous voulons respecter la parole donnée et les institutions dont nous nous sommes dotés, que, précisément, nous avons toujours essayé de trouver des accords qui, ensuite, ont été discutés dans le cadre du Parlement. Par conséquent, dans ces deux dossiers importants, nous avons entendu les signes que vous nous avez envoyés.

Pourtant, j'ai aussi entendu autre chose. Chacune et chacun dans vos groupes respectifs, s'agissant des excédents de revenus que vous presentez, avez vos propres solutions. D'un côté, d'aucuns pensent qu'il faut affecter l'entier des excédents de recettes aux questions climatiques, alors que d'autres considèrent qu'il est temps de baisser la fiscalité pour les personnes physiques, quand encore d'autres souhaitent que l'argent aille aux communes. Vous avez vos propres préoccupations qui sont toutes légitimes et sur lesquelles vous n'êtes pas d'accord, mais qui nécessiteront des arbitrages, et pour lesquels le gouvernement amènera des propositions dont vous débattrez.

Pour l'heure, il importe que dès l'an prochain, le canton puisse avoir un budget, qui est en augmentation, pour répondre aux besoins qui s'expriment dans les divers secteurs d'activité mentionnés, et ce parce que nous voyons autour de nous des cantons qui se trouvent aussi dans des difficultés, parfois beaucoup plus importantes que le canton de Vaud. Certes, il y a, et je l'ai entendue, une frustration parlementaire. Mais en tant que Vaudois, nous sommes obligés d'admettre que notre canton, dans le concert des cantons suisses, est plutôt un canton qui trouve des réponses adéquates pour essayer de préserver une prospérité partagée et durable, parce que les temps sont difficiles. Nous aurons besoin de grandes alliances pour faire en sorte que l'argent à disposition serve l'ensemble des intérêts de toutes les Vaudoises et Vaudois. Je vous remercie du soutien que vous apporterez au budget 2020, tout à l'heure, lors du vote.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Voici quelques compléments relatifs à certains thèmes et préoccupations des groupes de ce matin. Je m'associe à la présidente du Conseil d'Etat pour l'entreprise Symetis qui vit des heures particulières ; cela nous rappelle un épisode où le peuple vaudois, par ses institutions, s'était fédéré pour venir en aide et trouver des solutions au dossier de Novartis-Prangins : pour le bien de la communauté, toutes et tous s'étaient fédérés, partis politiques, Grand Conseil, Conseil d'Etat, car la diversité économique est cruciale.

Aujourd'hui, des gens manifestent et leurs inquiétudes sont compréhensibles. Lorsque vous perdez votre emploi, une autre destinée se dessine. Ainsi, dans un budget existe une multitude de dépenses liées à l'universalité. En effet, les gens ne doivent pas être laissés au bord du trottoir, il faut soutenir le plus faible du collectif ; le gouvernement s'y emploie dans le cadre de ce projet de budget. Par conséquent, merci à celles et ceux qui vont le voter, car, et cela a été relevé par certains, un Etat sans budget amène une année qui ne commence pas forcément sous de bons auspices.

En outre, et Mme Induni a raison, il faut garder en tête que s'il est politique au niveau du vote, le budget découle néanmoins de lois déjà votées. Ainsi, le Conseil d'Etat a combattu les amendements présentés, parce que leur fondement ne peut se retrouver dans un débat budgétaire. Pour quelles raisons ? Si vous voulez couper dans les assurances-maladie ou la loi d'impôt, il faut modifier les lois. Ce sont les fondements liés à la loi qu'il s'agit de changer et non pas les estimations. Nous avons entendu que la partie fiscale serait sous-estimée, que la partie des charges l'est également. C'est normal : sur dix milliards de dépenses ou dix milliards de rentrées, dont seulement 6 milliards de recettes fiscales, il faut être conscient que certains aspects demeurent imprécis. Ainsi, on vote en décembre, on consomme pendant 12 mois, et on contrôle trois ou quatre mois plus tard.

Par ailleurs, pour rassurer Mme Richard sur les propos du Conseil d'Etat : s'il y a des demandes, elles seront honorées courant 2020. Cela me permet de remercier la présidence du Grand Conseil pour avoir mis à l'ordre du jour la Loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) qui doit amener un périmètre calme de négociations avec les communes. En outre, la Loi sur l'énergie (LVLEne) va être débattue et constitue un point crucial, puisqu'elle permettra d'alimenter le fonds. Ces deux objets ont été mis à l'ordre du jour et s'inscrivent pleinement dans l'action gouvernementale du budget 2020. Ainsi, le budget se construit par le biais des lois ; c'est seulement ensuite qu'il devient un acte administratif au niveau de sa composition, mais le vote d'entrée en matière et le vote final, comme cela a été très bien défini par M. Vuillemin, est un acte politique.

Enfin, je peux comprendre que certains décident de ne pas le voter, parce que nous n'avons pas baissé les impôts, parce que nous n'avons pas accordé davantage au social ou à une politique climatique. Au nom du Conseil d'Etat, je remercie aussi l'administration qui a construit la stratégie budgétaire 2020, le service en charge des finances et la Commission des finances qui l'a examiné sous toutes ses coutures. On ne peut que vous encourager à voter ce budget 2020, tel qu'il a été amené par la

Commission des finances, et que ce vote amène une stabilité pour 2020 pour que nous puissions continuer à développer ce canton qui le mérite.

M. Yves Ferrari (VER) : — Monsieur le président, je crois que vous avez été interpellé par M. Mahaim qui a exprimé assez ouvertement et poliment un certain nombre de choses. Nous attendons une réponse de votre part. Je précise qu'il est tout à fait possible au sein de ce plénum de parfois créer de petits problèmes et de s'en excuser ; j'en veux pour preuve la fois où mon collègue Pahud a eu le sentiment que je l'attaquais un peu trop frontalement : je me suis publiquement excusé sur une erreur de langage. Cela permet d'aller de l'avant. Commettre une erreur n'est pas grave, ne pas vouloir l'admettre constitue souvent l'aspect qui pose problème. Je vous remercie d'ores et déjà de répondre à notre collègue Mahaim.

Le président : — J'ai déjà pris contact avec M. Lohri à ce sujet. Nous avons eu une discussion prompte et agréable. J'ai effectivement admis un « fourchage » sur le 66 et le 76 et je présente mes excuses. Si cela peut vous satisfaire à ce stade, je vous en serais reconnaissant. Ainsi, nous pourrions passer au vote.

La discussion est close.

Le budget de fonctionnement 2020 est adopté définitivement par 96 voix contre 26 et 20 abstentions.

La séance, levée à 12 heures, est reprise à 14 heures.

Postulat Raphaël Mahaim et consorts – Fiscalité agricole : l'heure du (premier) bilan a sonné (19_POS_138)

Rapport de la Commission des finances

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 3 octobre 2019 à la Salle du Bicentenaire, place du Château 6 à Lausanne. Présidée par M. le député A. Berthoud, également rapporteur, elle était composée de Mmes les députées A. Cherbuin, C. Richard et A. Baehler Bech ainsi que de MM. les députés A. Cherubini, H. Buclin, S. Melly, N. Glauser, G. Mojon J.-M. Sordet, P.-A. Pernoud, G.-P. Bolay, M. Mischler et S. Montangero. MM. G. Zünd et R. Mahaim (postulant) étaient excusés.

Ont également participé à cette séance, M. le Conseiller d'Etat P. Broulis (chef du DFIRE), M. P. Rattaz (chef du SAGEFI), M. P. Curchod et Mme D. Yerly (ACI). M. F. Mascello s'est chargé de la prise des notes de séance, ce dont il est remercié.

2. POSITION DU POSTULANT

En l'absence du postulant, un des membres de la COFIN le remplace et relaye l'importance du besoin de faire un état des lieux de l'application de la directive que le Conseil d'Etat a déposée le 6 septembre 2017. Un certain nombre de cas est particulièrement problématique et donne lieu à des oppositions, voire même un recours devant le Tribunal fédéral (TF). Le postulant, en tant qu'avocat, tient à préciser, par l'intermédiaire du membre de la COFIN, qu'il ne gère aucun de ces dossiers et fait savoir qu'il ne retirera pas son texte. Une grande transparence de la part du Conseil d'Etat, dans ce sujet brûlant pour certains cas particuliers, est absolument indispensable.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseiller d'Etat projette et commente un document confidentiel qui répond pleinement et de manière transparente aux questionnements du postulant (une version publique est annexée à ce rapport). Il rappelle en préambule qu'il s'agit d'une décision du TF que le gouvernement vaudois ne peut que mettre en œuvre ; cet exercice est d'ailleurs scruté avec grande attention par l'administration fédérale pour que l'application soit conforme à la décision des Chambres fédérales. Ci-après, quelques commentaires en lien avec les numéros des questions posées dans le postulat qui complètent la présentation annexée.

1. Application de la directive – nombre des dossiers pris en compte

Le nombre de 672 dossiers est plus élevé que lors de la mise en œuvre de la directive cantonale, car le Conseil d'Etat en a prolongé la validité, permettant ainsi à 150 agriculteurs supplémentaires de trouver une solution à cette problématique, en dénouant leur situation. La transmission ou la mutation de l'exploitation agricole reste un moment crucial et particulièrement délicat d'un point de vue fiscal dans la vie d'un agriculteur. Même si la RIE II permet de dénouer certaines situations compliquées, les bons conseils de professionnels sont indispensables. Dans ce sens, l'ACI a prodigué des formations spécifiques à des spécialistes (fiduciaires, notaires, avocats, etc) qui peuvent aider les agriculteurs dans la mise en place de cette délicate solution.

Les 109 dossiers qui font l'objet d'une procédure ne sont pas autant de démarches devant les tribunaux qui n'en recevront d'ailleurs que quelques-uns. Il faut oser un langage de vérité et ne pas faire durer de vains espoirs qui n'amènent que déception au final.

2. Application de la directive – mesures prises par le Conseil d'Etat

Cette prolongation découle d'un engagement pris en séance de la commission ad hoc qui traitait le dossier ; elle pourrait être encore prolongée afin d'augmenter encore le nombre de dossiers traités.

5. Application de la directive par les communes

La gestion au cas par cas choisie par 16 communes, via leur arrêté municipal, n'est pas pertinente dans un modèle qui, au contraire, cherche à garantir un traitement uniforme des demandes. Les 8 communes qui refusent seront confrontées à des problèmes pratiques. Un contact a été établi avec la quarantaine de communes qui n'ont encore pas répondu à l'octroi d'une remise pour l'impôt cantonal ; on part du principe qu'elles ne sont pas concernées, mais elles pourront toujours choisir parmi les options offertes, dans le délai imparti.

6. Modification du nombre d'UMOS

Cette modification, votée par le Grand Conseil, peut impacter la taille des exploitations agricoles.

7. Droit foncier rural

Un arrêt du Tribunal fédéral (TF) relatif aux unités de main d'œuvre standard (UMOS) a été rendu dans une affaire concernant le canton d'Argovie, avec au départ des UMOS qui répondaient aux exigences légales (UMOS < parcelle), donc une situation protégée par le droit agricole (taxation en tant que gain immobilier). Par la suite, le quotient UMOS a dépassé celui lié à la parcelle et cette exploitation n'a plus été protégée par le droit agricole (taxation en tant que revenus). La première situation a duré plusieurs dizaines d'années et la seconde environ quatre ans, se soldant par une vente. L'administration argovienne a estimé qu'en raison de la vente et de la fin de la protection garantie par le droit agricole ne s'appliquant plus, c'était la plus-value dans son entier qui était imposable en tant que revenus. Le TF a contesté cette interprétation mettant en avant le besoin d'une approche proportionnelle, dans le cas de modification du nombre d'UMOS. La situation vaudoise est inversée, puisque, jusqu'à la modification par le Grand Conseil, les parcelles ne répondaient pas à la législation agricole et toute plus-value devait être imposée sur le revenu. Grâce à la directive cantonale, il a été décidé que depuis le 1^{er} janvier 2019, jusqu'à la vente (en 2020, 2021, voire 2022 si la directive est prolongée), cette partie de plus-value serait alors imposée en tant que gain immobilier. Sur une si courte durée, la plus-value devrait toutefois être relativement faible et c'est pour cela que l'EMPD mentionne le fait que les effets devraient être minimes. Dans ce même contexte, le Conseil fédéral a

également répondu à une motion qui interprétait cette situation, en indiquant qu'aucune modification légale n'était nécessaire. Au vu de ce qui précède, il semble difficile de s'écarter d'une imposition proportionnelle de la plus-value réalisée sur un terrain agricole selon les périodes où ce terrain bénéficiait ou non de la législation fédérale ; cela donne au Canton des arguments pour procéder à des taxations.

Conclusion

Le Conseiller d'Etat estime avoir fait preuve, avec cette présentation, d'une totale transparence et invite la commission à classer le texte, afin de laisser l'ACI travailler dans le calme et la sérénité.

4. DISCUSSION GENERALE

Un député relève le fait que M. le Conseiller d'Etat Broulis est contraint d'appliquer une décision, sans aucune marge de manœuvre, mais ne comprend pas sa demande de classement. En tant que membre de l'UCV, le député, qui a une totale confiance en le Conseil d'Etat, mentionne le fait que les communes se plaignent justement d'un manque de transparence de l'ACI sur certains processus. La situation actuelle permettrait au contraire de communiquer en toute transparence sur le fait que l'ACI ne fait qu'appliquer la loi.

Le Conseiller d'Etat valide le fait qu'un communiqué de presse peut être diffusé rapidement. Mais il faut toutefois être vigilant et faire preuve de calme, car beaucoup de fausses informations ont circulé dans ce dossier de la politique fiscale agricole, avec parfois un double discours de certains députés qui complique l'application équitable d'une décision. Ne pas oublier que l'administration doit avoir une logique équitable, à défaut de parfaitement égalitaire, car une marge d'interprétation subsiste toujours dans les estimations des dossiers. A ce stade, les chiffres sont confidentiels, mais peuvent être déclassés en cas de communication. L'acceptation de cette situation est très pénible pour les exploitants concernés, mais il ne faut pas faire miroiter de faux espoirs.

Le Président rappelle qu'il est également praticien dans ce dossier, car fréquemment contacté par des agriculteurs inquiets. Son message est de consulter des spécialistes qui lui disent régulièrement avoir obtenu de bons résultats de négociation avec l'ACI. A sa connaissance, il connaît plusieurs cas compliqués – et donc très délicats – mais aucun catastrophique. L'important est effectivement de ne pas donner de faux espoirs aux gens.

Un député s'étonne de la demande de classement, dans la mesure où toutes les demandes du député Mahaim trouvent réponse dans cette présentation.

Un député est satisfait des réponses fournies par le Conseil d'Etat. Il est regrettable toutefois que certains professionnels (notaires, etc.) aient fait signer des actes en ayant connaissance de cet arrêt ; ils ont maintenu un flou inutile et n'ont fait que repousser la décision inéluctable. Il est important que les cas soient suivis de manière uniforme et traités sans différenciation. Les agriculteurs au bénéfice de plus-values importantes ont fait des provisions. Une communication, quelle qu'en soit la forme (communiqué de presse, rapport), est nécessaire.

Une députée relève que les informations fournies répondent au postulat. Comme son auteur est le seul à pouvoir le retirer, elle propose de les transmettre à l'intéressé, avec la mention de l'engagement d'une communication du Conseiller d'Etat Broulis, et de suspendre ainsi les travaux de la commission jusqu'à connaissance de sa décision.

Après discussion, il est décidé de voter sur cette prise en considération, tout en étant conscient que le postulant, absent lors de la séance, pourra retirer son intervention parlementaire jusqu'à sa prise en considération formelle devant le Grand Conseil. Le principe d'un communiqué de presse est validé par la commission².

² <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/la-commission-des-finances-du-grand-conseil-prend-acte-de-l'application-de-la-directive-du-conseil-d/>

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération le postulat par 8 non, 4 oui et 2 abstentions

Montanaire, le 26 novembre 2019.

*Le rapporteur :
(Signé) Alexandre Berthoud*

Annexe : Présentation de l'ACI « publique » (*Voir annexe en fin de séance.*)

Décision du Grand Conseil après rapport de la commission – Postulat retiré

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur : — Ce postulat a été traité par la Commission des finances en date du 3 octobre dernier, en l'absence du postulant, retenu par d'autres obligations. Il était représenté par un membre de la Commission des finances, membre de son parti. Vous le savez, la fiscalité agricole a fait l'objet de nombreux débats et dépôts de textes, tant dans cet hémicycle que du côté de la Berne fédérale. Le traitement des dossiers fiscaux étant plus que complexe, ce postulat demande donc au Conseil d'Etat d'établir un rapport qui correspondrait à un premier bilan suite à la jurisprudence du Tribunal fédéral de 2011, ainsi qu'à l'application de la directive du Conseil d'Etat. Lors de la séance de commission, le Conseil d'Etat a projeté et commenté un document confidentiel qui répondait de manière transparente à l'ensemble des questions du postulant. A noter qu'une version publique est annexée au présent rapport de commission. Lors des débats, il a également été rappelé qu'il s'agit d'une décision du Tribunal fédéral. Le Conseil d'Etat a indiqué que le gouvernement ne peut que mettre en œuvre cet arrêt. Cet exercice est d'ailleurs scruté, avec une très grande attention, par l'administration fédérale pour que l'application soit conforme aux décisions à appliquer, tant au niveau législatif que judiciaire.

De plus, les informations souhaitées par le postulant ont été largement abordées lors de cette séance de commission et sont précisées dans le rapport de la commission et son annexe. Au terme des débats, la majorité de la Commission des finances, par 8 voix contre 4 et 2 abstentions, recommande de ne pas prendre ce texte en considération. En effet, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 19 juin 2019, a décidé de prolonger sa directive afin de permettre aux agriculteurs concernés de prendre des décisions afin de pouvoir bénéficier des allègements prévus. Dès lors, l'heure du bilan n'a pas encore sonné et au vu de la complexité des dossiers, il y a lieu de laisser travailler l'administration cantonale ainsi que tous les partenaires concernés, et ceci, dans les délais requis. Enfin, suite à cette séance, un communiqué de presse a été rédigé pour préciser les points concernés. La commission vous recommande de refuser ce postulat.

La discussion est ouverte.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Je remercie tout d'abord le président de la Commission des finances qui a fidèlement rapporté les débats de cette commission, du moins les propos qui m'ont été rapportés. Je remercie également le chef du département pour les chiffres et les informations fournis lors de cette séance de commission, lesquels ont, en partie, été reproduits dans le rapport de notre président de la Commission des finances.

Du côté des regrets, je me faisais la réflexion, en préparant ce débat, que cela pourrait être utilisé comme mode d'emploi pour éviter le renvoi d'un postulat au Conseil d'Etat lorsqu'il pose des questions auxquelles on ne souhaite pas répondre par écrit sur le long terme. Première étape, on donne déjà un certain nombre de gages, en amont, en donnant suite au postulat sur certains points. Je fais allusion à la prolongation de la directive — ce qui est une excellente chose en soi. Deuxième étape, lors de la séance de commission, on donne les informations que le postulant demandait, en disant ensuite que le postulat est devenu sans objet. Troisième étape, on rapporte en disant que l'heure du bilan n'a pas encore sonné et qu'il faut encore attendre pour obtenir un bilan. Je ne suis pas certain que c'est une bonne manière de travailler, parce que l'heure du bilan a réellement sonné. Par ailleurs, ces fameuses informations données en commission — du moins celles qui ne sont pas frappées par le secret fiscal — auraient pu faire l'objet d'un rapport circonstancié du Conseil d'Etat sur le postulat transmis par notre plénum, plutôt qu'une communication de la Commission des finances. En d'autres

termes, sur le fond, je suis satisfait de ce qui a été décidé relativement à la prolongation de la directive et des chiffres donnés, mais je regrette la méthode adoptée. Je pense qu'il aurait été beaucoup plus simple que la Commission des finances recommande au plénum de transmettre le postulat et que le Conseil d'Etat puisse utiliser ce postulat transmis pour faire un rapport et un bilan complet de son action dans le domaine. Néanmoins, sous réserve d'un dernier bémol sur lequel je reviendrai dans un instant, étant donné le contexte, les discussions qui ont eu lieu et les communications faites après la séance de commission, je suis prêt à retirer ce postulat. Il ne devrait donc même pas y avoir de vote. Je l'annonce donc formellement : ce postulat peut être considéré comme ayant été retiré.

Il y a néanmoins un domaine sur lequel les réponses fournies ne sont pas satisfaisantes : la fameuse question — assez technique, mais sur laquelle je reviens un instant — de la baisse du nombre d'unités de main d'œuvre standard (UMOS) pour considérer qu'une entreprise agricole est une entreprise agricole au sens du droit fédéral et qu'elle peut donc bénéficier d'un certain nombre de traitements privilégiés au niveau fiscal. Quand le Conseil d'Etat a annoncé cette baisse pour le canton de Vaud de 1 à 0,6 UMOS, il a été dit, dans certains cercles, que cela permettrait d'alléger les conséquences de la nouvelle jurisprudence sur la fiscalité agricole. A vrai dire, on ne voyait pas vraiment d'autres raisons de proposer cette baisse de 1 à 0,6 UMOS. Du point de vue du droit agricole, cela ne se justifie pas. Du point de vue de la transmission des domaines, je ne suis pas sûr que ce soit un avantage pour les agriculteurs. Je me tourne vers les agriculteurs présents dans cette salle pour qu'ils nous disent s'il y a d'autres bénéfices liés à cette baisse de 1 à 0,6 UMOS. Je suis bien entendu disposé à les entendre si c'est le cas, mais il me semble que ce n'était pas le cas. En d'autres termes, cette baisse a été vendue comme une manière d'alléger le fardeau fiscal, mais il s'avère que tel n'est pas le cas en réalité et que cela n'aura pas de conséquences du point de vue fiscal pour le passé. Cela signifie que l'on nous a vendu une réforme — cette baisse de 1 à 0,6 UMOS pour la définition de l'entreprise agricole — comme étant quelque chose d'utile du point de vue fiscal et peut-être aussi du point de vue agricole, mais je crois que nous avons affaire à une coquille vide. Cette réforme ne sert à rien : du point de vue fiscal, le Conseil d'Etat reconnaît, à demi-mot, que cela ne sert à rien et pour les autres aspects liés à la pratique agricole, j'ai aussi l'impression que cela ne sert à rien. Il y a donc là une grosse frustration. Peut-être que certaines explications du Conseil d'Etat permettront de démentir ce que je viens de dire, mais si ce n'est pas le cas, j'annonce d'ores et déjà que je suis en train de réfléchir à une intervention ciblée sur cet aspect, parce qu'il me semble qu'il y a eu erreur sur la marchandise. Soit on nous a vendu une réforme qui s'est avérée inutile, soit cette réforme n'a pas encore déployé ses effets et il convient de faire en sorte que cela puisse se faire, notamment du point de vue fiscal. Néanmoins, les informations demandées par le postulat ont été obtenues — avec la prolongation de la directive. C'est la raison pour laquelle j'annonce donc le retrait de ce postulat sous cette forme.

Le président : — Monsieur le député, si vous retirez votre postulat, la discussion n'est pas ouverte.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Je serai ravi d'entendre la réponse de M. Broulis et les interventions d'autres collègues qui voudraient peut-être s'exprimer sur ce sujet, je vous propose donc de reprendre la parole dans un moment pour annoncer le retrait formel de ce texte. Je retire donc momentanément mon retrait... *(Rires.)*

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Je voudrais répondre aux interrogations de M. Mahaim, mais je vous remercie tout d'abord pour vos encouragements. Le Conseil d'Etat a choisi de sortir de ce dossier qui n'était pas de son fait ni du vôtre d'ailleurs, puisque c'est une décision du Tribunal fédéral qu'il a fallu mettre en œuvre. Il y a eu beaucoup de souffrance du côté du monde agricole, comme le Conseil d'Etat a pu le dire à maintes reprises. Sur ce dossier, au niveau fédéral, il y a malheureusement eu une succession de votes qui a démontré une volonté de vouloir traiter les paysans comme n'importe quel indépendant, ce qui n'est pas sain et j'estime que c'était une erreur. Le métier de la terre n'est pas le même que celui d'un indépendant à la tête d'une PME quelconque ; c'est une autre logique qui nécessite souvent plus de temps : une génération qui travaille, puis une autre qui reprend le domaine. C'est un autre univers, mais nous sommes en démocratie et nous acceptons toutes les décisions qui proviennent d'un tribunal ou d'un vote parlementaire.

Je reviens aux questions posées par M. Mahaim. En ce qui concerne le processus, il arrive assez fréquemment que le Conseil d'Etat soit totalement transparent au sujet d'un texte et qu'il amène des

chiffres qui permettent au postulant de retirer son texte, parce qu'il a été renseigné. Ensuite, il est nécessaire — et je remercie la Commission des finances pour le travail effectué — d'avoir un rapport de commission le plus exhaustif possible pour pallier le rapport qui n'a pas été fait par le Conseil d'Etat, puisqu'il y a un chevauchement. Par exemple, nous traiterons dans un petit moment d'un autre texte qui concerne l'impôt sur la fortune : nous avons amené des informations et cela a permis à la commission et au motionnaire de réfléchir et de retirer son texte. Cela arrive assez fréquemment et cela nous permet de gagner du temps.

Monsieur Mahaim, je vous remercie de considérer que ce dossier est classé. Je pense que, à la fin de l'année, nous aurons atteint le 80 % des dossiers en souffrance depuis 2011. Il y a des dossiers plus anciens, mais le gros paquet concerne les années 2011, 2012 et 2013. Beaucoup de dossiers attendaient un dénouement fédéral pour être traités. Nous nous sommes fixé pour objectif, à la fin de l'année 2020, d'avoir terminé, puisque la directive a été prorogée d'une année et qu'elle couvre encore l'année 2020 pour aider les agriculteurs à sortir de cette mauvaise décision. Je le dis clairement : cette décision est inique, mais on ne peut pas revenir en arrière.

En ce qui concerne les UMOS, l'exposé des motifs sur les UMOS est complet et je ne peux que vous encourager à le lire. Il est notamment mentionné que les UMOS ne résoudre pas une question fiscale. Nous avons reçu une information de la Berne fédérale qui nous indique clairement que nous ne pouvons pas utiliser les UMOS dans la transmission ou la liquidation d'un domaine agricole. Les UMOS ne sont pas prévues pour faire cela, des décisions ont été prises par l'Administration fédérale des contributions (AFC) et par le tribunal. Le sujet est clos. Pour quelle raison le Conseil d'Etat est-il intervenu avec projet ? C'est aussi pour aider un peu les agriculteurs, notamment pour la taille de l'exploitation agricole. Suivant l'ampleur des UMOS, cela peut favoriser un transfert ou un maintien de petites exploitations agricoles. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a proposé ce projet, dans une période de transition. Vous savez que certains considèrent que les exploitations devraient plutôt être petites que monstrueuses et qu'il faut essayer de donner des coups de main aux gens pour qu'ils puissent transférer les domaines familiaux. C'est la raison pour laquelle le projet des UMOS a été retenu. Néanmoins, je le répète : il n'y a aucune incidence sur le volet fiscal. Nous avons écrit cela noir sur blanc : vraisemblablement, il n'y aura pas de lien et, depuis lors il y a une décision du tribunal et de l'AFC qui ont confirmé qu'il n'y avait pas de lien de cause à effet. Lorsqu'un père transmet à son fils une exploitation agricole, ce transfert patrimonial se fait en dehors de la pratique des UMOS. Si l'objet reste dans la fortune dite commerciale ou agricole, il n'y a pas de fiscalité confiscatoire ; s'il sort pour être mis dans le patrimoine privé, malheureusement la loi s'applique avec des taux qui peuvent aller jusqu'à 41,5 % pour l'impôt et 10 % pour l'AVS, suivant l'ampleur de la transaction. Notre objectif est qu'à la fin de l'année 2020, nous ayons pu tirer un trait sur ce mauvais « trip » pour les agriculteurs, nous leur avons vraiment joué un sale tour.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Monsieur Mahaim, vous avez déposé un texte et vous n'étiez pas présent en commission pour le défendre, ce serait peut-être bien de vous excuser.

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur : — Le traitement de ce texte a pris un peu d'énergie à la Commission des finances, parce que nous avons essayé d'être le plus exhaustif possible. A titre personnel, j'aimerais dire que chaque situation est unique. J'encourage vraiment les personnes qui ont des soucis au niveau de la fiscalité agricole à s'entourer de professionnels de la fiscalité qui pourront les aider ; ce sont des mandataires qui peuvent aller froidement discuter avec l'administration cantonale des impôts. Monsieur Mahaim, vous avez raison, lors du budget 2019, un texte demandait de descendre d'1 UMOS à 0,6. Peut-être que nous aurions pu attendre qu'une entreprise est une entreprise agricole, au sens de la fiscalité, avec 0,6 UMOS. Hélas, l'administration fédérale n'a pas accepté cette manière de procéder. Cela aurait pu régler quelques cas. Encore une fois, j'encourage les agriculteurs à s'entourer de professionnels de la fiscalité, des experts fiscaux diplômés ou des avocats fiscalistes.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Je suis très déçu, je m'attendais à une déclaration enflammée sur l'agriculture de la part de notre collègue Jobin. Je suis néanmoins consolé par le fait d'apprendre qu'il a lui-même été très déçu de ne pas me voir en séance de commission. Je prends note pour la prochaine fois.

Cela étant dit, je remercie M. Berthoud d'être revenu sur cette question des UMOS et M. le conseiller d'Etat pour ses explications. Nous n'allons pas faire un débat technique aujourd'hui, mais il y a un vrai enjeu de compréhension de la portée de cette baisse de 1 à 0,6 UMOS. Je suis navré de vous contredire : la baisse de 1 à 0,6 aurait pu avoir des conséquences fiscales, non pas parce que les deux outils sont déconnectés. Le droit fédéral dit que c'est le nombre d'UMOS qui permet de savoir si l'on tombe dans le traitement fiscal particulier au sens de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD). Ce que nous avons essayé de faire, en passant de 1 à 0,6 UMOS, était de dire que les entreprises plus petites pourront bénéficier de cette définition « entreprise agricole » au sens de la loi fédérale. Le Tribunal fédéral n'a pas dit que ce n'était pas le bon instrument et que nous devrions faire autre chose ; il a dit qu'en réalité, cette baisse de 1 à 0,6 ne vaut que pour l'avenir et pas pour le passé. En quelque sorte, nous ne réglons pas les problèmes existants en passant de 1 à 0,6, du point de vue fiscal, mais ce sera le cas à l'avenir. C'est précisément ce qui a causé une grosse déception, parce que nous nous imaginions pouvoir créer une situation qui aurait permis de soulager les petites exploitations agricoles. C'est précisément sur ce plan qu'il y a encore une grosse déception et que le dossier n'est pas encore clos. En réalité — c'est un peu la queue de comète de ce dossier — les conséquences actuelles font que les exploitations qui sont frappées le plus durement par cette nouvelle fiscalité sont les plus petites exploitations. Nous sommes donc dans une situation dans laquelle les petites exploitations sont les plus frappées, alors que certaines grosses exploitations, en particulier si elles dépassent ce fameux seuil d'1 UMOS, peuvent s'en sortir de façon plus équitable du point de vue fiscal.

J'ai vu quelques micros s'allumer. Pour ne pas priver de parole M. Berthoud et d'autres collègues, je vais attendre un tour de piste supplémentaire avant d'annoncer officiellement le retrait de mon postulat.

Mme Martine Meldem (V'L) : — D'après notre collègue Mahaim, la réponse du Conseil d'Etat est claire et elle peut être utile pour le monde paysan et la transmission des patrimoines paysans. Il l'a dit, ce sont les petits exploitants qui sont les plus touchés, alors qu'ils pourraient transmettre leur terrain à des paysans sans terre. Si les choses sont si claires, pourquoi faut-il des spécialistes de la fiscalité et des avocats fiscalistes pour travailler sur ces dossiers ?

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur : — Madame Meldem, je répète ce que j'ai dit : chaque situation est unique. On ne vend pas une maison ou une voiture avec un prix à l'argus, on fait une transmission de domaine agricole, avec des reprises d'amortissement, avec des valeurs raisonnables — nous avons beaucoup travaillé sur aspect avec M. le député Mahaim — qui doivent être négociées avec l'administration cantonale des impôts. Tout cela fait que ces situations doivent être planifiées. Si vous ne croyez pas à ce que je vous dis, faites comme vous voulez... Je vous conseille simplement de vous entourer de spécialistes, de professionnels de la fiscalité, pour gérer des cas comme ceux décrits.

Monsieur Mahaim, je ressens la même déception que vous par rapport au 0,6 UMOS. Je pensais qu'on allait augmenter le scope des personnes qui allaient sortir de cet aspect sous l'angle agricole ; je pensais que nous allions sortir quelques cas particuliers qui auraient pu être traités de manière différente, sous l'angle de l'impôt sur les personnes physiques et non pas sur les personnes morales. Malheureusement, cela ne s'est pas passé ainsi. J'aimerais que M. le conseiller d'Etat le dise et explique que l'administration fédérale des impôts n'accepte pas cette modification d'UMOS pour considérer que l'on a affaire à une entreprise agricole. Cela permettrait de régler la chose une fois pour toutes. Nous avons pris note du retrait de votre postulat, mais je confirme avoir le même regret que vous, monsieur Mahaim.

M. José Durussel (UDC) : — Il est peut-être utile de rappeler que le moment crucial de cette problématique fiscale agricole s'est déroulé au Parlement fédéral, à Berne, lors d'un vote au cours duquel de nombreux élus romands — vaudois notamment, de droite — n'ont pas voté comme il fallait. (*Réactions dans la salle.*) C'est à ce moment que tout s'est joué... Il y a encore des cas difficiles à traiter aujourd'hui ; M. le conseiller d'Etat connaît d'ailleurs le nombre de ces cas. Néanmoins, les cas les plus lourds sont derrière nous ; il n'y a plus rien à récupérer et je vous assure que je connais certaines personnes qui sont déçues et qui n'iront plus voter. Elles sont dégoûtées par notre fonctionnement ; comme on dit elles ont « ramassé » en pleine figure. Ces cas sont surmontables, mais

il faudra du temps. Nous aurions peut-être pu attendre un peu plus du canton, mais nous avons obtenu toutes les explications souhaitées et je comprends qu'il était difficile de modifier la stratégie.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Monsieur Durussel, j'ai le même sentiment que vous : nous nous sommes battus, parce que c'est une injustice ! La question du domaine agricole doit être traitée d'une manière particulière : nous ne sommes pas dans le même univers qu'une PME ou qu'un indépendant — coiffeur, garagiste ou boulanger. C'est un autre modèle de planification fiscale. Il est clair qu'un indépendant va avoir une période de planification beaucoup plus courte qu'un agriculteur. C'est là que la décision du Tribunal fédéral est inique : un agriculteur, pour sortir du domaine, doit parfois avoir des discussions familiales pendant une dizaine d'années. Il faut qu'un des enfants se forme ; il faut savoir qui reprend l'exploitation, comment il fait pour payer à l'autre enfant la part potentielle de l'héritage pour éviter qu'il soit déshérité. Ces discussions sont complexes. Il est vrai que cette décision pose de gros problèmes — particulièrement aujourd'hui où l'on parle beaucoup du climat et que l'on souhaite avoir une production indigène la plus large possible. Vous avez raison, nous n'avons pas aidé les agriculteurs. J'ai été leur expliqué cela sur le terrain.

Qu'est-ce que les Vaudois ont fait ? Nous avons prorogé d'une année la directive jusqu'à fin 2020 pour encourager les agriculteurs à clarifier leur propre situation et pour leur donner encore une chance de tout mettre à plat et de trouver leur propre destinée. Nous connaissons la vie d'un agriculteur : il se lève le matin en étant agriculteur et se couche le soir en étant agriculteur. Lorsqu'il est à la retraite, il reste agriculteur dans l'âme. Aujourd'hui, cette décision est inique, parce que nous n'avons pas trouvé de solution, si ce n'est la « remise vaudoise ». Pour vous rassurer, à ma connaissance, les parlementaires vaudois ont voté juste, mais il y a deux modèles fiscaux au niveau suisse et certains cantons romands ne pratiquent pas le modèle que nous avons. D'autres cantons ne sont pratiquement pas concernés par l'agriculture. Pour eux, le canton de Vaud et ses grands territoires agricoles ne font pas partie de leurs préoccupations. Les trois premiers votes à Berne se sont bien passés, mais le quatrième a échoué et nous avons tout perdu. Je dis « nous », mais ce sont les agriculteurs qui ont perdu.

Monsieur le président de la Commission des finances, je confirme que les UMOS ne pouvaient pas traiter du passé. Pour le futur, au niveau de la clarification du domaine, les choses pourront peut-être se faire en fonction de la taille du domaine, mais pour le passé, l'administration fédérale ne souhaitait pas entrer en matière et cette décision doit être appliquée pour ce qu'elle est. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place la directive entre l'Etat et les communes pour trouver une solution — et nous avons été transparents en donnant le nombre de communes qui ne souhaitaient pas faire ce non-encaissement d'impôts. Finalement, cela se passe relativement bien et il y a encore une année pour régler les choses.

Madame Meldem, je partage ce que dit M. Berthoud. Pour résumer, il y a un peu moins de 4000 exploitations agricoles qui sont concernées. Si l'on considère que nous sommes 810 000 habitants, cela représente beaucoup de monde et peu à la fois. Chacune de ces exploitations a sa propre destinée ; ses propres joies, ses propres peines, son propre parcours de vie, avec des terres obtenues par un mariage qu'il faut requalifier dans le patrimoine privé et le patrimoine administratif. La question de la planification de la sortie nécessite de prendre du temps individuellement. Une personne peut demander à l'administration d'avoir un examen préjudiciel en expliquant ce qu'elle veut faire avec son fils, sa fille ou sa famille. Lorsqu'il y a un projet, l'administration peut prendre position. Ou alors, cette personne peut être bien conseillée par des gens dont c'est le métier. Il faut trouver le chemin de la sortie. Je l'ai dit, même à la retraite, on reste agriculteur dans l'âme, mais parfois on n'est plus propriétaire du bien. C'est pour cela que l'administration des impôts a mis sur pied des cours, des informations aux notaires et aux fiduciaires. Je sais que certaines personnes travaillant dans des fiduciaires sont venues suivre ces cours. Pour expliquer et vulgariser, l'administration centrale a souhaité être attentive, mais malheureusement cela a été : la loi, toute la loi et rien que la loi. Nous voulions la changer, mais nous avons perdu. C'est la raison pour laquelle la question qui touche à des conseillers est importante, parce qu'elle permet peut-être de mieux accepter la situation. C'est la mort dans l'âme que l'agriculteur renonce à son métier, parce que c'était sa passion, sa vie. Lorsqu'on quitte ce domaine, il y a forcément une rupture, même si une autre vie est possible. C'est pour cela qu'il est parfois utile d'être accompagné, conseillé et aidé.

Nous avons encore une année devant nous pour liquider les dossiers en souffrance ; une année pour ceux qui souhaiteraient clarifier leur propre situation. Je ne peux que les encourager à le faire durant l'année en cours. Après, nous passerons à une taxation ordinaire, comme pour les indépendants de ce canton.

Le président : — Pour la bonne forme, je voudrais que M. Mahaim confirme le retrait de son postulat.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Monsieur le président, je confirme le retrait de mon postulat.

La discussion est close.

Ce postulat est retiré.

Motion Philippe Liniger et consorts – Epargnons les épargnants (19_MOT_092)

Rapport de la Commission des finances

1. PREAMBULE

La commission des finances s'est réunie le jeudi 3 octobre 2019 à la Salle du Bicentenaire, place du Château 6 à Lausanne. Présidée par M. le député A. Berthoud, également rapporteur, elle était composée de Mmes les députées A. Cherubin, C. Richard et A. Baehler Bech ainsi que de MM. les députés A. Cherubini, H. Buclin, N. Glauser, G. Mojon J.-M. Sordet, P.-A. Pernoud, G.-P. Bolay, M. Mischler et S. Montangero. MM. G. Zünd et S. Melly étaient excusés.

Ont également participé à cette séance, MM. Ph. Liniger (motionnaire), le Conseiller d'Etat P. Broulis (chef du DFIRE), P. Rattaz (chef du SAGEFI), P. Curchod et Mme D. Yerly (ACI). M. F. Mascello s'est chargé de la prise des notes de séance, ce dont il est remercié.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

Le motionnaire rappelle que son texte demande au Conseil d'Etat de proposer une modification de la Loi d'impôt. En lieu et place d'exonérer uniquement les fortunes jusqu'à 50'000 francs pour les personnes seules et 100'000 francs pour les couples, il conviendrait d'introduire une franchise d'impôts jusqu'à 50'000 francs et 100'000 francs de la fortune pour tous les contribuables. L'article 50, al. 1, pourrait ainsi être complété par l'amendement suivant : « *L'impôt sur la fortune est perçu sur la fortune nette diminuée de 50'000 francs pour les personnes seules. Ce montant est doublé pour les époux vivant en ménage commun.* » ; l'article 58 n'aurait alors plus de raison d'être.

Du temps de sa jeunesse, le motionnaire se souvient que la notion d'épargne était un acte important dans la vie. Il a suivi ce conseil à la lettre ce qui lui a permis d'augmenter quelque peu sa fortune, en raison de l'existence de taux d'intérêts très élevé. La situation actuelle est modifiée dans la mesure où les intérêts rémunérateurs ont quasiment disparu, mais l'impôt est toujours bien présent. Dans ce contexte et afin de dynamiser l'épargne, il souhaite que la fortune en soit partiellement exonérée jusqu'à concurrence de 100'000 francs. Avoir un peu de fortune personnelle permet en conclusion de répondre à ce phénomène d'intérêt bas et éviter ainsi que les gens ne soient tentés de tout dépenser, sans penser au lendemain.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseiller d'Etat partage une partie des préoccupations du motionnaire, car la situation actuelle en termes d'intérêts bas n'est pas saine, incitant les contribuables à être plus cigale que fourmi. L'arrivée des taux d'intérêt négatifs a encore complexifié la situation, rendant la compréhension du dispositif financier encore plus délicat. La démarche du motionnaire est louable, mais coûterait, en termes de pertes fiscales, environ 46 mios pour le Canton (impact très fort au début du barème) et 22 mios pour les communes, soit 68 mios au total. Le problème doit être pris différemment, car c'est le taux

d'imposition appliqué sur la fortune qui est trop élevé en comparaison intercantonale. Alors que le ratio impôt sur la fortune / impôt sur les personnes physiques devrait se situer aux alentours de 1/10, le canton de Vaud connaît un ratio de 1/5, voire 1/4. Transformé en chiffre, cela signifie que pour le projet de budget 2020, la taxation de l'impôt sur la fortune dépasse les 600 millions, montant essentiellement payé par quelque 10'000 contribuables qui ne pourront pas être facilement remplacés, d'un point de vue fiscal, en cas de départ. En conclusion et au nom du Conseil d'Etat, le Conseiller d'Etat combat le texte, même si l'idée dans l'absolu n'est pas mauvaise, et invite la commission à ne pas entrer en matière pour une prise en considération.

4. DISCUSSION GENERALE

Un député relève que le système actuel protège de l'impôt sur la fortune les petits épargnants. La révision du motionnaire reviendrait à faire le contraire avec un allègement pour les très grandes fortunes ; l'idée de protéger les petits épargnants rate ainsi sa cible. De plus, selon le député, le motionnaire part du principe que la fortune ne rapporte rien, car les taux sont quasiment inexistantes, mais des revenus sous d'autres formes (actions, dividendes, etc.) sont possibles avec un rendement plus intéressant. Il ne soutiendra pas le texte.

Un député estime au moins que le député Liniger a le mérite d'essayer de trouver une solution qui est malheureusement intenable financièrement.

Le motionnaire s'interroge néanmoins sur les moyens mis en œuvre pour garder les épargnants dans le canton.

Le Conseiller d'Etat rappelle que le gouvernement a pris l'engagement, post RIE III, d'examiner la question de l'impôt sur la fortune, avec notamment une analyse des ponctions fiscales sur l'outil de travail.

Au vu des échanges et notamment en raison du coût de sa réforme – qu'il avait estimée plus modeste – le motionnaire retire son texte.

Le Président prend note de cette décision et clôt les débats sur cet objet.

Montanaire, le 28 novembre 2019.

*Le rapporteur :
(Signé) Alexandre Berthoud*

Décision du Grand Conseil après rapport de la commission – Motion retirée

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur : — Cette motion, traitée par la Commission des finances, en date du 3 octobre dernier, vise à modifier la loi d'impôts afin d'introduire une franchise de 50 000 francs pour une personne seule et 100 000 francs pour un couple concernant l'impôt sur la fortune. Si de nombreux commissaires, ainsi que le Conseil d'Etat, partagent une partie des préoccupations du motionnaire, le coût articulé de cette modification correspond à une perte fiscale d'environ 46 millions de francs pour le canton et 22 millions de francs pour les communes, soit un total de 68 millions de francs. De plus, la révision proposée raterait sa cible et ne viserait donc pas les petits épargnants, comme cela était souhaité par notre collègue, M. Liniger. Au vu des échanges et notamment en raison du coût de la réforme proposée, le motionnaire a souhaité retirer son texte.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Liniger (UDC) : — Je remercie le rapporteur pour la qualité de son rapport. En déposant ma motion, je pensais donner un petit sucre aux épargnants, parce qu'ils le méritent bien. J'ai apprécié le fait que la commission reconnaisse la justesse de ma démarche. Je pensais mon geste symbolique et que l'impact sur les finances cantonales et communales serait négligeable. J'ai reçu comme un uppercut les chiffres du chef du Département des finances. Une perte de 46 millions pour le canton et de 22 millions pour les communes signifie que nos institutions sont dépendantes des personnes aisées de ce canton, lesquelles font figure de poule aux œufs d'or. Pour rappel, c'est plus de 600 millions d'impôts sur la fortune qui sont payés par une minorité de 10 000 contribuables. Certains ont déjà déplacé tout ou partie de leur fortune dans des cantons suisses alémaniques. Il convient plus que

jamais de nous souvenir qu'il y a lieu de ménager, voire de chuchoter, cette catégorie de contribuables. J'ai retiré ma motion pour deux raisons : d'une part, la perte fiscale ne peut pas être assimilée sans une certaine anticipation et, d'autre part, c'est en écoutant les affirmations du conseiller d'Etat qui précise que c'est le taux d'imposition sur la fortune qui est trop élevé en comparaison intercantonale. Je salue le fait que le gouvernement trouve que l'idée n'est pas mauvaise, c'est-à-dire bonne, mais la combat parce qu'il préfère agir sur le taux. J'attends donc du Conseil d'Etat, qui a compris les enjeux, une proposition de diminution des taux dans un bref délai. Il y a urgence fiscale. Si le gouvernement restait trop longtemps sans nous proposer une baisse significative du taux, je me sentirais légitimé à revenir sur ce point avec une motion.

La discussion est close.

La motion est retirée.

Résolution Yann Glayre et consorts – Braquages à répétition : prenons des mesures urgentes pour garantir la sécurité des convois de fonds (19_RES_037)

Texte déposé

Le canton de Vaud est devenu le terrain de jeu favori des braqueurs de fourgons, avec six attaques depuis 2017, dont trois ces six derniers mois : mai 2017, février-avril 2018, juin-août-décembre 2019).

Il est temps d'apporter une réponse à ces actes. En tant qu'autorité, il est de notre devoir d'assurer le respect des lois et la protection des citoyens. Les convoyeurs de fonds sont des citoyens comme les autres et ont aussi le droit de pouvoir exercer leur métier en toute sécurité.

Pour rappel, la Loi sur la circulation routière (LCR) est de compétence fédérale et interdit la circulation des véhicules blindés lourds — de plus de 3,5 tonnes — entre 22h00 et 5h00. Aucune modification de la loi n'est prévue avant 2021.

La sécurité du territoire étant de compétence strictement cantonale, il convient de mettre en place des mesures dissuasives efficaces. En conséquence, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat :

1. De prendre des mesures urgentes afin d'assurer la sécurité des convois routiers de fonds ;
2. De considérer l'établissement de dispositifs exceptionnels de détachements d'appui Gendarmerie / Détachement d'action rapide et de dissuasion (DARD) — ou autre — afin de décourager les braqueurs ;
3. De solliciter l'aide de la Confédération afin d'apporter des solutions à ce problème cantonal ;
4. Si opportun, de communiquer de manière publique sur ces dispositifs.

*(Signé) Yann Glayre
et 20 cosignataires*

Développement

La résolution étant accompagnée de 20 signatures, le président ne demande pas l'appui de 20 députés.

M. Yann Glayre (UDC) : — Les braquages de fourgons, ça suffit ! La sécurité du territoire est de compétence cantonale et cela fait trop longtemps que notre canton est devenu le terrain de jeu des criminels. Je salue les décisions prises par le Conseil d'Etat qui a rapidement activé une partie des mesures urgentes que le groupe UDC demandait. Notre population attend un signal fort de toutes nos autorités et c'est précisément le but de cette résolution. Afin d'assurer la sécurité des travailleurs et des victimes collatérales, je suis confiant que la prise de position du Grand Conseil et les mesures prises par le Conseil d'Etat sont des signaux positifs afin de décourager les criminels de venir opérer sur sol vaudois. Jusqu'ici, nous avons eu beaucoup de chance, puisque, pour les six braquages, aucun décès

n'est à déplorer. Malgré cela, il ne faut pas sous-estimer les dégâts infligés aux victimes concernées, c'est-à-dire les travailleurs et les riverains qui deviennent, malgré eux, acteurs et témoins de ces scènes de guerre. Il est temps de faire front commun ; d'envoyer un signal fort et de faire respecter l'ordre public. Les braqueurs doivent savoir que s'ils s'aventurent en terres vaudoises, ils vont être reçus comme il se doit, par le fin produit du terroir de la Blécherette : le Détachement d'action rapide et de dissuasion (DARD). Je vous remercie d'avance pour votre soutien à cette résolution.

La discussion est ouverte.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Je remercie notre collègue Glayre pour sa résolution. Je ne ferai pas de vilain jeu de mots sur les « portes ouvertes », mais il a eu la délicatesse de le reconnaître lui-même, le Conseil d'Etat a déjà pris des mesures fortes pour répondre à la problématique qu'il soulève. Le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités pour garantir la sécurité des transports de fonds sur sol vaudois, tout cela en concertation avec la Police cantonale et avec les professionnels concernés. Un arrêté a été voté, avec différentes mesures qui précisent notamment que les transports se font uniquement aux conditions suivantes : les véhicules utilisés sont des véhicules lourds, équipés d'un blindage ; ils sont équipés d'un dispositif rendant sans valeur le contenu ou interdisant son accès en cas d'effraction ; deux équipiers au minimum accompagnent les transports, chauffeur inclus ; le transport se fait uniquement entre 5 heures et 22 heures et enfin la valeur maximale transportée par un véhicule est réduite à 10 millions de francs. Tout cela est accompagné de conditions particulières qui ont été négociées avec les professionnels de la branche. J'ajoute que, depuis le 9 décembre, un dispositif opérationnel spécifique a été mis en place par la Police cantonale. Bref, le Conseil d'Etat a déjà agi, je ne vois pas vraiment l'utilité d'accepter cette résolution, à moins que le député Glayre nous indique que sa volonté est simplement de saluer l'excellent travail effectué par le Conseil d'Etat. Je vois qu'il demande des mesures supplémentaires et une intervention encore renforcée de la Police cantonale, personnellement je souhaiterais que les entreprises privées prennent leurs responsabilités aussi et que, par ailleurs, la Confédération prenne également ses responsabilités pour qu'il puisse y avoir une véritable coordination entre les cantons. Des interventions ont été menées au niveau fédéral pour demander à la Confédération d'agir dans ce sens. Je n'aurais aucun problème à soutenir cette résolution, si le député Glayre précisait son intention. Si son intention est de saluer l'excellent travail effectué par le Conseil d'Etat, je pourrais bien entendu soutenir sa résolution.

M. Arnaud Bouverat (SOC) : — En préambule, je me dois de déclarer mes intérêts : je suis secrétaire syndical et je m'occupe notamment de la branche de la sécurité privée, même si ce n'est pas à ce titre que je m'exprime aujourd'hui. Le groupe socialiste salue la décision du Conseil d'Etat de prendre des mesures par voie d'arrêté, par défaut d'une intervention fédérale sur le sujet. Cette décision était nécessaire tant dans la perspective de protection des salariés qui convoient des fonds que dans l'impératif d'assurer la sécurité publique dans notre canton. Nous l'avons vu, ces attaques de fourgons se sont toutes produites sur le domaine public et parfois même à proximité immédiate d'habitations. Nous avons maintes fois frôlé le drame et nous saluons le fait que l'Etat de Vaud n'attende pas d'avoir des morts pour agir, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit. De l'autre côté de la frontière, en France, il aura en effet fallu le décès d'un convoyeur de fonds et une grève de plusieurs jours pour que les autorités adoptent des mesures similaires. Nous devons donc, en tout premier lieu, saluer le fait que le Conseil d'Etat prenne des mesures, même s'il n'est pas le seul dans son dossier à devoir assumer des responsabilités.

Sur le plan national, le Conseil fédéral fait preuve d'un attentisme inacceptable. Le Conseil des Etats vient, aujourd'hui même, de torpiller la motion Seiler Graf datant de 2016. Il vient ainsi de torpiller une nouvelle fois un projet de régulation de l'ensemble de la branche de la sécurité privée, malgré une récente ouverture signalée par le Conseil fédéral et soutenue par les partenaires sociaux de la branche.

Quant à la problématique de la sécurisation spécifique des transports de fonds dont il est question aujourd'hui, elle a été — il faut le dire — mal emmanchée sur le plan fédéral. Dans un premier temps, les employeurs de la branche ont fait beaucoup de bruit pour demander simplement et uniquement des transports de fonds la nuit, avec des véhicules lourds et blindés. Si aucun autre pays n'a adopté une mesure aussi limitée et n'a choisi cette voie, ce n'est pas pour rien, c'est parce que la sécurité ne s'assure pas par le moyen d'une seule mesure. La sécurité du convoyage ne sera en effet garantie que

par un ensemble de mesures : sur le plan technique, sur le plan horaire, sur le plan humain, sur le plan policier, sur le plan des infrastructures, mais également sur le plan des contrôles de toutes ces mesures. C'est vers cet ensemble que les débats ont évolué ces deux derniers mois et c'est plutôt dans cette logique que le Conseil d'Etat a adopté cet arrêté prévoyant plusieurs mesures de sécurisation.

Une lecture de détail soulève toutefois encore quelques questions pour lesquelles nous désirerions quelques réponses. Cela aurait pu avoir lieu aujourd'hui, mais en l'absence de la conseillère d'Etat, cela pourrait aussi avoir lieu lors de la réponse à l'interpellation que nous avons déposée en août dernier. Les questions suivantes méritent d'être clarifiées : toutes les entreprises faisant du transport de fonds longue distance traversant notre canton seront-elles également soumises à cette réglementation, dans tous les cas ou pourront-elles trouver des moyens de déroger à ces obligations ? Les dérogations prévues par le Conseil d'Etat — notamment pour les transports pour les distributeurs et les sommes plafonnées — ne vont-elles pas trop loin, notamment en matière de réduction de la dotation en personnel de ces transports de fonds ? Est-ce vraiment responsable d'autoriser des convois de fonds, même si les sommes sont plafonnées et que des dispositifs techniques sont introduits ? Quels sont les contrôles qui seront organisés à la suite de l'introduction de ces mesures ? Est-ce que des contrôles concordataires renforcés vont être mis en place dans la branche du transport de fonds ou pas ?

Ces questions devront être traitées en temps opportun, peut-être pas aujourd'hui. En ce qui concerne l'objet de ce jour, le groupe socialiste soutiendra la résolution, dans sa forme actuelle, en estimant en effet que le signal donné par le législatif à l'exécutif est nécessaire pour soutenir l'arrêté de ce jour. Pour le surplus, nous sommes conscients qu'il faut des mesures complémentaires que nous appelons de nos vœux, à la fois sur le plan concordataire intercantonal que conventionnel, pour améliorer le statut et la sécurité des agents et du public aux abords de ces convois. Sur ce plan, nous attendons que les employeurs de la branche assument aussi leurs responsabilités et nous ne manquerons pas non plus de faire entendre une nouvelle fois à la Confédération sa responsabilité. Une motion de notre collègue Nicolas Rochat Fernandez a déjà été déposée sur le plan fédéral lors de la dernière session ; elle sera traitée prochainement par les commissions compétentes. Nous veillerons à ce que celle-ci soit réalisée. Le seul problème est que les délais de traitement sont bien trop longs par rapport aux enjeux auxquels notre canton est confronté. Notre pays des banques a montré, par le passé, qu'il pouvait décrocher instantanément quelques milliards quand il s'est agi de sauver une grande banque. Aujourd'hui, pour les petites mains des convois de fonds, les petites mains de ce système financier monétaire, même si c'est de leur vie dont il est question, notre pays fait preuve d'un cynisme et d'une irresponsabilité désarçonnants. Nous saluons donc le fait que le Conseil d'Etat prenne quelques premières responsabilités que d'autres ne prennent malheureusement pas ; nous soutenons pleinement la résolution de notre collègue Glayre et vous invitons à faire de même.

M. Guy Gaudard (PLR) : — Il faut saluer les mesures prises par le Conseil d'Etat pour protéger les convoyeurs et les citoyens de ces attaques à l'encontre des véhicules qui transportent des fonds. Toutefois, outre le fait qu'il s'agira dorénavant uniquement de véhicules lourds et équipés d'un blindage qui seront utilisés et qu'un dispositif de maculature des billets sera utilisé en cas d'attaque, on pourrait également exiger que le personnel de ces entreprises soit du personnel assermenté et que les chauffeurs soient du personnel fixe et pas du personnel temporaire. Nous pourrions aussi exiger qu'une démarche visant à améliorer la confidentialité des transports soit mise en place, par exemple en interdisant les téléphones portables privés lors des horaires de travail du personnel. Par ailleurs, les trajets et les équipes devraient être tirés au sort une demi-heure avant le départ du transport blindé. Ne numérotions plus les véhicules et usons d'une grande discrétion lors du choix des horaires et des trajets de transport. Exigeons que le personnel soit formé pour répondre à une attaque, car n'oublions pas que si nous renforçons le blindage des moyens de transport, le banditisme organisera avec des armes plus lourdes l'attaque de ces convois. Je crois que la confidentialité et la discrétion doivent être les moteurs de cette profession. En effet, on peut douter qu'il n'y ait pas eu de complicité interne lors des dernières attaques survenues dans le canton.

M. Yvan Pahud (UDC) : — Il est vraiment dommageable de devoir tenir un tel débat dans ce Parlement suite à la non-entrée en matière de Mme la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. C'est un fait, mais il faut saluer la volonté du Conseil d'Etat d'avoir entrepris des mesures rapidement. Il faut également saluer les décisions prises en amont de la résolution de notre collègue Glayre qui

veut instaurer des escortes de convois par la Police cantonale. Ces mesures n'avaient pas été reprises au tout début par Mme la conseillère d'Etat. On voit donc bien que, depuis le dépôt de cette résolution, il y a eu une forte avancée. C'est une mesure concrète que nous avons déjà pu observer sur le terrain. Jeudi dernier, j'ai déjà vu une voiture de police escorter un convoi. Cette mesure concrète a déjà des effets sur le terrain.

Sur le fond, pourquoi le canton de Vaud est-il visé par ces attaques de convois ? Parce que c'est un canton frontière. Et qui dit frontière dit aussi moins de contrôles en raison de la votation sur l'accord de Schengen. La Suisse verse plus de 100 millions à Schengen par année. Lors de la votation, en 2005, ce chiffre était de 7,4 millions de francs. Nous sommes donc largement au-dessus des chiffres annoncés. Par ailleurs, il y a moins de deux semaines, notre Parlement a validé 75 millions de participations à Frontex, soit l'agence européenne de sécurisation des frontières. On ne peut pas mettre des gardes-frontières suisses aux frontières extra-Schengen en Slovénie ou en Espagne et surveiller en même temps les frontières suisses. C'est une aberration ! J'aimerais aussi rappeler que, sur le canton de Vaud, il y a trois postes de gardes-frontières. Le poste principal, situé à Vallorbe, assure la sécurité de la frontière depuis le poste du Brassus jusqu'à la frontière des Verrières, soit près de 100 km de frontières, avec un effectif de 35 agents. Vous pensez bien qu'avec cet effectif, on ne peut pas assurer la surveillance des frontières 24 heures sur 24. Les criminels qui viennent de France voisine le savent très bien. Il ne faut pas jouer les vierges effarouchées à la suite de cette votation populaire qui a supprimé la sécurité à nos frontières.

M. Fabien Deillon (UDC) : — La Constitution vaudoise, en son article 44, précise : « Dans les limites de ses compétences, l'Etat détient le monopole de la force publique. L'Etat et les communes assurent l'ordre public ainsi que la sécurité des personnes et des biens. » Personnellement, je suis déçu par les mesures prises par le Conseil d'Etat qui limite ou contraint les transporteurs de fonds plutôt que de lutter contre les malfrats. Il y a maintenant une interdiction de transporter plus de 10 millions de francs entre 22 heures et 5 heures et une obligation de le faire avec des véhicules plus lourds que précédemment. Encore une fois, ce sont les honnêtes citoyens qui en pâtissent et qui en feront les frais. C'est une responsabilité, pour l'Etat, d'assurer la sécurité. Par exemple, on ne peut pas lutter contre le vol à la tire en interdisant le port du sac à main ; on ne peut pas lutter contre les noyades en interdisant les baignades. Ce n'est pas comme cela que ça marche. Que faire également pour les stations-service et autres commerces qui sont régulièrement victimes de brigandage ? Où allons-nous ? D'un côté, on limite la vitesse des patrouilles de police pour que, de l'autre côté, elles s'occupent de courir après les malfrats. De toute évidence, la solution passe par le renforcement de l'ensemble de la chaîne pénale.

M. Marc-Olivier Buffat (PLR) : — Lorsqu'il survient des événements de l'importance de ceux qui se sont produits, tout le monde a une recette ou des solutions à proposer : les uns pour fermer les frontières, les autres pour renforcer la sécurité des convoyeurs de fonds ou des véhicules. J'observe un certain nombre de choses lorsqu'on regarde ces événements avec un minimum d'objectivité, sans faire de récupération politique. Tout d'abord, il faut bien admettre, en particulier si l'on regarde la vidéo amateur retransmise à la télévision notamment, que l'on a frôlé le drame lorsqu'on entend cette famille bien intentionnée qui voulait porter assistance à des gens qu'elle croyait être pris dans un accident de voiture. Imaginez une femme ou des jeunes gens aller à proximité d'un braquage, avec des armes de guerre, je pense qu'il y a là une grosse problématique à résoudre. Par ailleurs, il ne faut pas non plus adopter des solutions totalement disproportionnées. Je ne pense pas que nos forces de police doivent jouer les escortes pour ces transports de fonds. Pendant un certain temps, il faut bien l'admettre, nous avons fait preuve d'un certain angélisme. Certes, le Conseil d'Etat a réagi. Est-ce opportun ? Est-ce que ça suffira ? Nous verrons... J'observe simplement que nous avons réagi un peu tardivement, parce qu'il a fallu trois attaques pour que l'on se dise enfin qu'il y a peut-être un problème. Mais mieux vaut tard que jamais... En revanche, ce qui m'inquiète le plus, c'est la réaction de Mme Sommaruga. M. Bouverat nous fait de grands discours politiques, mais je pense qu'il devrait aussi les adresser à sa conseillère fédérale qui, 24 heures après les faits, n'avait pas l'air plus émue que ça de la situation et ne souhaitait pas modifier la législation pour autant. Comme l'a rappelé M. Bouverat, différents objets ont été déposés à Berne. Il y a l'intervention de M. Feller qui, à juste titre, s'étonne de voir des fleurs circuler en véhicules lourds et bruyants pendant la nuit alors que les convoyeurs de fonds ne peuvent

pas utiliser des moyens de transport qui font le même poids. Il y a là deux poids deux mesures ; ce qui est très étonnant.

J'en viens maintenant à la résolution qui a été déposée. Ce qui m'inquiète le plus, c'est le chiffre 4. Je ne pense pas qu'il faille renseigner urbi et orbi sur les mesures prises. Au contraire, je pense qu'un certain nombre de mesures doivent demeurer secrètes, si l'on souhaite faire de la prévention efficace et surtout si l'on veut éviter d'indiquer aux malfrats la manière dont ils pourraient opérer pour contourner le dispositif qui serait potentiellement mis en place par le Conseil d'Etat. Monsieur Glayre, je vous invite à supprimer ce chiffre 4, parce qu'il me paraît contre-productif et contre-indiqué. Pour le reste, je soutiendrai le texte que vous avez déposé, tout en insistant sur l'urgence de légiférer là où il faudrait le faire, c'est-à-dire à Berne, avec des moyens beaucoup plus simples que des escortes de police et des mesures policières extrêmement lourdes pour convoier des fonds.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Monsieur Buffat, vous savez l'amitié que je vous porte, mais si cette résolution était de la récupération, cela se saurait, étant donné que l'activité de Mme la conseillère d'Etat a fait qu'elle a pris des décisions relativement vite pour mettre au point une technique de protection pour ces fourgons. Quant à ceux qui auraient des velléités de refuser ce texte, j'aimerais les renvoyer directement au chiffre 3 qui mentionne : « solliciter l'aide de la Confédération afin d'apporter des solutions à ce problème cantonal. » Je pense qu'il est quand même intéressant que cette résolution puisse partir pour faire pression. Monsieur Glayre, force est de constater que vous avez une résolution qui a eu force de motion, étant donné que vous avez directement un impact dans le canton de Vaud qui a été donné par Mme la conseillère d'Etat. Je salue d'ailleurs sa rapidité d'action, quand bien même il a fallu six attaques depuis 2017, dont trois durant les six derniers mois. Il est vrai que le Suisse se réveille parfois un tout petit peu endolori, mais je me rends compte que l'on arrive à remporter quelques victoires sans récupération. Vous avez permis à ce canton d'être le numéro 1 en ce qui concerne la protection des fourgons. J'espère que cela fera jurisprudence au niveau suisse. Je vous encourage vraiment à soutenir cette résolution qui n'est pas une résolution de récupération.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Mon collègue Marc-Olivier Buffat a raison lorsqu'il dit qu'il est illusoire de prévoir une escorte pour chaque convoi, comme semblent le suggérer certains membres de ce Parlement. Cela représenterait des ressources énormes et cela déresponsabiliserait aussi les acteurs privés qui ont une part de responsabilité et doivent assumer une part de la sécurité de ces convois. Pour le moment, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place des escortes aléatoires, ce qui permet de répondre à une partie du problème, mais il est important que la Confédération et les acteurs privés prennent leurs responsabilités. En revanche, mon collègue Buffat n'a pas tout à fait raison lorsqu'il dit que le Conseil d'Etat a pris du temps pour réagir et n'a rien fait par le passé. Au contraire, des discussions étroites ont eu lieu bien avant le premier incident auquel il a été fait référence, d'une part, pour que la Confédération mette en place un dispositif qui permet une bonne coordination entre les différents cantons pour assurer la sécurisation de ces transports et, d'autre part, avec les assureurs pour que des mesures concrètes soient mises en place. Le Conseil d'Etat n'est donc pas resté inactif et n'a pas attendu ce troisième accident pour intervenir. Après ce troisième accident, on voit que le Conseil d'Etat a d'ailleurs pris ses responsabilités, contrairement à la Confédération et à certains acteurs privés.

M. Alexandre Rydlo (SOC) : — Je pense que le Conseil d'Etat a eu raison de prendre des mesures, peut-être lentement, peut-être après un certain nombre d'incidents. Mais si l'on prend l'histoire récente du canton de Vaud, on s'aperçoit qu'il y a déjà eu des braquages dans la région qui ont été perpétrés à l'arme de guerre pour pouvoir ouvrir les fourgons blindés. On peut encore discuter du terme « blindage », puisqu'il s'agit d'un blindage relativement léger sur ces fourgons. Par conséquent, j'estime très utile la mesure qui consiste à dire que les fourgons pour transporter les fonds doivent être mieux blindés, puisque, face à des armes de guerre, il convient d'avoir des véhicules blindés.

En ce qui concerne la question de Schengen, il faut préciser que l'accord n'a pas supprimé l'entier des frontières. Des contrôles aux frontières sont toujours possibles, tout comme les contrôles mobiles par des gardes-frontières. Bien évidemment, je rejoins M. Pahud lorsqu'il dit que les effectifs actuels pour couvrir l'ensemble du territoire concerné sont relativement faibles et certainement pas adaptés à la limite géographique que le canton de Vaud partage avec la frontière française.

En ce qui concerne les problèmes de fonds, M. Gaudard a aussi soulevé un certain nombre de possibilités qu'il conviendrait d'étudier. Il serait peut-être bon de prévoir un peu plus de hasard dans la manière d'opérer ces différents transferts de fonds. Cela permettrait peut-être de réduire la possibilité de savoir quand passe quel fourgon et avec quel personnel à son bord. En revanche, personne n'aborde vraiment une autre problématique : physiquement, pourquoi ces convois sont-ils attaqués ? C'est parce qu'il existe encore et toujours de l'argent physique. Le jour où cet argent physique sera remplacé par un argent électronique, nous n'aurons plus ce problème d'attaque de fourgons blindés. Cela peut prêter à rire, mais l'avenir sera certainement à l'argent électronique. L'un des pays promoteurs en Europe sur cette question, c'est la Suède qui a comme objectif de supprimer l'argent physique dans un horizon très raisonnable. A toute solution problème existe une solution d'avenir...

Mme Pierrette Roulet-Grin (PLR) : — Pour compléter le tableau, j'aimerais rappeler que le Conseil national vaudois Olivier Feller a déposé, jeudi passé, une interpellation au Conseil national et qu'il a été appuyé par son collègue valaisan Mathias Reynard.

M. Arnaud Bouverat (SOC) : — J'aimerais revenir sur l'intervention de M. Buffat : il est vrai que beaucoup de propositions ont été faites au début de cette vague de brigandages et d'attaques de fourgons. Elles avaient pour ambition d'intervenir sur un seul point : l'ordonnance fédérale pour autoriser — et non pas pour contraindre — les entreprises qui le voudraient bien de circuler la nuit avec des véhicules blindés. Honnêtement, c'est une partie très limitée des convois et c'est un marché qui connaît une pression financière extrême, puisqu'ils sont au bout de la chaîne. Quiconque connaît la branche sait qu'aucune entreprise ne se serait soumise pour tous ces transports à ce type de conditions, puisque ce ne serait pas une obligation, mais une possibilité offerte. La criminalité n'aurait fait que de se déplacer vers d'autres cibles. C'est la raison pour laquelle aucun pays européen n'a adopté la mesure préconisée par les premières interventions. En collaboration avec la conseillère d'Etat en charge du département, des séances ont eu lieu avec les acteurs de la branche. Elles ont toutes évoqué des dispositifs qui recourent à différentes mesures, pas simplement des mesures de blindage, d'horaires ou des mesures techniques, mais un ensemble de toutes ces mesures. C'est dans ce sens que nous soutenons la démarche du Conseil d'Etat. Si elle s'était résumée à cette simple question d'autoriser les transports lourds durant la nuit, sachez qu'une grande partie du personnel même n'aurait pas soutenu cette mesure qui a pour premier effet une escalade potentielle de la violence, mais pas la résolution de l'insécurité dans les transports de fonds. Aujourd'hui, je crois que tous les acteurs du domaine sont unanimes sur le fait qu'il faut plusieurs mesures. Le Conseil d'Etat vaudois en a sélectionné quelques-unes pour les mettre en œuvre, je crois qu'il faut le soutenir par la voie de la résolution proposée par M. Glayre.

M. Yann Glayre (UDC) : — Monsieur Venizelos, je salue évidemment les mesures prises par le Conseil d'Etat. Je l'ai dit lors de mon développement. C'est un très bon début, mais il ne faut pas oublier que cela fait deux ans et huit mois que le premier braquage a eu lieu. Pour l'instant, les messages que nous avons fait passer est « Bienvenue dans le canton de Vaud provenir braquer les fourgons. » Prendre des mesures c'est bien, mais il faudrait encore que ces dernières aient des effets. Je pense donc qu'il est utile de soutenir le Conseil d'Etat dans cette voie.

Monsieur Buffat, je m'étonne, en tant que stratège politique, que vous ne compreniez pas l'effet stratégique de semer le doute. Si on laisse une lumière allumée chez soi en partant le soir, ce n'est pas parce que l'ampoule va empêcher les cambrioleurs d'entrer, mais c'est parce que cela va semer le doute dans leur esprit. C'est un peu la même chose avec le fait de communiquer publiquement sur la stratégie adoptée : semer le doute. Je remercie le parti socialiste pour son soutien à ce texte.

La discussion est close.

La résolution est adoptée par 119 voix et 14 abstentions.

Résolution Myriam Romano-Malagrifa et consorts – Délocalisation des emplois de Boston Scientific (Symetis) à Ecublens. Soutien à l'ouverture des négociations et à la reconduction du délai de consultation (19_RES_039)

Texte déposé

Boston Scientific (Symetis) a annoncé la délocalisation de son site d'Ecublens, à proximité de l'EPFL, avec la perte de 125 places de travail. Ces suppressions ont des conséquences désastreuses pour les conditions de vie des travailleuses et des travailleurs de Symetis. Mais plus largement, cette politique de délocalisation à répétition entraîne une perte de savoir-faire et de places de travail, avec leurs conséquences sur les collectivités et sur les vies humaines.

Pour rappel, Symetis est une société de recherche et développement, de fabrication et de commercialisation de produits médicaux, en particulier dans le domaine des maladies cardiovasculaires. Dans le cadre de ce conflit collectif, la direction de Boston Scientific, deux ans seulement après le rachat de Symetis, refuse de rencontrer la délégation syndicale élue par l'assemblée, ne respectant pas les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs.

Dans ces conditions de blocage, le personnel s'est mis en grève. Le délai de consultation est arrêté au 16 décembre prochain. Les négociations n'ont pas pu avoir lieu en raison du refus de la direction de se mettre autour de la table avec la délégation syndicale, constituée de délégués des travailleurs et des représentants d'Unia, alors que le syndicat Unia a été mandaté par une part représentative du personnel.

Conscients de la nécessité de soutenir le personnel dans cette situation de blocage, nous demandons au Conseil d'Etat d'intervenir afin que la direction de Boston Scientific (Symetis) :

- Prolonge le délai de consultation en accordant un délai suffisant permettant au personnel d'obtenir les renseignements nécessaires pour faire des propositions et pour que la procédure de consultation atteigne son objectif
- Privilégie le partenariat social en ouvrant des négociations conformément à la demande des salarié.e.s

*(Signé) Myriam Romano-Malagrifa
et 49 cosignataires*

Développement

La résolution étant accompagnée de 49 signatures, le président ne demande pas l'appui de 20 députés.

Mme Myriam Romano-Malagrifa (SOC) : — Boston Scientific (Symetis), dont vous avez pu rencontrer une partie du personnel ce matin, et qui est également présent à la tribune, a annoncé la délocalisation de son site d'Ecublens, à proximité de l'EPFL, entraînant la perte de 125 places de travail. Derrière ces emplois, ce sont des femmes et des hommes, des mères et des pères de famille qui auraient certainement souhaité trouver autre chose sous le sapin de Noël. Ces suppressions ont des conséquences désastreuses pour les conditions de vie des travailleuses et des travailleurs de Symetis. Mais plus largement, cette politique de délocalisation à répétition entraîne une perte de savoir-faire et d'emplois, avec leurs conséquences sur les collectivités et sur les vies humaines.

Pour rappel, Symetis est une société de recherche et développement, leader mondial dans la fabrication et la commercialisation de produits médicaux, en particulier dans le domaine des maladies cardiovasculaires. Symetis a par exemple inventé un dispositif novateur dans le domaine de la chirurgie cardiaque non invasive, sous la forme d'une valve aortique auto-extensible.

Dans le cadre de ce conflit collectif, la direction de Boston Scientific, deux ans seulement après le rachat de Symetis, refuse de rencontrer la délégation syndicale élue par l'assemblée, ne respectant pas les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs. Dans ces conditions de blocage, le personnel s'est mis en grève depuis la semaine passée. Le délai de consultation s'est arrêté le 16 décembre. Les négociations n'ont pas pu avoir lieu en raison du refus de la direction de se mettre autour de la table avec la délégation syndicale, constituée de délégués des travailleurs et des

représentants d'Unia, alors que le syndicat Unia a été mandaté par une part représentative du personnel.

Conscients de la nécessité de soutenir le personnel dans cette situation de blocage, nous demandons au Conseil d'Etat d'intervenir afin que la direction de Boston Scientific (Symetis) :

- Prolonge le délai de consultation en accordant un délai suffisant permettant au personnel d'obtenir les renseignements nécessaires pour faire des propositions et pour que la procédure de consultation atteigne son objectif ;
- privilégie le partenariat social en ouvrant des négociations conformément à la demande des salarié.e.s.

Les signataires de cette résolution, 12 députés de l'Ouest lausannois sur 14 font appel au Conseil d'Etat et à sa tradition d'offrir ses bons offices pour que les différents partenaires se mettent autour de la table pour négocier. Je vous remercie pour votre soutien.

La discussion est ouverte.

M. Marc Vuilleumier (EP) : — Récemment, même le créateur du forum de Davos déclarait dans la presse que le capitalisme avait atteint des limites parfois inacceptables, et pour appeler un chat un chat, l'entreprise Symetis nous en offre un nouvel exemple. Pourtant, il s'agit d'une entreprise, semble-t-il rentable, qui a bénéficié des écoles polytechniques, des universités, du CHUV, des avantages des pouvoirs locaux, mais qui malgré cela, et pour un montant dérisoire si l'on considère le chiffre donné de 20 millions sur un chiffre d'affaires de 10 milliards, délocalise. Cela paraît simplement incroyable de laisser les gens sur la rade, 125 familles dans l'angoisse et au chômage.

Cette entreprise, que l'on peut sans doute qualifier d'arrogante, refuse même de procéder à la consultation inscrite dans la loi, ainsi que de recevoir une délégation des travailleurs et du syndicat, comme le voudrait toute négociation. Elle se comporte comme si les travailleurs n'existaient pas, que ne prévalait que l'actionnariat. Finalement, que le travail soit totalement sous-évalué par rapport à l'actionnariat constitue peut-être l'aspect le plus choquant.

Enfin, à l'évidence, notre groupe Ensemble à Gauche et POP soutiendra la résolution, le point de départ d'une action et d'une lutte qui a démarré il y a six jours avec la grève, et qui demande simplement que le Conseil d'Etat entreprenne tout ce qui est en son pouvoir pour reporter ce délai de consultation, pour que les gens se mettent à table avec pour ambitieux objectif, bien sûr, peut-être, que ce site soit maintenu dans notre canton.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Nous sommes en effet assez fâchés de cette situation ; en effet, quand on tend la main, ce serait un minimum de la saisir. Le parcours de Symetis est assez exemplaire dans le domaine des start-ups, tant au niveau de l'innovation, du développement clinique industriel, de la levée de fonds de capital-risque, que de la commercialisation et du financement, auquel succède la revente au géant Boston Scientific, en 2017, un groupe américain sans ancrage en Suisse. Pour cette entreprise, l'idée de rationalité économique s'est érigée en seul dogme.

Dans notre canton, nous rencontrons des difficultés avec nos start-ups romandes, car nous avons de la peine à trouver des financements de capitaux locaux, raison pour laquelle nous parvenons à des situations de ce type.

Relevons également diverses oppositions de partis, qui ne sont pas le mien, à la mise en place d'un tissu économique fort avec une fiscalité attractive, ce qui fait aussi parfois défaut, et ce pourquoi des entreprises nous quittent entraînant le triste lot qu'on connaît.

Par conséquent, j'appelle aussi cet hémicycle à essayer d'œuvrer à une image un tout petit peu moins écornée d'une économie libérale ou tout du moins à donner une pleine attractivité à notre tissu économique. Je pense qu'il est temps de nous réveiller, de travailler avec notre économie et pas contre elle.

Enfin, notre groupe *in corpore* soutiendra la résolution, et nous souhaitons que, dans la mesure du possible, les employées et les employés de Symetis passent un Noël un petit peu moins noir que prévu.

M. Jean Tschopp (SOC) : — Alors que tout un chacun s'active aux préparatifs de Noël, dans le sprint qui précède les fêtes de fin d'année, les employés de Boston Scientific sont confrontés à une réalité beaucoup plus sombre : l'annonce de la délocalisation du site d'Ecublens en Irlande et de la suppression de 125 postes de travail.

Je déclare mes intérêts, puisque j'exerce la fonction de juriste auprès du syndicat Unia Vaud. Pendant de nombreuses années, d'abord Symetis, puis l'entreprise américaine Boston Scientific ont bénéficié d'un environnement hautement qualifié et d'infrastructures de pointe : le CHUV, l'EPFL, l'Université de Lausanne, l'EPFZ, tous indispensables au développement de son activité de recherche, de fabrication, de commercialisation de produits médicaux dans le domaine des maladies cardiovasculaires.

En 2018, le groupe Boston Scientific a réalisé un bénéfice de 1 milliard et 200 millions sur un chiffre d'affaires de 10 milliards de dollars. Aujourd'hui, c'est avec pour objectif d'économiser 20 millions que la direction envisage une délocalisation en Irlande. Comment peut-on se servir du savoir-faire développé ici au CHUV ou à l'EPFL, financé par l'argent public, par nos impôts, et repartir après s'être servi et avoir engrangé des bénéfices record ? Quelles sont les perspectives offertes par notre tissu industriel si l'équation se résume à : se servir, puis repartir ? Ce cynisme met en évidence les failles du système en place. On ne peut se glorifier d'une baisse du taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises sans penser aux contreparties attendues de multinationales profitant d'un environnement extrêmement favorable au développement des technologies médicales. En effet, quand une entreprise s'installe sur notre sol, profite de technologies de pointe, le Département de l'économie doit se préoccuper de son développement sans se limiter à des préoccupations à court terme, car l'accès à nos infrastructures et les facilités consenties doivent engager des contreparties de la part des entreprises, la contribution à notre formation professionnelle, une vision de développement à moyen et à long terme, un engagement à respecter le dialogue, le partenariat social qui fondent l'ADN de notre canton.

Notre approche, nos lois ne sont pas celles qui prévalent aux Etats-Unis, et nous devons accompagner l'implémentation de multinationales sur nos terres. Comment peut-on refuser toute négociation demandée par le personnel, alors même qu'on se trouve en procédure de consultation en pleine phase de licenciement collectif ? Une procédure de consultation ne doit pas démarrer lorsque la direction refuse purement et simplement de reconnaître un interlocuteur, en l'occurrence le syndicat Unia, pourtant mandaté par le personnel. L'obstination de Boston Scientific prive le personnel de son droit de formuler des propositions en connaissance de cause, dans le délai de consultation qui a pris fin hier, et dont l'objectif est d'éviter les licenciements.

De toute évidence, la procédure de consultation doit être reconduite, et des négociations doivent s'ouvrir : ce que demande la résolution de notre collègue Myriam Romano-Malagrifa signée par 12 des 14 députés de l'ouest lausannois de tous bords politiques et jusqu'au directeur d'une fédération patronale bien connue.

Sans détour, nous vous invitons à soutenir cette résolution et exprimons notre solidarité avec les grévistes, leur famille, leurs proches, pour leur courage et leur détermination. Les travailleuses et les travailleurs de Boston Scientific sont aujourd'hui à leur septième jour de grève. Les employés essuient les menaces de licenciement immédiat et les intimidations de sa direction qui n'a pas hésité à faire intervenir la police dans ses propres locaux. Une grève rendue nécessaire face au refus et à l'intransigeance de la direction de Boston Scientific de se mettre à la table des négociations, car on ne se lance pas dans une grève de gaieté de cœur, un saut dans l'inconnu, qui aujourd'hui, pourtant, est devenue le seul moyen pour les travailleuses et les travailleurs de faire entendre leurs voix.

M. Marc-Olivier Buffat (PLR) : — Le groupe PLR soutiendra à l'unanimité également cette résolution, tant la situation paraît en effet dramatique. En effet, il convient de faire respecter le Code des obligations, qui prévoit un certain nombre de mesures contraignantes, en particulier lors d'un licenciement collectif.

Il faut que le Conseil d'Etat fasse remarquer à ces acteurs économiques que nous ne sommes pas dans le Far West, qu'il existe des règles juridiques et sociales qui doivent impérativement être respectées.

J'ai bon espoir, puisque le Conseil d'Etat l'a déjà fait par le passé, par exemple, lors de son intervention ferme et efficace dans le cadre du dossier Novartis.

Nous sommes déjà intervenus dans ce plénum pour exprimer notre préoccupation face au tissu économique vaudois, sur l'attractivité de notre canton pour l'accueil de nouvelles entreprises ou leur maintien sur sol vaudois. Je me réfère à deux textes déposés par votre serviteur, le premier, le 5 novembre 2019, et demandant au Conseil d'Etat une « Stratégie du Conseil d'Etat pour renforcer l'attractivité du canton » (19_INT_416). Le second, déposé en mai 2017, « NISSAN, GENERALI, THERMO FISHER : Quelle stratégie entend poursuivre le Conseil d'Etat pour garantir l'attractivité économique du canton de Vaud ? » (17_INT_700).

Les délocalisations entraînent des conséquences sociales extrêmement pénibles et dramatiques. Ainsi, il faut que le canton de Vaud inverse la tendance ; et, cela implique un travail collectif qui ne doit pas seulement concerner les entreprises, mais le climat politique général.

Monsieur Vuilleumier, porter des critiques quasi hebdomadaires sur les entreprises qui vous plaisent ou vous déplaisent selon une morale politique qui est certes la vôtre mais qui n'est pas la mienne — Vale, Ferring et son célèbre actionnaire — est un peu facile, car ensuite, vous êtes les premiers, lorsque des emplois sont perdus, à crier au scandale, à jouer la carte de l'étonnement, à prétendre courir au secours des emplois. Une économie nationale ou cantonale ne se développe pas ainsi. Critiquer le grand capital, les créateurs d'emplois et des emplois à forte valeur ajoutée n'incitera pas les entreprises à venir dans le canton, voire à y rester. Et en ce sens, je rejoins totalement les propos tenus par M. Philippe Jobin. Ainsi, lorsque vous évoquez l'arrogance de certains patrons, je mentionnerai aussi celle de certaines personnes de l'ultra-gauche, qui n'ont de cesse de déposer des textes au Grand Conseil pour montrer du doigt les entreprises, et ensuite se plaindre abondamment, lorsque celles-ci font mine de partir ou délocalisent, voire suppriment des emplois.

Tout cela, bien sûr, n'excuse en rien le caractère brutal et inadmissible de la situation actuelle. En revanche, et je le répète, il doit s'agir d'une démarche collective avec les syndicats. Caricaturer les entreprises ne les incitera pas à rester dans le canton de Vaud ; ainsi, je vous invite à une certaine mesure lorsqu'il s'agit de brocarder la pratique de certaines entreprises.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Le groupe des Verts apporte son plein soutien aux employées et aux employés ainsi qu'à leur famille qui se retrouvent dans l'incertitude et l'angoisse à l'approche de Noël.

Lorsqu'il s'agit de cette entreprise, il ne faut pas oublier la multinationale américaine qui est derrière elle, et qui, depuis 2006, a racheté l'entreprise Guidant pour 27 milliards, l'entreprise Endo international pour 1,65 milliard, l'entreprise suisse Symetis pour 455 millions, et plus récemment BTG pour 3,3 milliards.

Nous n'avons donc pas affaire à une petite entreprise à l'ancrage local, mais clairement à une grosse multinationale. Monsieur Buffat, ce genre d'entreprises méritent notre critique lorsqu'elles n'assument pas leurs responsabilités, ne respectent pas le droit local. Toutefois, il ne s'agit pas de polémiquer sur le modèle économique que nous souhaitons appuyer et de déterminer qui défend mieux la place économique vaudoise entre la gauche et la droite au sein de ce Parlement, quand bien même nous souhaitons toutes et tous clairement une place économique forte. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de discuter de la politique d'appui au développement économique et d'ajuster certains éléments pour renforcer le tissu économique vaudois.

L'heure est au soutien des employées et employés se retrouvant dans l'incertitude, au rappel des devoirs et responsabilités auprès des dirigeants de cette multinationale de respecter le droit vaudois et suisse.

Nous soutiendrons la résolution proposée par notre collègue et nous vous invitons bien entendu à nous imiter.

M. Yvan Pahud (UDC) : — Je soutiens pleinement la résolution de notre collègue Romano-Malagrifa. Que cette entreprise ne veuille pas entrer à la table des négociations pour ses employés est regrettable, tout comme le fait qu'elle veuille délocaliser à l'étranger, sur le site de Galway en Irlande.

Néanmoins, il faut aussi s'interroger sur les motifs des entreprises qui délocalisent année après année : peut-être que les conditions-cadres de notre pays et de notre canton ne les satisfont plus.

Je me réfère au papillon qui nous a été remis ce matin par le syndicat Unia : « tout mettre en œuvre afin que le cadre légal assure une meilleure protection des travailleurs, des places de travail, du savoir-faire, et des sites industriels de la région », signé avec l'indication d'une personne de contact que nous connaissons, Mme Anaïs Timofte, membre du POP. Or, ce sont ces mêmes personnes qui visent à affaiblir notre place de travail. En effet, ces entreprises ont besoin de conditions-cadres pour pouvoir maintenir des emplois dans notre canton. Avec des initiatives comme « des multinationales responsables » et les interventions à répétition de la gauche qui les visent, peut-être que les entreprises finissent par ne plus se sentir bien chez nous et délocalisent. Il s'agit aussi de se remettre en question.

M. Georges Zünd (PLR) : — Mon intervention va dans le sens de celle de mes préopinants. J'ai volontiers signé la résolution, car je suis favorable à la paix sociale et des ménages. Néanmoins, j'aimerais signifier à la partie opposée de cet hémicycle qu'à force de mettre certaines entreprises au pilori, semaine après semaine, on récolte malgré tout ce qui a été semé. J'en appelle donc à un apaisement pour l'avenir.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Pilori ou pas, lorsqu'on vient bosser ici, il faut accepter les conditions du pays dans lequel on vit. Ces gens se comportent comme des goujats : cela ne va pas du tout ! A l'évidence, nous soutiendrons cette résolution.

En sa fonction de toubib, votre serviteur essaie d'envisager des mesures préventives. En effet, certaines structures industrielles ou commerciales utilisent la technique dite du coucou : ponte de l'œuf, puis désertion du nid... Sauf que, dans cette situation, l'œuf est vide. Peut-être pourrions-nous, et je l'ignore, identifier un mécanisme permettant de déceler à temps — comme on le fait des maladies — les adeptes de la technique du coucou ? Alors, nous pourrions leur signifier que même s'ils nous amènent beaucoup d'argent, compte tenu des difficultés qu'ils vont nous laisser ensuite, nous ne sommes pas très intéressés.

En outre, prière de ne pas nier le problème européen...car il faudra que nous finissions par comprendre qu'à force de jouer à la grande « cocotte » par rapport aux pays de l'Union européenne qui nous entourent, il se pourrait que les Américains ne soient pas seuls à partir. En effet, on peut lire dans la presse alémanique que, très discrètement, des chefs d'entreprise plus « schweizerisch » que nature, commencent à ouvrir des bureaux dans un pays de l'Union européenne, parce que nous ne sommes pas « fichus » de signer un accord-cadre.

Ensuite, accueillir des gens implique un certain nombre de risques, et qu'il est normal de temps à autre d'essuyer un cuisant échec, bien que cela ne justifie toujours pas un comportement humainement incorrect. Peut-être, aussi, doit-on aussi s'habituer au fonctionnement d'une génération, qui n'est pas la mienne, comme l'a si bien illustré Tamedia, comme le montrent aussi certains organismes parapublics qui ont de la peine à accorder un salaire correct aux infirmières et aux infirmiers, qui préfèrent ignorer la main que leur tendait le syndicat, à la fin du mois d'août.

Finalement, cette affaire aussi désagréable soit-elle et que je réproouve, devrait nous conduire à nous poser un certain nombre de questions sur des fonctionnements nouveaux, par exemple. A terme, je nourris quelques inquiétudes. D'ailleurs, à l'époque, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, les partageait. En effet, dans notre canton, toutes sortes d'organismes se passionnent pour la médecine génomique et y investissent beaucoup d'argent. A ce sujet, ce dernier me disait redouter leur départ.

Enfin, consentir à des risques pour gagner et entretenir une prospérité à tous profitable est normal, il faut en accepter les inconvénients, mais nous ne sommes pas obligés d'accepter des comportements de goujats, ils ne sont tout simplement pas fréquentables !

M. Jean-Louis Radice (AdC) : — A son tour, le groupe PDC-Vaud Libre soutiendra cette résolution, d'une part, pour consolider l'action du gouvernement auquel nous devons faire confiance dans le cadre de son action auprès de la direction de Symetis. D'autre part, accepter cette résolution équivaut aussi à ne pas fermer les yeux sur une démarche entrepreneuriale que nous ne sommes pas en mesure d'interdire, mais que nous ne voulons en aucun cas cautionner, à soutenir les collaboratrices et collaborateurs de Symetis dans la défense de leurs intérêts, obtenir le maintien des emplois sur le site

d'Ecublens ou tout du moins obtenir un meilleur plan social que celui auquel la direction de Symetis est prête à consentir. Par ailleurs, cela permet aussi d'interroger la promotion économique de notre canton quant aux démarches qu'il serait utile de conduire vis-à-vis des groupes qui se trouvent acquéreurs d'entreprises sur sol vaudois, avant que nous nous retrouvions dans la situation de devoir éteindre l'incendie que constitue la délocalisation d'une entreprise et la suppression des emplois qui l'accompagne.

M. Eric Sonnay (PLR) : — A la Commission de gestion, je l'avais dit : nous avons eu de grands soucis pendant trois ans avec S3, alors que chacun sait que les 500'000 francs ont été versés pour aider les employés. Aujourd'hui, une entreprise délocalise et nous devons aider les employés. Je suis favorable à cette résolution pour aider les collaborateurs, mais j'espère que le Conseil d'Etat mène une enquête approfondie, comme vous l'avez tous demandé, avant de donner quelque chose à l'entreprise. Je n'aimerais pas que pendant trois ans la Commission de gestion recommence le même travail effectué pour S3.

M. Vincent Keller (EP) : — Le groupe Ensemble à Gauche pense évidemment aux employés, est de tout cœur et en soutien avec eux, soutiendra unanimement la résolution.

En réponse à MM. Buffat et Pahud, je me pose la question du poids de 5 députés sur 150... dont les interventions font que les entreprises délocalisent...! (*Réactions*) Nous vous remercions ! Nous espérons que le peuple vaudois continuera à nous soutenir...

Vous connaissez parfaitement les raisons de ces délocalisations ; M. Tschöpp l'a expliqué : « je prends » — surtout lorsqu'on est un « bandit », comme l'ont dit d'autres collègues avant moi — « et puis, je pars ». Suivez le chemin de l'argent et vous aurez la solution.

Il est question de 20 millions de gain sur un bénéfice de 10 milliards... Le regroupement sur un même site de production amènera un gain largement plus important — même avec un impôt certes plus élevé en Irlande. Pourtant, résultat des courses, ce sont 125 emplois délocalisés. Un scandale.

M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat : — Au nom du Conseil d'Etat, j'aimerais indiquer que ce dernier est évidemment extrêmement préoccupé par la situation sur le site de Symetis, car derrière une telle délocalisation, une telle modification d'un atout de la place économique, il y a d'abord et avant tout des gens qui voient leur avenir et celui de leur famille pour le moins compromis. C'est cet élément qui motive les actions du Conseil d'Etat, qu'il a entamées depuis le 27 novembre.

Nous sommes engagés dans ce dossier pour éviter, tant que faire se peut, d'abord, la délocalisation, et si celle-ci est inévitable, au moins l'élaboration d'un plan social qui soit digne, pour les collaboratrices et les collaborateurs qui constituent — je me permets de le dire à cette tribune — le principal capital de cette entreprise.

Depuis le 27 novembre, ce dossier est prioritaire au département que j'ai l'honneur de conduire, et cela a débouché sur la mise en place de plusieurs séances avec la direction du site local et même une conférence téléphonique avec la direction de Boston Scientific, demeurée aux Etats-Unis, ainsi que sur de très nombreux contacts avec l'un des représentants du syndicat Unia.

J'ai entendu beaucoup de tentatives d'explication qui seraient à l'origine du déplacement projeté de Symetis en Irlande. J'ai appris beaucoup de choses... que mon engagement dans ce dossier depuis le 27 novembre ne m'avait pas révélées ! Je suis heureux d'entendre les spécialistes du dossier Symetis s'exprimer. J'aimerais dire que nous ne nous préoccupons pas du sort de nos entreprises et donc du sort de nos salariés un beau matin...mais toute l'année. Les valeurs du travail, celles du partenariat social sont au cœur des préoccupations des autorités politiques de ce pays, qu'elles soient fédérales ou cantonales, qu'elles soient exécutives ou législatives. En effet, on ne peut pas prôner un beau matin, en pleine période électorale, de manière désincarnée, la décroissance ! Et que vive la décroissance ! Et, au moment où une entreprise délocalise, avec 140 collaboratrices et collaborateurs qui vont connaître les joies concrètes de la décroissance, s'élever en se demandant : que se passe-t-il ?

Dans ce dossier, comme dans tous les dossiers économiques — ce fut le cas du dossier Novartis précédemment cité — une constante est nécessaire. L'attractivité économique de la Suisse et singulièrement du canton de Vaud ne constitue pas simplement une conception de prof de HEC ou de

partisans d'un capitalisme à tout crin. Il faut garder à la conscience que des individus et des familles prévalent derrière l'enjeu, ou alors expliquer à quelqu'un qui habite Renens ou Echichens que, dorénavant, il faut inscrire les enfants à l'école de Galway. Ce n'est pas franchement l'avenir que nous souhaitons, en tant que responsables de la communauté vaudoise.

Par ailleurs, Symetis est une start-up issue de l'EPFL, non pas une entreprise venue s'implanter ici pour repartir, mais créée ici, une entreprise vaudoise, qui parce qu'elle a bénéficié des compétences internes au niveau des collaboratrices et des collaborateurs, a su proposer un produit innovant : un atout économique. Et, elle a été rachetée par Boston Scientific. Les choses se sont déroulées ainsi.

Par conséquent, le problème Symetis ne sera pas réglé en discutant avec les entreprises venant s'installer ici ni en les accueillant de façon plus ou moins corsetée. Cela n'a strictement rien à voir.

D'abord, nous avons demandé et obtenu très rapidement la tenue d'une première séance de travail avec la direction du site vaudois — et je dois vous le dire, car c'est l'honnêteté même de le reconnaître — parfaitement consciente de ses obligations et animée d'une volonté de saisir la main tendue par le Conseil d'Etat. Une main qui signifiait que nous étions prêts, compte tenu de l'intérêt de cette entreprise pour notre tissu et de l'importance du nombre d'emplois, de l'intérêt et de la préoccupation que nous avons pour les collaboratrices et les collaborateurs, à constituer un groupe de travail non pas pour discuter du plan social, mais pour discuter du maintien de l'entreprise ici. En effet, dans ce type de domaine, vous ne pouvez pas — et j'y ai quelque expérience — entamer une discussion à la fois sur le maintien de l'entreprise et sur le plan social. Vous devez — si j'ose m'exprimer ainsi — pour que le discours tenu par les autorités soit crédible courir un lièvre à la fois.

Nous nous y étions employés dans le cadre de Novartis. Au départ, le patron de Novartis, un Californien, voulait discuter du plan social ; nous nous y étions opposés, en lui stipulant que nous n'étions pas là pour cela mais pour le maintien du site, à Prangins. Nous sommes ensuite intervenus auprès du conseiller fédéral de l'époque, M. Schneider-Ammann, et auprès de M. Vasella, le patron de Novartis. Si on peut gloser sur les relations entre le monde politique et le monde économique, sur le fait que tel conseiller d'Etat, ou tel conseiller fédéral connaisse des patrons, cela a été déterminant dans le cadre de Novartis.

Aujourd'hui, nous sommes justement confrontés à cette difficulté. Nous avons des contacts téléphoniques avec les propriétaires, les patrons de la direction générale de Boston Scientific, mais il nous manque le lien humain. « Comment ça, on discute avec un entrepreneur ? » semblent s'offusquer certains. Je vous le dis solennellement : nous avons besoin d'avoir une connaissance personnelle des patrons ou des actionnaires, des présidents des Conseils d'administration, car de cette manière nous pouvons plus facilement les rendre attentifs à leurs obligations sociales issues des conditions-cadres que nous leur proposons. En effet, des conditions-cadres favorables au développement économique sans respect des obligations sociales en découlant sont absurdes. Si je suis partisan d'une forme de libéralisme économique qui assure la prospérité dans ce pays, celui auquel je crois a dans ses conceptions même le partenariat social comme obligation. C'est ainsi que nous respectons l'équilibre et que la cohésion de notre société peut réellement exister. C'est le combat que nous menons dans le cadre de Symetis.

La main tendue pour travailler sur les conditions auxquelles l'entreprise maintiendrait ses emplois ici n'a, pour l'heure, pas encore été saisie — je vous le dis franchement. Nous avons alors, sans renoncer à cette première main tendue, souhaité tendre une deuxième main, celle consistant à instaurer un vrai dialogue entre les différents partenaires. Et ces derniers, dans ce dossier difficile, sont au moins au nombre de quatre : Unia, une commission du personnel — qui est constituée et avec laquelle l'entreprise discute, mais qu'Unia ne considère pas comme représentative —, la direction de Symetis et celle de Boston Scientific.

Nous avons proposé de réunir l'ensemble de ces acteurs, parce que nous sommes conscients qu'ainsi des solutions peuvent être trouvées à la fois sur les modalités d'exercice des droits des collaboratrices et des collaborateurs et sur les explications qui doivent être données relativement aux raisons de la délocalisation en Irlande. Cette deuxième main reste également tendue. Pour l'heure, elle n'a pas non plus été saisie.

Pourtant, je ne désespère pas qu'il en aille différemment, parce que je suis convaincu qu'il est dans l'intérêt de l'entreprise de saisir ces mains tendues, car on ne peut pas concevoir une quelconque activité économique en méprisant les acteurs sociaux, en ne témoignant qu'une forme de politesse à l'endroit des pouvoirs politiques. La prospérité d'une région ou d'une entreprise repose sur le partenariat social et sur son intégration dans une réalité humaine que constitue la société, même s'il va de soi que la culture américaine diffère fort de la vaudoise, ces pays se sont faits différemment, l'esprit entrepreneurial est différent, les rapports de force sont différents.

Cela ne doit pas nous amener à renoncer, mais plutôt nous amener à être pleinement conscients que notre modèle est le meilleur, que nous devons le défendre. Et le Conseil d'Etat s'y emploie, tout en ayant conservé une forme de confidentialité, raison pour laquelle nous n'avons jamais exprimé tout cela. D'ailleurs, M. Broulis, lors du débat budgétaire, a évoqué ces discussions, mais de manière tout à fait prudente, parce que dans cette affaire — et j'en veux pour preuve le dossier Novartis ou d'autres qui ont abouti — une forme de confidentialité est indispensable. Nous l'avons préservée jusqu'à maintenant en ayant la volonté de défendre la position que je viens d'énoncer à cette tribune.

Aujourd'hui, le débat devient public, et vous aviez évidemment droit à un certain nombre d'explications. En espérant ne pas avoir été trop long, je vous ai communiqué la conviction du Conseil d'Etat, des valeurs qui nous habitent dans ce dossier, qui est au cœur de notre action, comme elles l'ont été celles menées dans le cadre de la défense de l'emploi, des collaboratrices et des collaborateurs. (*Applaudissements*)

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Je ne mets pas une seconde en doute toute l'énergie que vous mettez et que vous avez fort bien décrite pour que les choses puissent s'arranger. Si j'ai été quelque peu vif précédemment, il faut aussi en comprendre les raisons par dix ans de Commission de gestion à une époque où il fallait se bagarrer pour que les gens viennent dans ce canton, qu'il fallait même parfois se bagarrer contre certains organismes économiques qui ne concevaient pas le développement économique de la même façon, alors il est vrai que votre serviteur a complètement investi cette affaire.

J'ignorais que Symetis était à l'origine une start-up de l'EPFL... les bras m'en tombent, monsieur le conseiller d'Etat... Lorsqu'on vend sa start-up, on pourrait peut-être indiquer à l'acheteur comment cela fonctionne ici... peut-être s'y sont-ils employés, je l'ignore. Mais comme vous connaissez cette affaire beaucoup mieux que moi, vous allez me rassurer. Ensuite, j'insiste sur l'aspect européen sur lequel je n'ai pas de réponse. Je ne suis pas absolument convaincu que cette entreprise s'en va comme ça... mais peut-être avez-vous aussi des éléments qui vont me rassurer.

M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat : — Monsieur le député, j'ignore ce que les propriétaires de Symetis ont expliqué ou n'ont pas expliqué à Boston Scientific sur les us et coutumes de la société suisse. Je vous accorde volontiers ce point, mais je crains que cela n'ait en réalité pas beaucoup d'intérêt. En revanche, l'un ou l'autre d'entre vous a dit qu'il faudrait que l'Etat explique à l'acheteur potentiel d'une entreprise vaudoise comment se comporter chez nous et qu'elles sont les obligations. C'est beau... (*Rires*) mais ce n'est pas le monde réel. Cela ne fonctionne pas ainsi ! L'acquisition d'une entreprise est confidentielle jusqu'au moment où le contrat est signé. Evidemment, vous avez plusieurs acheteurs potentiels, une négociation sur le prix et cela ne se passe jamais comme ça... sauf quand l'Etat français est propriétaire d'une entreprise et que ça capote. Ça ne fonctionne pas comme cela !

Il existe une confidentialité, un secret commercial qui implique que le public et probablement une bonne partie des collaboratrices et des collaborateurs n'ont pas su avant que l'entreprise allait être rachetée. Du coup, les pouvoirs politiques, quels qu'ils soient, ont une marge de manœuvre relativement faible, puisqu'on ne sait pas qui va acheter, ni à quelles conditions. Cela est couvert par le secret des affaires.

Cela étant, je le répète, dans les relations que nous devons avoir, il ne s'agit pas d'une « magouille », d'une « coterie » entre le monde politique et quelques chefs d'entreprise. Les relations que nous entretenons avec les chefs d'entreprise sont fondamentales pour les amener à comprendre leurs obligations sociales. Cela ne se trouve pas dans les manuels, pas dans la loi, mais c'est la vraie vie, et cela porte ses fruits aujourd'hui. Exactement comme dans le monde des fédérations sportives internationales. Si un jour le CIO partait, nous aurions le même débat, avec la même représentation

des collaboratrices et des collaborateurs, et un Parlement « vent debout » qui dirait : « qu'est-ce que vous avez fichu ? ». Je vous le dis, la relation personnelle, individuelle, la capacité de connaître les gens, leurs difficultés, le fait qu'un chef d'entreprise puisse appeler un conseiller d'Etat est fondamental.

En outre, et pour vous répondre, monsieur le député, Le Conseil d'Etat se bat pour la préservation de chaque emploi dans ce canton. Peu nombreux sont les gouvernements cantonaux qui ont fait reculer une multinationale, comme ce fut le cas pour Novartis. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un combat difficile, parce que le droit nous confère peu de moyens d'agir. Et c'est probablement mieux. Ce qui ne doit pas nous amener à rester inactifs, mais nous amener à comprendre dans quel environnement notre action peut se déployer. Et celle-ci n'est pas suffisante. Et si, malheureusement, nos efforts échouent, ce qui permettra aux collaboratrices et collaborateurs de Symetis de retrouver un avenir ici — car je nourris peu d'illusions sur le fait que nombreux choisiront de se délocaliser en Irlande — c'est un tissu économique qui offre d'autres opportunités.

En conclusion, le travail du Conseil d'Etat et celui du Département de l'économie, qui seront consacrés par la politique d'appui au développement économique, dont vous serez prochainement saisis, équivalent à faire en sorte que lorsque survient un accident malheureusement inévitable, existent des possibilités de rebondir, de retrouver un avenir dans leur canton, pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, quel que soit leur niveau de formation,

La discussion est close.

La résolution est adoptée par 134 voix contre 1 et 2 abstentions. (*Applaudissements*)

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 24 millions pour financer les subventions cantonales en faveur d'entreprises d'améliorations foncières agricoles pour les années 2019 à 2021 (155)

Rapport de la commission

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le lundi 28 octobre 2019 à la Salle Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les députées Céline Baux et Anne-Lise Rime et de Messieurs les députés Sébastien Cala, Julien Cuérel, Alexandre Démétriades, Grégory Devaud, Philippe Germain, Raphaël Mahaim et Daniel Ruch. Monsieur le Député Hugues Gander a été confirmé dans son rôle de président ainsi que de rapporteur. Monsieur le Député Serge Melly était excusé.

Ont également participé à cette séance ; Monsieur Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) ; Monsieur Frédéric Brand, chef de la Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DGAV) ; Madame Anne Van Buel, ingénieure conseil Améliorations foncières à la DGAV.

Monsieur Florian Ducommun, secrétaire de commissions parlementaires au sein du Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef du Département observe en préambule que le Grand Conseil se penche régulièrement sur les crédits-cadres s'agissant des améliorations foncières, ceci actuellement à un rythme bisannuel. Cette périodicité permet de mieux suivre le cadre juridique relativement complexe du suivi de ce genre de crédits-cadres.

Si le titre de l'EMPD mentionne une période 2019-2021, il portera essentiellement sur les années 2020-2021, avec la possibilité que ce crédit de CHF 24 millions soit utilisé pour de nouveaux octrois

jusqu'à 4 ans après l'entrée en vigueur du décret et la libération des aides pouvant s'étendre jusqu'en 2029.

Le calibrage de ce présent décret est fondé, d'une part, sur la moyenne des versements des dernières années – légèrement inférieure à CHF 10 millions – et, d'autre part, sur une technique d'anticipation des futurs changements du système de production agricole compte tenu du réchauffement climatique. Ce phénomène a et aura un impact sur les structures, telles que les réseaux d'irrigation par exemple, ou encore pour mener des études afin de savoir comment aborder les périodes de grandes sécheresses.

De plus, le calibrage du montant de CHF 24 millions résulte aussi d'une enquête faite auprès des communes afin de connaître leurs besoins, mais également pour leur rappeler l'existence des subventionnements AF.

Il est aussi mentionné que le canton de Vaud a décroché, avec le canton de Fribourg, un des cinq projets pilotes menés par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) dont le but est de définir une stratégie agricole dans les régions, en l'occurrence le périmètre de la Communauté régionale de la Broye (COREB). L'objectif de cette démarche est de décrocher 10% de subventions fédérales AF supplémentaires pour toutes les infrastructures issues de la stratégie agricole de la région susmentionnée. Ce projet pilote sera suivi de cinq autres afin de planifier l'ensemble des besoins AF du canton de Vaud à fin 2020.

Monsieur le Conseiller d'Etat ajoute que quelques esquisses des nouveaux outils de la Politique agricole à partir de 2022 (PA 22+) étant connus, le canton essaie d'anticiper et de préparer l'agriculture vaudoise à ces nouveaux défis afin que l'ensemble des acteurs soient d'emblée prêts.

3. DISCUSSION GENERALE

Plus d'un commissaire relève l'excellente qualité du présent EMPD et souligne l'attention particulière portée à l'aspect didactique du contenu.

A la question portant sur l'historique des AF, il est mentionné que cet outil de subventionnement a été introduit dans la législation fédérale à la fin du XIX^{ème} siècle, vraisemblablement en 1893.

D'autre part, une grande partie des CHF 24 millions serviront au renouvellement d'infrastructures AF datant pour la plupart d'une quarantaine d'années au moins, et sous-dimensionnées aux charges et largeurs actuelles. Pour information, les investissements AF consentis dans le canton depuis leur introduction sont estimés à plus de CHF un milliard.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Seuls les points ayant fait l'objet d'une discussion sont ci-après retranscrits.

1. Présentation du projet

1.1. Contexte général

A un membre de la commission désirant savoir à quoi se rapportent les investissements liés aux projets de développement régional agricole (PDRA), il est cité, à titre d'exemple, le projet relatif à la culture des noix ainsi que le programme « Ouest vaudois » ! Ces projets entrent dans la panoplie des outils prévus par la politique agricole fédérale.

Une commissaire relève que CHF 500'000.- sont préengagés pour l'étude des PDRA, mais que les EMPD spécifiques seront prochainement examinés par le Grand Conseil. Il faut comprendre que cette somme couvre l'enveloppe globale des études à mener.

1.2 L'évolution de la politique agricole et des besoins pour l'agriculture

Dans l'évolution de la politique agricole, un segment des activités des agriculteurs/trices consiste en la production d'énergie renouvelable. A la question d'un commissaire sur le financement d'un projet de production de biogaz agricole par les AF, il est répondu que l'aide financière est à obtenir du programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » suivi prioritairement par la Direction de l'énergie (DGE-DIREN) et que le Conseil d'Etat n'est pas

favorable à des cofinancements entre plusieurs départements, notamment pour éviter les problèmes de gestion et de suivi des projets.

Dans les réalisations soutenues par ce projet de crédit-cadre, on trouve un point concernant la gestion efficiente et intégrée des eaux, c'est-à-dire leur évacuation ou son adduction, l'irrigation et son approvisionnement. A la question de savoir si la lutte contre le gel par l'eau y est incluse, il est répondu par l'affirmative.

1.4 Incidences du dispositif fédéral sur le canton.

Comme le montre le tableau de la page 6, les différentes catégories de projets AF peuvent avoir des sources de subventionnements différenciées, soit solidairement entre canton et Confédération, ou canton seul.

Ainsi, Vaud subventionnera seul les projets de réseaux écologiques et de valorisation du paysage, les bâtiments ruraux et viabilités en zone de plaine, les réseaux d'eau potable en zone de plaine, les mesures Lavaux et le paquet lait.

Il est peut-être utile de préciser sur ce point de subventionnement que ces charges ainsi induites doivent être qualifiées de nouvelles et qu'ainsi le présent décret est soumis au référendum facultatif tel que prévu à l'article 84, alinéa 1 de la Constitution vaudoise (Cst-VD).

Un commissaire s'enquiert de la raison de la non-participation fédérale aux réseaux d'eau potable de plaine ; il lui est précisé que la Confédération participe uniquement sur l'adduction d'eau brute et non à l'eau potable !

1.5 Pratique cantonale

1.5.1 Activités et personnel

Un renseignement est demandé sur la situation des ressources humaines consacrées aux AF suite au transfert depuis le Service du développement territorial, étant connu que le nombre d'équivalents temps plein (ETP) a été sérieusement restreint.

Le chef de Département répond que l'effectif est suffisant en précisant que les procédures ont été revues et que la bureaucratie autour des AF a été simplifiée. De plus, une partie des tâches d'instruction des dossiers a été confiée à l'Office de crédit agricole (OCA) de Prométerre, étant stipulé que la capacité décisionnelle reste une prérogative de la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture (DGAV).

1.9. Engagements futurs

Au questionnement sur les projets majeurs contenus dans le présent EMPD, il est précisé qu'il s'agit d'une multitude de « petits » projets portant principalement sur l'entretien et la rénovation de l'infrastructure agricole, en particulier les chemins et les drainages. De plus, les projets liés à la problématique de l'eau, notamment en montagne et ceux relatifs aux changements climatiques, entraînent des enjeux considérables.

De plus, il faut savoir que les projets nécessitant un subventionnement cantonal supérieur à CHF 1 million font l'objet d'un décret spécifique, comme par exemple *la Fromagerie Gourmande* de Montricher.

A la question de l'échelonnement des paiements – acomptes possibles ou versement unique au final – il est répondu qu'un plan financier est généralement arrêté et que les acomptes sont échelonnés.

2. Conséquences du projet de décret

2.16 Récapitulation des conséquences sur le budget de fonctionnement.

La notion « en milliers de francs », qui se situe en haut du tableau, est une coquille !

Une députée souhaite savoir dans quel délai les EMPD relatifs aux PDRA vont être proposés au Grand Conseil. Il lui est répondu que le plus avancé concerne la culture des noix !

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES

L'article 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents (10).

L'article 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents (10).

L'article 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents (10).

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret à l'unanimité des membres présents (10).

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents (10).

Sainte-Croix, le 21 novembre 2019.

*Le rapporteur :
(Signé) Hugues Gander*

Premier débat

M. Hugues Gander (SOC), rapporteur : — Les aléas de l'ordre du jour pourraient laisser paraître que l'on saute du coq à l'âne, d'un point à l'autre de cet ordre du jour. Vous me direz que cela n'a rien d'étonnant, puisque l'on va se pencher sur le monde agricole !

Pour les plus chevronnés d'entre vous, ce n'est pas moins que le cinquième montant voté en huit ans dans le cadre des AF, sans compter le crédit-cadre de 4 millions pour aider à la mise en conformité des porcheries vaudoises. Pour souligner le niveau d'importance des aides aux améliorations foncières de notre canton, depuis, semble-t-il, 1893, on peut par extrapolation de l'effort connu de la Confédération — 10 milliards — l'estimer à plus de 1 milliard pour le canton de Vaud.

Cette demande de crédit s'inscrit donc dans la continuité des crédits-cadres visant à améliorer les conditions de travail dans l'agriculture, en visant plus d'efficacité dans l'utilisation des ressources et à plus de biodiversité. Continuité ? Mais pas seulement.

En effet, ce projet de décret est aussi sous-tendu par une volonté d'aider notre agriculture à s'adapter aux changements non seulement climatiques, mais aussi à celle de la politique fédérale agricole 22+, qui vise à renforcer l'orientation marché, la dynamique entrepreneuriale et la capacité d'innovation du secteur agricole. Le Département de l'économie, de l'innovation et du sport par le canal de sa Direction générale de l'agriculture et de la viticulture essaie d'anticiper le plus possible les enjeux auxquels l'agriculture vaudoise sera confrontée.

Si les syndicats AF s'occupent principalement des infrastructures liées aux besoins de l'agriculture, les projets de développement régional agricole vont dans le sens de la politique agricole 22+. Signalons le projet relatif à la culture des noix ou celui appelé Ouest vaudois avec la maison de promotion des vins de La Côte, couplé à la fromagerie de l'Etraz et à la réhabilitation des chalets d'alpage du Parc jurassien et de leurs missions spécifiques.

Du côté de l'accompagnement aux changements que le canton assume seul, signalons les soutiens aux projets de mises en réseaux écologiques et de valorisation du paysage, les bâtiments ruraux et leur viabilité en zone de plaine, les réseaux d'adduction d'eau potable en zone de plaine et le « paquet lait ». Corollaire de cet engagement unilatéral aux objets que je viens de citer, il faut les considérer comme charges nouvelles ; elles seront compensées par le budget de la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture

Quant au montant requis par ce projet de décret, signalons que le calibrage des besoins annuels est basé, d'une part, sur la moyenne des aides octroyées ces dernières années et sur les besoins des communes suite à une enquête faite auprès d'elles, d'autre part.

Il faut aussi tenir compte du fait que si le montant de l'aide cantonale dépasse le million, elle fait l'objet d'un projet de décret pour elle-même : citons par exemple la fromagerie gourmande de Montricher. Avant de conclure, la commission s'est plu à relever la qualité du projet de décret, exemplaire sur le plan didactique. En conclusion la commission vous recommande à l'unanimité de ses membres l'entrée en matière et l'adoption des trois articles.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

Mme Céline Baux (UDC) : — En préambule, je déclare mes intérêts comme collaboratrice dans un bureau de géomètres qui traite de nombreux projets AF. Comme vous l'a expliqué notre président rapporteur — une commission dont je faisais partie — les subventions AF représentent un soutien très important pour les infrastructures de notre canton. Je vous encourage à accepter ce projet de décret, tout comme le fera à l'unanimité le groupe UDC. Je me réjouis également de débattre prochainement des projets particuliers qui nécessitent un subventionnement cantonal de plus d'un million. Nous aurons probablement l'occasion de nous déterminer sur les Projets de développement régional agricole (PDRA). De 2019 à 2021, ces 24 millions vont soutenir de nombreuses rénovations agricoles, des remises en état de chemins d'accès aux alpages, qui souffrent des véhicules agricoles de plus en plus lourds et larges qui y circulent. Le manque d'eau est également l'un des grands défis actuels des agriculteurs de montagne, comme ceux de plaine, et les subventions AF seront très précieuses pour le projet d'irrigation et d'amenée d'eau. Ces subventions sont primordiales pour les exploitations agricoles de notre canton, et je vous engage à accepter sans réserve ce projet de décret.

Mme Anne-Lise Rime (PLR) : — Les subventions cantonales en faveur d'entreprises d'améliorations foncières agricoles sont une source de financement indispensable pour le maintien et pour le développement des infrastructures agricoles. Ce crédit-cadre de 24 millions profitera tant aux communes qu'aux agriculteurs. Nous saluons la mise en place de mesures spécifiques liées au réchauffement climatique et le soutien à la production laitière de notre canton. Le groupe PLR unanime soutiendra les conclusions de la commission et acceptera ce projet de décret.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Le groupe des Verts se joint au rapport de la commission et vous recommande également de voter l'entrée en matière, de soutenir le décret qui nous est soumis. En effet, il est extrêmement important qu'à petites touches, notre canton entreprenne tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir l'agriculture, qui se trouve dans une situation difficile pour différentes raisons conjoncturelles et structurelles. Si nous n'avons pas la compétence de mener la politique agricole, puisqu'elle est fédérale, nous avons en revanche celle, par petites touches, — et les améliorations foncières y participent — de fournir ce soutien au tissu agricole si important dans notre canton.

Ensuite, une série de mesures, notamment environnementales, peuvent être prises, et les AF peuvent venir en soutien financier à ces dernières. Il serait intéressant — les Verts le demandent lorsqu'on parle d'AF depuis de nombreuses années — de posséder un bilan, une fois que l'argent a été distribué, pour savoir à quoi il a été alloué, vers quel type de mesures, pour quelle entreprise, quel type de projets les fonds ont été accordés. Nous n'hésitons pas une seconde à donner le feu vert à ce projet de décret, mais nous nous demandons sur le long terme comment garder une trace, une lecture complète de ce qui s'est accompli. Ainsi, j'adresse au Conseil d'Etat la demande d'une communication ou d'un bilan sur l'allocation des fonds ; ou, si ces informations sont déjà disponibles, je le remercie de nous indiquer comment nous pouvons les recouper et procéder au travail d'analyse. J'ajoute que l'exposé des motifs est bien ficelé comportant différentes explications très pédagogiques sur le mécanisme des AF, une raison supplémentaire pour accorder par ce décret notre soutien à l'agriculture.

M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat : — Je remercie les porte-paroles de l'ensemble des groupes qui ont plaidé pour l'entrée en matière et soutiennent le projet tel qu'adopté par la commission, tel que présenté par le Conseil d'Etat. En réponse à M. Mahaim, vous avez parfaitement raison, le Grand Conseil doit bénéficier d'une vue d'ensemble de la politique agricole, des outils déployés, de manière précise, afin de pouvoir vérifier leur pertinence et leur efficacité quant au soutien des exploitations agricoles. Cela se fera dans le cadre du rapport agricole qui devrait vous être adressé en tout début d'année prochaine, grosso modo janvier ou février 2020 ; vous aurez alors non seulement le volet AF, dont vous parlez maintenant, mais l'ensemble de la politique agricole, parce que les différents outils mis sur pied doivent coordonnés et servir les mêmes buts, ne pas s'interperturber dans leur mise en

application. Vous serez satisfaits à cet égard par le biais du rapport sur la politique agricole cantonale disponible au début 2020.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de loi est adopté en premier débat.

M. Hugues Gander (SOC), rapporteur : — Compte tenu du fait que ces AF portent sur les années 2019-2021, et qu'il reste 13 jours sur 2019, je suggère le deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat est admis à la majorité des trois quarts (105 voix contre 1 et 2 abstentions).

Deuxième débat

Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement à l'unanimité.

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Alexandre Démétriadès au nom de la commission chargée d'étudier l'EMPD 205 – Hébergement des requérants d'asile : état des lieux et axes stratégiques (15_POS_110) (Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Alexandre Démétriadès au nom de la commission chargée d'étudier l'EMPD 205 – Hébergement des requérants d'asile : état des lieux et axes stratégiques (15_POS_110) (116bis)

Rapport de la commission

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie à deux reprises les 4 et 18 mars 2019 à la salle de la Cité sise dans le parlement vaudois, rue Cité-Devant 13 à Lausanne. Elle était composée de Mmes les Députées Carine Carvalho, Muriel Cuendet-Schmidt, Rebecca Joly, Catherine Labouchère, Pierrette Roulet-Grin et de MM. les Députés François Cardinaux, Alexandre Démétriadès, Jean-Michel Dolivo (président et rapporteur), Serge Melly, Yvan Pahud et Pierre-Yves Rapaz.

M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) était présent, accompagné de MM. Erich Dürst, directeur de l'EVAM (établissement vaudois d'accueil des migrants) et Stève Maucci, chef du Service de la population (SPOP). M Yvan Cornu, secrétaire de commission, a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. DISCUSSION GENERALE

La discussion générale a porté sur différentes questions, en particulier celles liées aux conditions de logement des requérants d'asile, celles de l'extension des compétences de l'EVAM (en particulier les réfugiés mineurs non-accompagnés (MNA), celles relatives à la protection de la personnalité des requérants pris en charge par l'EVAM et à la transmission de données sensibles les concernant.

Le député ayant déposé le postulat (15_POS_110) intitulé *Hébergement des requérants d'asile : état des lieux et axes stratégiques*, au nom de la commission qui avait étudié l'EMPD 205 (décembre 2014) accordant une garantie d'emprunt de CHF 31'400'000.- à l'EVAM, rappelle le pourquoi d'un tel postulat. La commission souhaitait à l'époque que le Conseil d'Etat établisse un état des lieux du parc immobilier géré par l'EVAM et présente une stratégie à moyen et long terme pour répondre aux besoins en matière d'hébergement. A cette époque, le canton se trouvait dans une situation très tendue où les abris de protection civile étaient utilisés à plein et plusieurs associations de soutien aux requérants d'asile avaient dénoncé cette situation. Le postulant estime qu'il valait la peine de faire cet important travail. Il relève la qualité du rapport sur la gestion du parc immobilier en lien avec les flux migratoires. Parmi les axes stratégiques qui sont proposés sur la question du logement, le député salue la proposition d'intervenir différemment dans les cas d'urgence, à savoir trouver d'autres moyens

d'hébergement en plus des abris de protection civile. Il admet que la situation est vraiment compliquée dans certaines communes. Le député peut admettre l'utilisation des abris de protection civile en cas d'extrême nécessité, mais pour une durée limitée à 6 mois au maximum, car il faut impérativement trouver d'autres solutions, par exemple des bâtiments modulables, démontables ou réutilisables. Ce point de vue est partagé par de nombreux commissaires. Le conseiller d'Etat explique que les abris de protection civile ne sont requis qu'en cas d'extrême urgence, lorsqu'il n'y a plus d'autres alternatives. Il précise d'ailleurs que ce type d'hébergement est plus compliqué à gérer et qu'il coûte plus cher qu'un logement en surface. L'objectif est toujours de fermer ces abris le plus vite possible, en fonction de la situation migratoire. Sur la question du maintien du seuil de 2'000 habitants à partir duquel les communes doivent proposer des possibilités d'hébergement, le conseiller d'Etat relève que l'évolution démographique fait qu'il y a de plus en plus de communes qui franchissent ce seuil et qui sont ainsi tenues de collaborer pour la mise à disposition de possibilités d'hébergement pour les requérants d'asile. De surcroît, il relève que l'intégration d'une cinquantaine de requérants se passe de manière beaucoup plus compliquée dans un petit village que dans une ville ! Il est indiqué que l'EVAM travaille de manière très positive avec plusieurs communes de moins de 2'000 habitants, mais sur la base d'initiatives venant de la population ou des autorités dans le cadre des projets « héberger un migrant » ou « un village une famille ». Des dispositions légales contraignantes n'amélioreraient probablement pas la situation.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR LE POSTULAT ALEXANDRE DÉMÉTRIADÈS AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDE L'EMPD 205 – HÉBERGEMENT DES REQUÉRANTS D'ASILE : ÉTAT DES LIEUX ET AXES STRATÉGIQUES (15_POS_110)

Vote sur le rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat A. Démétriadès (15_POS_110)

A l'unanimité, la commission adopte le rapport du Conseil d'Etat.

Lausanne, le 8 avril 2019.

Le rapporteur :
(Signé) Jean-Michel Dolivo

Décision du Grand Conseil après rapport de la commission

Mme Rebecca Joly (VER) : — (remplaçant M. Jean-Michel Dolivo, ancien député) J'interviens en tant que rapportrice suppléante, puisque nous avons déjà traité une grande partie de ce point lors d'une précédente séance de l'ordre du jour. Il s'agit donc aujourd'hui de traiter du rapport sur le postulat Alexandre Démétriadès pour l'hébergement des requérants d'asile, postulat lié à l'exposé des motifs et projet de loi n°216 déjà traité. Nous avons oublié de voter sur les conclusions du rapport, raison pour laquelle cet objet figure à l'ordre du jour.

Pour vous résumer les travaux de la commission, le député ayant déposé le postulat faisait également partie de la commission. A ce titre, il a salué la qualité du rapport du Conseil d'Etat, notamment sur l'état des lieux de la politique de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en matière d'hébergement et sur ses possibles développements. L'ensemble de la commission est satisfait du travail du Conseil d'Etat qui est de nature à fonder la politique de l'EVAM dans ce domaine. A l'unanimité, la commission vous recommande d'adopter ce rapport.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Démétriadès (SOC) : — Je remercie la présidente de commission qui intervient en lieu et place de M. Dolivo. Mme Joly a mentionné le fond de ce postulat : il s'agissait d'établir un état des lieux et de dresser des axes stratégiques en matière d'hébergement des requérants d'asile dans le canton de Vaud. Ce postulat avait été déposé à un moment particulier, marqué par, d'une part, un flux important d'arrivée de personnes demandant l'asile et, d'autre part, un parc immobilier de l'EVAM saturé. Nous avons dès lors demandé au Conseil d'Etat de faire face à cette problématique. La rapportrice a indiqué que j'avais été satisfait de ce rapport et j'ai déjà eu l'occasion de remercier M. Leuba ainsi que ses services. Ce rapport propose des solutions concrètes ainsi qu'une modification de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA).

A l'unanimité et afin de doter le Conseil d'Etat d'outils en la matière, le Grand Conseil a adopté une modification partielle de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). En outre, il y a deux semaines, nous avons changé de paradigme : nous sommes passés d'un paradigme où l'abri de protection civile était une mesure d'urgence, mais qui a été pérennisée pendant plusieurs années à une situation où ce genre d'abris constitue un outil provisoire en cas de forte influence. Ainsi, si nous devons encore faire face à un flux important de requérants d'asile et étant donné qu'avec la modification de la LARA une personne ne devrait pas passer plus de six mois dans un abri PC, le Conseil d'Etat devrait trouver d'autres options. Au regard de ces considérations, je vous encourage à accepter ce rapport du Conseil d'Etat valant réponse à mon postulat.

La discussion est close.

Le rapport du Conseil d'Etat est approuvé à l'unanimité.

Exposé des motifs et projet de décret abrogeant celui du 6 décembre 2000 sur le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie et Rapport du CE au GC sur le postulat Catherine Labouchère et consorts « Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) : bilan et suites de la période transitoire » (144)

Rapport de la commission

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie à Lausanne le jeudi 22 août 2019 de 7h30 à 8h30 à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames les Députées Catherine Labouchère, Taraneh Aminian, et Muriel Thalmann, de Messieurs les Députés Gérard Mojon, Philippe Vuillemin, Daniel Ruch (en remplacement de Marion Wahlen), Claude Schwab, Fabien Deillon, Cédric Weissert, Andreas Wüthrich, ainsi que du sousigné, Président et rapporteur de la commission.

Ont également participé à cette séance, Mesdames Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), et Ariane Baechler, Directrice générale adjointe à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), ainsi que M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur de l'Université de Lausanne (UNIL).

Le secrétariat de la commission était assuré par Madame Fanny Krug, secrétaire de commissions parlementaires que nous remercions vivement pour l'excellence de ses notes.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du département explique que l'EMPD vise à abroger le décret du Grand Conseil qui est devenu désormais obsolète, suite à la dénonciation en 2013, par l'Université de Lausanne (UNIL) de la convention entre l'Université de Genève (UNIGE) et l'UNIL au sujet de l'Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL). Elle rappelle que l'EPGL a une longue histoire résumée ici en quelques points :

- Dès 1993, l'UNIL et l'UNIGE commencent les collaborations. Elles conviennent de mettre en commun les ressources affectées à l'enseignement et la recherche en pharmacie sous la dénomination d'Ecole romande de pharmacie.
- En 2000, un accord de principe est conclu en vue d'un regroupement des études de pharmacie à Genève. Dans ce cadre, le 6 décembre 2000, le Grand Conseil vaudois adopte le décret qui prévoit que dès 2004 « un montant de 4,6 millions de francs (valeur 1999), prélevé sur le budget de l'Université de Lausanne, sera annuellement transféré par le Département de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud au Département de l'instruction publique du Canton de Genève ». C'est ce décret qu'il est aujourd'hui proposé d'abroger.

- En 2003, l'UNIL et l'UNIGE adoptent la Convention réglant le transfert à l'UNIGE de la Section de pharmacie de la Faculté des sciences de l'UNIL et la création de l'Ecole de pharmacie Lausanne-Genève (EPGL). Elle précise notamment que le personnel d'enseignement et de recherche est transféré à Genève, mais que le premier cycle d'étude (devenu la première année après la réforme dite de Bologne) est dispensé à la fois à Genève et à Lausanne. Le personnel d'enseignement et de recherche, bien qu'employé par l'UNIGE, poursuit également ses activités à l'UNIL.
- Conclue pour une durée de 16 ans, la Convention prévoit, 5 années avant son échéance, la possibilité de résiliation. Le 17 mai 2013, l'UNIL a dénoncé valablement la convention de 2003 pour fin juillet 2019. Cette dénonciation était essentiellement motivée par le fait que l'Ecole de pharmacie à l'UNIGE était pleinement effective et que les conditions fixées par la convention avaient été entièrement réalisées.
- La dénonciation n'implique pas un arrêt des activités de l'UNIL en sciences pharmaceutiques. Elles sont essentielles et il convient de relever l'importance des développements de projets prioritaires, en particulier en science de la vie, dans le domaine de l'oncologie, de l'immunothérapie et de la santé personnalisée.
- Aujourd'hui, la situation renvoie à l'abrogation du décret via l'EMPD, tout en maintenant une forte et intense activité dans le secteur des sciences pharmaceutiques. Cet EMPD fait aussi office de réponse au postulat de Catherine Labouchère.

Ce secteur va faire l'objet d'une nouvelle convention qui, le jour de la séance de commission, était à bout touchant pour pouvoir être signée entre les deux universités. Depuis lors, la commission a eu confirmation que cette nouvelle convention est désormais signée.

La Directrice générale adjointe à la DGES explique que par cette convention, l'UNIL et l'UNIGE poursuivent leur collaboration pour la formation en pharmacie. La première année en pharmacie restera dispensée à la fois à l'UNIL et à l'UNIGE, selon le choix des étudiants. La suite du cursus se poursuivra à Genève.

Le Vice-recteur de l'UNIL insiste sur le fait que les deux universités sont maintenant parfaitement d'accord sur le texte d'une convention. Cela a d'ailleurs été exprimé officiellement par une lettre signée par la rectrice de l'UNIL et le recteur de l'UNIGE adressée à leur conseiller/ère d'Etat de tutelle respective et respectif. La convention n'a pas encore été signée car l'UNIGE a fait valoir son souhait d'attendre que toutes les démarches de ressources humaines liées à des transferts soient réglées. Ces démarches ont été réglées le 20 août 2019 et le Vice-Recteur a bon espoir de pouvoir assister à la signature de cette convention dans la journée du 22 août.

3. DISCUSSION GENERALE

La postulante remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse qui répond aux préoccupations formulées dans le postulat. Elle se réjouit particulièrement, car cela démontre que les collaborations institutionnelles fonctionnent, comme privilégiées dans le plan stratégique de l'université. La commissaire mentionne également une convention pour des collaborations avec l'UNIGE dans le domaine de l'oncologie. S'agissant de l'Ecole de pharmacie, elle regrette toutefois un manque de communication autour de la dénonciation de la convention.

Une autre commissaire se dit satisfaite de la réponse du Conseil d'Etat relevant le nombre de 90 élèves entrant chaque année à l'Ecole romande de pharmacie (entre Lausanne et Genève), elle est informée que toutes ces personnes trouvent de l'emploi à la fin de leur formation, le taux de chômage dans cette profession étant proche de zéro. Il est difficile de savoir si les besoins sont remplis car ils évoluent beaucoup actuellement, notamment avec l'essor de grandes chaînes de pharmacies et la vente de médicaments en ligne. Dans tous les cas, l'UNIL n'a pas été sollicitée par les milieux professionnels concernés exprimant le fait que l'offre ne répondrait pas à la demande.

Le taux de réussite en 1ère année à l'UNIL est effectivement d'environ 50 à 60%. Comme souvent dans les filières universitaires, une fois que cette 1ère année est franchie, les échecs ultérieurs sont rares.

Une commissaire demande des précisions concernant les difficultés pour l'obtention d'un accord sur le transfert du personnel. Elle est informée que ces transferts concernent 7 personnes qui travaillaient déjà à Lausanne (Unisanté, CHUV), et étaient engagées à temps partiel par l'Ecole de pharmacie Genève-Lausanne. Il s'agit donc du transfert d'une partie de leur contrat de travail. Les difficultés ne concernaient pas les conditions de transfert (les droits acquis ont été respectés, pas de perte salariale) ; en revanche, il y a eu des difficultés de mise en œuvre liées à une différence d'organisation entre l'UNIGE et le CHUV, respectivement Unisanté. Cela a créé une difficulté d'ajustement administrative qui a fait tarder la signature des nouveaux contrats. Arrivant à échéance de l'ancienne convention sans avoir la garantie que ces contrats seraient signés, les universités ont pris l'option, par la voix de la rectrice de l'UNIL et du recteur de l'UNIGE d'exprimer le fait que les institutions étaient d'accord en attendant que ces démarches soient réglées. Ces écueils administratifs sont aujourd'hui surmontés.

Un commissaire informe qu'il accepte le décret. Il salue la capacité des institutions à se remettre en cause. Pour lui, l'accord montre la force actuelle de l'UNIL et du site lausannois de la médecine.

La Cheffe du DFJC fait part de la forte volonté du Conseil d'Etat de faire de Lausanne un centre mondial, notamment dans le domaine de l'oncologie. Les investissements financiers sont importants et les professeurs sont à même de porter ces projets. Il est espéré que pour très longtemps, Lausanne sera le pivot et le centre mondial dans le domaine de la médecine et des sciences pharmaceutiques.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Seuls les points ayant fait l'objet d'une discussion sont mentionnés.

2. Contexte

2.1 Historique et dénonciation de la Convention du 12 novembre 2003

La postulante demande qu'à l'avenir, les dénonciations de ce type de convention soient communiquées de manière plus claire. La Conseillère d'Etat confirme que la dénonciation de la convention en 2013 n'a pas fait l'objet d'une communication au Grand Conseil ni à la Commission de gestion. Il est convenu qu'à l'avenir, le Département veillera à informer en particulier la COGES, de la dénonciation de conventions.

3. Commentaires du projet de décret

La commission s'est interrogée sur la possibilité que le décret entre en vigueur le 8 juillet 2019, comme stipulé à l'art. 2, alors que le Grand Conseil n'a pas voté le décret. Elle s'est posé la question de savoir s'il conviendrait de déposer un amendement pour ajouter le terme « rétroactif ». Après consultation des juristes, des cas de figure similaires sont connus. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'amender l'article 2 du décret pour introduire la mention de rétroactivité, ceci même si cet article mentionne une date d'entrée en vigueur antérieure à celle de l'adoption du décret par le Grand Conseil. A l'échéance du délai référendaire, c'est par voie d'arrêt du Conseil d'Etat que l'entrée en vigueur du décret au 8 juillet 2019 sera confirmée.

Le décret peut ainsi être adopté par le Grand Conseil tel que présenté par le Conseil d'Etat.

4.2 Financières (budget ordinaire, charges d'intérêt, autres)

La Directrice générale adjointe à la DGES explique que les 5 millions de francs correspondant au montant fixé dans le décret vont être réutilisés différemment. Lors de cet accord passé avec Genève en 2003, de cette somme versée par le Canton de Vaud était déduite la part des coûts intercantonaux – pour éviter que Vaud ne paie en plus les coûts à l'UNIGE pour les étudiants vaudois allant étudier à Genève. Cette partie était rétrocédée au Canton de Vaud. Pour le solde, la nouvelle convention vise au maintien de l'engagement de l'UNIL au niveau des dépenses de matériel et de personnel aux termes de la convention de 2003. L'UNIL s'est aussi engagée à renforcer son action dans le domaine des sciences pharmaceutiques (en termes de personnel et de moyens financiers).

L'exemple du transfert de la section de sport de l'UNIGE à l'UNIL est mentionné pour illustrer le fait que ces soutiens financiers à un transfert sont limités dans le temps. La Confédération a aussi soutenu financièrement les premières années du transfert de l'Ecole de pharmacie de Lausanne à Genève, pour

renforcer certains pôles thématiques entre les universités. Ces soutiens sont limités dans le temps. C'est dans ce contexte que le décret qui fixait le versement annuel de l'UNIL à l'UNGE méritait d'être adapté à la situation actuelle, avec un transfert non plus uniquement financier mais humain et matériel. Ces ressources engagées vont contribuer à l'Institut des Sciences Pharmaceutiques de Suisse Occidentale (ISP-SO).

La commission est informée que la convention prévoyait une indexation du montant prélevé. Le montant de 4,6 millions de francs correspond à la valeur 1999 ; celui de 5 millions à la valeur 2018.

Une députée demande si l'ISP-SO sera ouvert à d'autres cantons à l'avenir. Elle est informée que les acteurs de terrain ont souhaité rebaptiser leur Ecole de pharmacie (avec l'ISP-SO). La collaboration avec l'Université de Neuchâtel (UNINE) - qui offre également une première année de Baccalauréat à ses étudiants - existe déjà dans les faits et il est souhaité qu'à l'avenir, l'UNINE puisse se joindre à la convention qui, pour l'instant est réglée entre l'UNIL et l'UNIGE uniquement. En réponse à un député concernant la pertinence de conserver cette première année de sciences pharmaceutiques à l'UNINE, le Vice-recteur de l'UNIL explique que cette première année de pharmacie et la première année de médecine contribuent au maintien d'une faculté des sciences à Neuchâtel. Cela peut être interprété comme un enjeu prioritaire à choyer et les étudiants sont contents de l'enseignement dispensé.

S'agissant du terme de Suisse occidentale, qu'en est-il de Berne et Fribourg ? La commission est informée que Fribourg a été contacté par l'UNIGE, mais la démarche n'a pas abouti car Fribourg a décidé de ne pas maintenir les sciences pharmaceutiques. En revanche les discussions entre l'Université de Berne et l'Ecole de pharmacie Genève-Lausanne ne sont pas connues.

4.11 Incidences informatiques

Il est informé que le terme « néant » signifie qu'il n'y a pas de modification de fonctionnement entre les institutions à l'occasion de l'abrogation de la convention et de la conclusion de la nouvelle. Les personnes transférées étaient partiellement sous contrat à l'UNIGE mais travaillaient déjà à Lausanne (CHUV/UNIL). Le Vice-recteur indique que la collaboration continuera sur la base de ce qui est déjà existant au niveau informatique. Il n'y a pas d'enjeux informatiques identifiés.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s, sous réserve des vérifications de forme.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le projet de décret est accepté à l'unanimité en vote final.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présent-e-s.

8. DISCUSSION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT ET VOTE

La postulante se dit en phase avec la réponse du Conseil d'Etat. Le pôle important est bien décrit, avec les décisions qui ont été prises de mettre des priorités, notamment sur l'oncologie. Néanmoins, elle rappelle qu'il n'y a pas que l'oncologie et que les pharmaciens sont des partenaires essentiels dans le domaine de la santé. Il est indispensable de continuer à former des personnes de haut niveau dans l'arc lémanique, pour répondre non seulement aux demandes de la recherche, mais également pour être des partenaires de santé. La députée relève le nombre de 360'000 personnes qui entrent dans une pharmacie par jour en Suisse. Et face aux défis des coûts de la santé, de bonnes collaborations institutionnelles sont importantes.

Un député se dit impressionné par l'inventaire à la Prévert qui termine la réponse du Conseil d'Etat. Il plaide pour une vulgarisation des résultats et de l'impact sur le quotidien des gens. Cela permettrait aussi de savoir à quoi servent les apports financiers extérieurs, et d'éviter une distance nourrissant des ressentiments qui peuvent être dommageables.

La Cheffe du DFJC se dit aussi convaincue de l'importance de pouvoir expliquer à la population ce qui est fait de ces investissements. Elle souligne les efforts particuliers de l'UNIL et du CHUV en matière de vulgarisation. Cet effort se traduit régulièrement au travers d'articles de professeurs de médecine et de prix délivrés au niveau international. Le Centre suisse contre le cancer offre la possibilité d'accélérer la maturation des traitements et de vulgarisation et permet ainsi de démocratiser ces traitements. La recherche dans le domaine des vaccins permet aussi de proposer des traitements de manière beaucoup plus large. Ce besoin de vulgarisation est aussi important à l'interne des institutions qu'à l'externe, et la Conseillère d'Etat veillera à ce qu'elle puisse davantage se faire.

De manière générale, il y a un besoin et une volonté de communiquer autour des résultats de recherche (médiation scientifique). Dans un contexte général de remise en question de la science et du droit du citoyen de connaître ce qui est fait de son argent, la communication a toute son importance. L'UNIL y consacre un dicastère de la direction, et la Faculté de biologie et de médecine a communiqué sur ses développements récents. L'Ecole de pharmacie Lausanne-Genève a aussi organisé une exposition itinérante « De la molécule à la pilule » qui a rencontré un grand succès auprès du public. Cette exposition expliquait comment on passe de la recherche à un traitement.

Un député relève l'intérêt de la population pour les conférences médicales données par des professeurs. Il serait intéressant aussi d'informer sur les traitements mis sur pieds par les résultats d'une recherche. Pour lui, la science devrait parler de manière plus enthousiasmante de ce qu'elle réussit, d'autant que les citoyens sont très attentifs.

Pour la postulante, la question de la communication est très importante. Avec internet, le citoyen a accès à quantité d'informations. La vulgarisation, la diffusion de ce qui se fait et des projets enthousiasmants et porteurs, va contribuer à une meilleure image des chercheurs. La recherche fondamentale contribue largement au bien-être et l'UNIL doit sortir des murs avec des projets porteurs. Il faut montrer que la recherche profite au citoyen.

La Conseillère d'Etat indique qu'elle a pris bonne note de cette remarque, d'autant que l'UNIL a été l'une des premières à comprendre cet enjeu. Elle fait référence à divers événements de médiation scientifique portés par l'UNIL : les Mystères de l'UNIL, les conférences, le Musée de la main, la présence des chercheurs dans le monde médiatique, le prix Nobel. Elle indique qu'il sera fait particulièrement attention à proposer continuellement des expositions et des conférences thématiques sur le plan scientifique.

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présent-e-s.

Lausanne, le 10.12.19

*Le rapporteur :
(Signé) Olivier Mayor*

Premier débat

M. Olivier Mayor (VER), rapporteur : — Cet exposé des motifs vise à abroger un décret devenu obsolète suite à la dénonciation, en 2013, par l'Université de Lausanne (Unil) de la Convention entre l'Université de Genève (Unige) et l'Unil au sujet de l'Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL). L'EPGL a une longue histoire résumée dans l'exposé des motifs et le rapport de commission. L'objectif premier de cette abrogation est simplement d'épurer les textes juridiques. Elle ne remet pas en cause l'Ecole romande de pharmacie telle que voulue dans le cadre du projet triangulaire, ni la collaboration entre l'Unil et l'Unige qui se poursuit aujourd'hui à travers une nouvelle convention signée. A l'unanimité, la commission vous recommande d'entrer en matière sur ce projet d'abrogation.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

Mme Catherine Labouchère (PLR) : — En quelques mots, voici le contexte de l'époque : la convention qui liait les deux universités de Genève et de Lausanne pour l'Ecole de pharmacie découlait du projet triangulaire qui avait vu les sciences dites « dures » rejoindre l'EPFL et l'Ecole de pharmacie celle de l'Unige. Pour cette dernière, un décret avait été adopté, faisant suite à une votation populaire et une convention conclue en 2003 entre les deux universités. Depuis, l'Unil a acquis son autonomie et, en 2013, le Rectorat a dénoncé unilatéralement cette convention pour son échéance en 2019. A l'époque, cette dénonciation n'avait pas fait l'objet d'une communication, ni de l'université, ni du département. Quelques étudiants ont éprouvé des inquiétudes relatives à la poursuite de leur étude à Genève et c'est la raison pour laquelle j'ai déposé un postulat qui sera traité en deuxième partie de ce débat.

Pour obtenir des certitudes, nous avons débattu en commission et nous avons pu obtenir la confirmation qu'une nouvelle convention avait été conclue sous le nom de l'Institut des sciences pharmaceutiques de Suisse occidentale. Ce nouveau document permet une juste répartition entre les deux universités et l'Unil voit sa contribution financière envers Genève diminuer. Il était important d'obtenir cette confirmation afin que les étudiants soient confortés dans le fait qu'ils pourront continuer leurs études dans de bonnes conditions. Je vous invite dès lors à entrer en matière et à abroger ce décret.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.

M. Olivier Mayor (VER), rapporteur : — Je demande un deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (101 voix contre 3 et 3 abstentions).

Deuxième débat

Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement à l'unanimité.

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Catherine Labouchère et consorts « Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) : bilan et suites de la période transitoire

Décision du Grand Conseil après rapport de la commission

M. Olivier Mayor (VER), rapporteur : — A l'unanimité des membres présents, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Labouchère (PLR) : — Nous avons fortuitement appris que cette convention avait été dénoncée. Lors du débat de prise en considération de ce postulat, Mme la conseillère d'Etat s'était engagée à ce que toute éventuelle et future dénonciation de convention fasse l'objet d'une communication spécifique aux commissions de surveillance, ce qui n'avait pas été fait à l'époque, ceci afin de pouvoir réagir si nécessaire. En outre, lors de l'adoption du Plan stratégique de l'Unil, un des objectifs prioritaires était la collaboration interinstitutionnelle. Ainsi, même si l'autonomie des deux universités est reconnue, il est important, pour les sujets importants tels que celui-ci, que les autorités politiques en soient informées. Le canton de Vaud a besoin de l'Ecole de pharmacie de l'Université de Genève pour former ses étudiants. En conclusion, j'accepte cette réponse et je vous invite à en faire de même.

La discussion est close.

Le rapport du Conseil d'Etat est approuvé à l'unanimité.

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 16'270'000.- pour financer les travaux de transformation du Bâtiment Administratif de la Pontaise (BAP), situé à l'avenue des Casernes 2, à Lausanne (143)

Rapport de la commission

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 29 août 2019, Salle Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mme Aliette Rey-Marion, de MM. Olivier Gfeller, Philippe Ducommun, Cédric Echenard, Daniel Develey, Jean-Daniel Carrard, Etienne Räss, Claude Matter, Christian Van Singer (remplaçant Yves Ferrari), Axel Marion, ainsi que du soussigné Yves Paccaud, confirmé dans son rôle de président et rapporteur.

M. Pascal Broulis (chef du DFIRE) était accompagné de Mme Pascale Rumo (secr. gén. DSAS), et de MM. Philippe PONT (dir. gén. DGIP) et Mathieu Capcarrère (conseiller stratégique DGCS).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Conseiller d'Etat et Chef du DFIRE explique que ce bâtiment a été rénové entre 1984 et 1986. Cet exposé des motifs et projet de décret (EMPD) se situe dans la stratégie immobilière de l'Etat qui vise à déployer ses activités dans ses propres locaux afin d'économiser des loyers. Avec la transformation de ce bâtiment l'Etat peut profiter de l'occasion qui lui est donnée de rénover un bien suite au départ de l'armée.

Cet EMPD a pour but de regrouper des activités des services cantonaux, la direction générale de la santé (DGS), le service de protection de la jeunesse (SPJ) et la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) en réaffectant les locaux du Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP).

Le Chef du DFIRE suggère de parcourir l'exposé des motifs et de répondre aux questions qui seront posées au fil de la lecture. Une documentation complémentaire a été fournie à la demande de certains commissaires.

3. DISCUSSION GENERALE

Un commissaire remercie le département d'avoir fourni la documentation complémentaire qu'il estime nécessaire pour la bonne compréhension du dossier.

Une commissaire se réjouit du fait que le canton ait pu obtenir le transfert sur Payerne du centre de recrutement de l'armée, dans une région qui a bien besoin de places de travail.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

1. Présentation du projet

1.2 Contexte

Un commissaire lit "qu'il est raisonnable d'entrevoir une libération à terme de 5% à 7% des surfaces brutes de plancher utile de l'ensemble du BAP soit environ 1000m2 pour loger d'autres services de l'Etat." Il demande des précisions sur les modalités et les services qui pourraient en bénéficier. Il lui est répondu que c'est principalement le DSAS qui va redéployer ses activités dans ces locaux et l'objectif est d'en optimiser l'utilisation. Le bâtiment de la Riponne racheté à la ville de Lausanne fera à terme l'objet du même type de réflexion. La réorganisation du service du développement territorial (SDT) avait permis de libérer près de 150m2. La DGCS prévoit une démarche similaire lors de l'investissement dans l'aile Est du BAP. Il est encore précisé qu'il s'agit de se redéployer dans l'aile Est. Une étude menée par la commission du projet ne permet pas en l'état de connaître précisément les besoins. La DGCS entend redéfinir l'utilisation et l'optimisation des espaces de travail.

1.4 Historiques des interventions sur le bâtiment

Un commissaire relève que le bâtiment n'a pas fait l'objet de rénovations depuis 33 ans. Il lui est confirmé qu'aucune rénovation importante n'a eu lieu depuis lors.

1.5 Expression des besoins

1.5.1 Résumé des besoins

Un commissaire note une augmentation de 150 collaborateurs au BAP. Il s'étonne que l'expression des besoins en terme d'aménagements extérieurs liés à la qualité au travail n'apparaisse pas dans le projet. Il lui est répondu que le restaurant situé au rez-de-chaussée dispose d'une grande terrasse qui est à disposition des collaborateurs. Le BAP coordonne les unités décentralisées du DSAS ce qui implique le maintien de places de parc. En outre, le bâtiment dispose d'un grand parc. Une réflexion aura toutefois lieu avec l'utilisateur pour effectuer quelques aménagements même si la priorité est donnée à la réaffectation du bâtiment. Il est encore précisé qu'un montant sera dédié à la rénovation du restaurant et qu'une nouvelle zone d'accueil du public sera créée. Enfin, des espaces communs seront créés dans la nouvelle aile.

Un commissaire lit que "*les postes liés à des projets exceptionnels n'ont pas été inclus de par leur nature transitoire.*" Il se demande ce qui est prévu pour gérer de telles situations. Il lui est répondu que le projet RI-BRAPA est en cours avec des équipes sur place pour une durée de trois ans et doit se terminer avant le début du chantier. On aménagera de cas en cas selon les besoins.

1.5.3 Direction générale de la cohésion sociale

Le même commissaire lit que le BAP est un bâtiment "classé", ce qui l'étonne. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une coquille car ce bâtiment est en note 4.

1.5.6 Locaux communs

Un commissaire demande comment vont s'organiser les espaces de réception commune. Il lui est précisé que les deux entrées principales vont subsister. Dans l'aile Est les services de la DGCS disposeront d'une réception commune qui fera office de guichet commun. Une partie du rez-de-chaussée sera consacrée à une salle de réception commune et à de petites salles de réception pour les services tels que l'OVAM, l'OCBE, le BRAPA et le CSIR. Le même commissaire demande ce qui est prévu pour l'entrée Sud actuelle. On lui répond qu'elle subsistera pour les collaborateurs et les partenaires, ainsi que pour le SPJ-ORPM et la DGS.

2. Descriptif du projet

2.2 Description des travaux

A la question pourquoi l'assainissement énergétique du bâtiment a-t-il été mis de côté, M. le Chef du DFIRE explique que cela découle de la priorisation des investissements de l'Etat. Il s'agit de redéployer les activités du DSAS. Il précise toutefois que ce qui pourra être amélioré dans le cadre du projet le sera bien évidemment. La moitié des sommes allouées, soit plus de 8 millions de francs, concerne la réaffectation de l'aile Est. Il est encore ajouté que ce bâtiment n'est pas jugé comme un gros consommateur parmi le patrimoine de l'Etat dont l'assainissement énergétique se fait par priorisation des objets.

Un commissaire demande comment les travaux sont coordonnés avec les collaborateurs sur place, notamment en terme de sécurité et santé au travail. Il lui est répondu que comme lors de toute intervention sur des objets déjà occupés il faudra prévoir des moments difficiles. Dans la mesure du possible les interventions lourdes seront faites lorsque les activités seront moindres.

Il est répondu à un autre commissaire que le chauffage à distance sera utilisé pour réguler la température des bâtiments. Il est précisé en outre que les ascenseurs ne répondant plus aux normes et exigences de sécurité seront remplacés. Pour l'assainissement des sols et des murs du réfectoire et de la cuisine des matériaux robustes seront utilisés.

2.3 Coût global de l'opération

Un commissaire note que la réaffectation de l'aile Est coûte Fr. 8'180'000.- alors que le budget s'élève à Fr. 8'440'000.- car s'y ajoute une participation de Fr. 260'000.- de la Confédération. Il demande des

explications. On lui confirme que le coût global est bien de Fr. 8'440'000.- Lorsque le DDPS a remis les locaux, il a été convenu d'un montant de Fr. 260'000.- en échange de ce qui aurait dû être remis en état par l'ancien locataire. Ce montant n'a donc pas été inclus dans la demande de crédit déposée au Grand Conseil.

Un commissaire demande comment seront attribués les honoraires, s'il s'agit d'un concours et si le mandat a déjà été attribué. En outre, il trouve que 3% pour des divers et imprévus lui semble peu. Il lui est répondu que le DGIP a procédé à la fin 2018 à un concours pour le choix des mandataires. Une quarantaine de bureaux ont été reconnus comme adjudicataires pour les quatre prochaines années. Le patrimoine immobilier a été réparti par parcs immobiliers. Il n'est dès lors pas nécessaire de procéder à des concours. En l'espèce, c'est un bureau d'architecte qui a été retenu. Concernant les 3% des divers et imprévus il s'agira, cas échéant et si nécessaire de réallouer des montants dans le cadre du projet. A la question si on peut récupérer du mobilier du matériel existant il est répondu qu'on ne pourra probablement pas en réutiliser beaucoup.

Un commissaire s'interroge sur les nuisances et les coûts dus aux déménagements internes. Il lui est précisé que les unités qui seront rapatriées au BAP financeront les déménagements sur leurs budgets de fonctionnement respectifs. En ce qui concerne les déménagements internes au BAP, le financement est inclus dans le projet. Quant aux nuisances, la plupart des déménagements se situera dans l'aile Est qui est vide. Dans la mesure du possible, les travaux les plus problématiques seront réalisés à des heures de faible affluence.

Ce même commissaire demande encore si un processus de participation et / ou consultation des usagers est organisé. Il lui est répondu que cela fait près d'un an qu'un groupe de travail est à l'œuvre sur le sujet afin que les besoins des usagers et collaborateurs soient intégrés dans la gestion du projet. La collaboration et l'implication des usagers a été bonne et va se poursuivre.

2.4 Planification de l'opération

Le Chef du DFIRE demande à la commission et au Parlement de faire œuvre de diligence sur ce dossier.

2.5 Attribution de principaux mandats

Un commissaire estime que ce paragraphe est lacunaire. L'explication donnée en séance sur l'appel d'offre y répond. Elle aurait dû toutefois figurer dans le corps de l'EMPD. On lui répond qu'on veillera à ce que cette information soit plus complète dans les prochains EMPD.

3. Mode de conduite du projet

Le Chef du DFIRE relève que les compositions du Comité de pilotage et du Comité de projet intègrent le service constructeur et le service utilisateur.

4. Conséquences du projet de décret

4.15 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Un commissaire demande des éclaircissements sur la technique des investissements, relevant au passage la différence avec ce qui se pratique dans les communes.

Le chef du DFIRE rappelle que la comptabilité - Confédération, cantons, communes - fonctionne selon des principes différents. Les cantons utilisent la norme MCH2. Le budget d'investissement global adopté par le Grand Conseil donne l'utilisation globale de dépenser. L'impact des investissements dans les EMPD de 4% est purement théorique afin de mettre tous les services sur un même pied d'égalité. Il confirme en outre à un autre commissaire qu'en tenant le calendrier des opérations on fera des économies.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

Article 1

A l'unanimité la commission adopte l'article 1 tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Article 2

A l'unanimité la commission adopte l'article 2 tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Article 3

A l'unanimité la commission adopte l'article 3 tel que proposé par le Conseil d'Etat.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

A l'unanimité, la commission adopte le projet de décret tel qu'il ressort à l'issue de son examen.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur cet EMPD.

Morges, le 10 octobre 2019.

Le rapporteur :
(Signé) Yves Paccaud

Premier débat

M. Yves Paccaud (SOC), rapporteur : — La commission ayant étudié l'exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de 16'270'000.- pour financer les travaux de transformation du Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP) s'est réunie le 29 août 2019. Voici un bref résumé des débats. Cet édifice a été rénové entre 1984 et 1986. Suite au départ de l'armée, l'Etat peut profiter de l'occasion qui lui est donnée pour rénover à nouveau ce bâtiment. Actuellement, la concentration des collaborateurs de ce bâtiment est importante. Afin de leur donner plus d'espace, la rénovation de l'aile est du BAP est indispensable. Actuellement, 515 personnes travaillent sur le site ; à terme, en 2021, ils seront 665, soit 150 de plus.

Le regroupement de l'ensemble des activités de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) sur un seul site répond à des objectifs d'efficacité et de fonctionnement rationnel. Le regroupement de l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM), de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE), du Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA) et du Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) dans les mêmes locaux permettra une optimisation des espaces. Près de la moitié des sommes allouées, soit plus de 8 millions de francs, concerne la réaffectation de l'aile est. Le chauffage à distance sera utilisé pour régler la température des bâtiments. Après avoir passé en revue tous les aspects du projet, la commission a adopté, à l'unanimité, les articles 1 à 3 de l'exposé des motifs et projet de décret. A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et d'adopter les trois articles mentionnés.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : — Si nous pouvons saluer l'investissement proposé pour rénover ce bâtiment et comprendre la décision du Conseil d'Etat de regrouper sous une seule entité la DGCS, on peut toutefois s'étonner que rien ne soit entrepris en termes d'efficacité et d'assainissement énergétique. D'après les discussions que nous avons eues dans le cadre du budget, il semblait que l'assainissement énergétique devait être dans les interventions prioritaires, surtout étant donné que, depuis plus de 33 ans, aucune rénovation n'a été entreprise pour ce bâtiment. J'en veux pour preuve la lecture de la *Feuille d'avis officiels du canton de Vaud* (FAO) du 4 décembre qui indique que des investissements seront prochainement effectués au CHUV : « Le bâtiment nécessite aujourd'hui à la fois un assainissement énergétique et technique global ainsi qu'une rénovation complète de ces espaces ». J'ai dès lors de la peine à comprendre pourquoi on n'applique pas ce procédé à tous les bâtiments de l'Etat.

Il est en outre incompréhensible que le Conseil d'Etat continue à nous présenter des demandes d'investissements basées sur une autorisation de dépenser et un montant évalué sur la base de critères à géométrie variable et non sur des soumissions rentrées. Ces travaux de rénovation et de réanimation... euh non de réaménagement sont connus depuis belle lurette, raison pour laquelle des mandataires auraient pu être sollicités pour lancer des soumissions afin que nous votions sur un budget

détaillé et non pas sur des coûts basés sur des estimations à l'indice des constructions de la région lémanique. En tant qu'entrepreneur, je juge cette pratique très discutable et je ne suis sûrement pas le seul dans ce parlement.

A l'avenir, je souhaiterais que cette habitude soit remise en question. En conclusion, si on peut saluer ces rénovations, j'invite le Conseil d'Etat à adjuger ces travaux à des entreprises payant leurs impôts au canton et non pas à des maraudeurs qui, une fois leurs travaux terminés, dépenseront leur gain hors territoire cantonal.

M. Daniel Develey (PLR) : — A une très large majorité, le groupe PLR soutient ce crédit d'ouvrage de 16'270'000.-, montant nécessaire au développement et aux conditions de travail de cet important complexe administratif de 17'890 m². Je vous invite à soutenir ce crédit d'ouvrage.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Je remercie la commission pour sa diligence envers ce projet. Monsieur Gaudard, il s'agit de sémantique et c'est bien la différence existant entre les finances publiques et privées : ça reste une autorisation de dépenser. Le Conseil d'Etat remercie le parlement d'être entré en matière et d'avoir voté le budget à une forte majorité. Si nous dépassons le budget d'un certain montant, la Commission des finances est compétente pour nous allouer un montant supplémentaire. En cas de dépassement, un crédit additionnel, c'est-à-dire un complément à l'investissement, est nécessaire. La Loi sur les finances règle ces aspects. Vous donnez donc une autorisation de dépenser. Dans une entreprise privée, un budget constitue un plan financier et non une autorisation pour dépenser. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre la rédaction de l'exposé des motifs : c'est un plafond maximal qui est accordé et, si on le dépasse, le Conseil d'Etat doit, avec effet immédiat, arrêter les travaux et demander des rallonges, soit à la Commission des finances, soit au Parlement, en fonction de l'ampleur du dépassement.

Prochainement, vous aurez à traiter du dossier de Géopolis. Dans ce cadre, il y a eu un crédit et une autorisation de dépenser. La Commission des finances a accordé environ 12 millions de francs en complément pour que les travaux soient achevés. Le Parlement va désormais traiter soit d'un crédit additionnel, soit prendre acte et traiter du dossier dans le cadre du bouclage des comptes. Voilà comment se construit une demande au Grand Conseil. Il s'agit bien d'une autorisation de dépenser.

Le Conseil d'Etat est attentif aux marchés publics. Nous essayons de travailler avec les entreprises locales. Au niveau de l'Etat, les services constructeurs essaient à chaque fois de travailler avec des entreprises de proximité. Toutefois, nous sommes soumis aux marchés publics et notre marge de manœuvre est limitée. Par contre, on peut contrôler et mettre des cautions dans le respect des normes. Ainsi, si une entreprise extracantonale veut soumissionner et que le montant de l'adjudication est supérieur à une certaine somme, ce sont les règles des marchés publics qui s'appliquent. Nous sommes sensibles à garantir du travail aux habitants de ce canton.

Enfin, nous avons retenu les soumissions rentrées. L'Etat se base sur le modèle suivant : nous demandons une sorte de crédit d'étude qui n'en est pas véritablement un. Il peut en effet y avoir une sorte de crédit de préétude qui se situe généralement entre 0 et 400'000 francs. Ce crédit permet de débroussailler et préparer le travail. Puis, un crédit d'étude est soumis au parlement qui, pour un objet de 20 millions, peut se monter à environ 2 millions. La somme que vous nous allouez permet de préparer le projet « soumission-entrée ». Devant le Grand Conseil, lorsque nous calibrons la demande d'investissement, nous venons ensuite avec 50 à 70% de soumissions rentrées. Par rapport à cet objet, je ne peux pas vous indiquer si nous avons déjà soumissionné ou pas. Toutefois, pour toute construction, il y a des soumissions rentrées, c'est-à-dire que nous avons effectué des appels d'offre, ce qui évite les mauvaises surprises. J'espère vous avoir rassuré et cela ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd : je suis comme vous, monsieur le député, je préfère privilégier les entreprises vaudoises, mais la loi reste la loi. Marchés publics obligent, une entreprise basée en dehors de notre canton peut gagner une adjudication.

M. Guy Gaudard (PLR) : — Je vous remercie pour vos réponses, mais il en manque une. Qu'en est-il de l'efficacité énergétique de ce bâtiment ?

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Là aussi nous travaillons sur ce qui est prioritaire. Il y a une redistribution dans le bâtiment de certains locaux ainsi qu'une réappropriation du patrimoine en tant

que tel qui était auparavant utilisé par les militaires. Une partie du bâtiment est classée historique, ce qui implique un travail sur l'enveloppe, soit à l'intérieur, soit au travers des normes énergétiques. Il a été prévu de changer les fenêtres et les portes. Le gros paquet de cette demande concerne une redéfinition de l'utilisation du bâtiment dans son ensemble, ce dernier ayant été prêté, à l'époque, à l'armée. Il s'agit d'une réaffectation au profit de l'administration cantonale.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise avec 2 abstentions.

Le projet de décret est adopté en premier débat avec 1 abstention.

M. Yves Paccaud (SOC), rapporteur : — Etant donné cette belle unanimité, je demande un deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (108 voix contre 7 et 3 abstentions).

Deuxième débat

Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement avec 5 abstentions.

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 5'800'000.- destiné à financer les études en vue de la construction d'un nouveau Gymnase du Chablais à Aigle (161)

Rapport de la commission

1. PREAMBULE

La commission ad hoc s'est réunie le jeudi 7 novembre 2019 de 10h30 à 12h30 à la Salle de conférence, Bâtiment C, Hôpital Riviera-Chablais, à Aigle. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley, Circé Fuchs, Susanne Junglaus Delarze et de MM. Nicolas Croci Torti, Fabien Deillon, Jean-Claude Glardon, Vincent Keller, Werner Riesen. La soussignée a été confirmée dans son rôle de présidente et de rapportrice.

Ont participé à la séance : Mmes Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), et Suzanne Peters, Directrice général adjointe, Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), ainsi que MM. Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), et Philippe Pont, Directeur général, Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

La commission a été nantie d'un document complémentaire à l'exposé des motifs et projet de décret, fourni par la DGIP (annexe 1). Elle a également reçu des courriers du Collectif de défense des intérêts des habitants du quartier de l'hôpital d'Aigle (annexe 2a), de l'Entente Aiglonne (annexe 2b) et de la Municipalité de Bex (annexe 2c).

La commission remercie Mme Marie Poncet Schmid pour l'excellence et la célérité de la prise des notes de séances.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Mme la Conseillère d'Etat relève que dans la planification des gymnases élaborée par le Conseil d'Etat, la construction du Gymnase du Chablais à Aigle est indispensable pour éviter une crise.

M. le Conseiller d'Etat rappelle que la croissance démographique dans le Chablais rend indispensable un nouveau gymnase dans l'Est vaudois. Le site de l'ancien hôpital Riviera-Chablais à Aigle a été choisi en raison de sa localisation, de sa taille et de sa disponibilité immédiate.

Si d'autres sites ont été examinés, ils ont été écartés : ArmaSuisse n'est pas vendeur du site de l'arsenal fédéral à Aigle. En outre et dans l'éventualité où elle vendrait, la légalisation et la nouvelle affectation de la zone prendraient beaucoup de temps. Or, la région a besoin du gymnase ces prochaines années. Le Conseil d'Etat a également renoncé au site de Bex pour des questions d'accessibilité et d'insuffisance de droits à bâtir.

S'agissant du site de l'ancien hôpital, il sera acheté à la fondation détentrice au prix de 4,5 millions de francs. La dépollution (matières inertes, remblais, amiante), assumée par la fondation, est comprise dans ce prix. L'Etat souhaitant être propriétaire de l'ensemble du périmètre, il achètera également à la commune d'Aigle une parcelle adjacente (parcelle 1111). La commune se chargera de l'éventuelle dépollution et la Municipalité présentera au Conseil communal un préavis autorisant la vente de la parcelle.

La Commune financera l'aménagement d'un chemin réservé à la mobilité douce depuis la gare (environ 800'000 francs), sous réserve de la décision du Conseil communal.

3. DISCUSSION GENERALE ET EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

La commission a pris connaissance des différents courriers reçus et réalisé que le choix du site donnait lieu à des enjeux locaux importants. Les documents sont discutés et plusieurs questions sont posées aux conseillers d'Etat présents. Outre le site de Bex (moins vaste et moins aisément accessible en transports publics) et celui de l'ancien Arsenal d'Aigle (actuellement pas disponible à l'achat et pas légalisé en zone d'utilité publique), aucun autre site n'a été examiné.

La commission a ensuite examiné l'EMPD et formulé plusieurs demandes d'éclaircissement :

- Contraintes liées à l'OPAM (Ordonnance sur les accidents majeurs). Quels sont les choix constructifs d'ores et déjà effectués, sachant que le site subit des contraintes liées à l'OPAM limitant les constructions d'utilisation permanente. Il est répondu que la parcelle 1111, qui est concernée par l'OPAM, accueillera les infrastructures sportives et la partie située à proximité immédiate des rails accueillera les places de parc.
- L'accessibilité aux infrastructures sportives et au parking en dehors des heures scolaires cristallise les oppositions, notamment des riverains du site, puisque les salles seront prêtées aux sections locales. M. le Conseiller d'Etat précise que la majorité des personnes utilisatrices travailleront ou étudieront au gymnase. Les autres seront les membres des sociétés sportives à qui les infrastructures seront mises à disposition, ce qui est une pratique courante partout dans le canton. En outre, les aspects de sécurisation, d'accessibilité et de disponibilité du parking seront décidés avec la direction de l'école.
- L'absence de discussions avec le collectif est dommageable dans le sens d'un risque avéré que le projet subisse des retards en raison de recours. Il est répondu que le collectif n'en a jamais fait la demande formelle, sans doute en raison du fait que le projet n'est pas encore défini ni détaillé. Mais le Conseil d'Etat cherchera à pacifier la situation, lorsque le terrain sera acheté et le projet précisé. Il organisera des séances d'information avec le collectif, comme pour le gymnase de Payerne.
- Quid des conventions intercantionales actuelles avec le Valais (les jeunes de Monthey peuvent étudier à Burier et les jeunes d'Aigle peuvent étudier à Saint-Maurice) : les élèves valaisans pourront-ils étudier à Aigle ? La réalisation du gymnase d'Aigle, plus attractif que Burier pour les Valaisans, générera-t-elle un appel d'air ? Mme la Conseillère d'Etat répond que le gymnase d'Aigle répondra aux besoins du Chablais vaudois. Elle reconnaît l'attractivité du futur gymnase et assure que le nécessaire sera fait pour que la convention assure le respect des besoins vaudois. Une éventuelle collaboration avec Saint-Maurice surviendrait à long terme, vers 2030.
- Quel est le risque d'un éventuel surdimensionnement du gymnase d'Aigle en lien avec la valorisation de la formation duale et professionnelle, qui figure dans le Programme de législature 2017-2022 ? Il est répondu qu'il est urgent d'agir : le manque de places dans l'enseignement gymnasial se maintiendra jusqu'en 2021-2022, malgré l'agrandissement de Burier. En 2022-

2023, la situation s'aggraverait. Si le projet à Aigle ne se réalise pas, un millier d'élèves sera privé de places. La valorisation de la formation duale n'aura un effet qu'à long terme en augmentant le nombre d'apprentis en CFC et AFP. Cela diminuera le nombre de jeunes sans solution, d'élèves qui fréquentent l'école de la transition ou une autre structure de transition ou — c'est espéré — de gymnasiens qui échouent en fin de 1^{re} année. Mais pour l'instant, les chiffres ne révèlent aucun infléchissement du nombre d'élèves au gymnase. L'augmentation se poursuivra de toute façon en raison de la croissance démographique.

- A la question du choix des matériaux, M. le Conseiller d'Etat assure que des matériaux locaux — ou de provenance la plus proche — de même que les panneaux photovoltaïques feront partie du projet.

4. VŒU AU CONSEIL D'ETAT

Soucieux des délais de mise à disposition du nouveau gymnase, plusieurs commissaires ont relevé la nécessité d'entrer en contact avec le Collectif de défense des intérêts des habitants du quartier de l'hôpital d'Aigle pour empêcher ou limiter les blocages dont il pourrait être l'auteur. A l'unanimité de ses membres, la commission émet donc le vœu suivant au Conseil d'Etat :

« La commission souhaite que le Conseil d'Etat prenne langue rapidement avec le Collectif de défense des intérêts des habitants du quartier de l'hôpital d'Aigle dans le but de faire aboutir le projet le plus rapidement possible. »

En outre, la commission décide de l'envoi d'un communiqué de presse précisant la conclusion de ses travaux et explicitant la nécessité de répondre au manque de places ainsi que les raisons pour lesquelles la commission suit le Conseil d'Etat dans le choix du site.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

L'article 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'article 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'article 3 est l'article d'exécution.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le projet de décret est accepté par 8 voix et 1 abstention en vote final.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Lausanne, le 19 novembre 2019.

*La rapportrice :
(Signé) Valérie Schwaar*

Annexes (voir annexes en fin de séance).

- Annexe 1 : Documentation complémentaire crédit d'étude. 595 – Gymnase du Chablais. Département des finances et des relations extérieures (DFIRE). Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) (2019).
- Annexe 2 a, b, c : courriers reçus par la commission.

Premier débat

Mme Valérie Schwaar (SOC), rapportrice : — La tâche de cette commission a été d'examiner l'exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de 5'800'000 francs destiné à financer les études en vue de la construction d'un nouveau gymnase du Chablais, à Aigle, sur le site de l'actuel hôpital, en cours de désaffectation. Elle s'est réunie le jeudi 7 novembre,

sur le site même. Nous avons eu l'honneur de la présence de deux conseillers d'Etat et de représentants de leur service respectif. Du fait de la croissance démographique dans cette partie du canton, mais aussi en raison du fait que le gymnase de Burier ne peut à lui seul absorber l'ensemble des gymnasiens de toute la Riviera, la commission a vite été convaincue que la construction d'un nouveau gymnase dans l'Est vaudois s'imposait.

Restait à examiner la pertinence du site choisi. En effet, les membres de la commission ont été nantis, avant la séance, de plusieurs documents faisant état d'autres sites potentiels. La commission a pris connaissance des différents courriers reçus et réalisé que le choix du site donnait lieu à des enjeux locaux importants. Elle a donc examiné les éventuelles autres options en présence, avec leurs points forts et points faibles. Le site de Bey s'est ainsi révélé plus petit et moins aisément accessible en transport public. Quant au site de l'ancien arsenal d'Aigle, il n'est actuellement pas disponible à l'achat et pas légalisé en zone d'utilité publique. Convaincue que la disponibilité du site de l'ancien hôpital était une excellente opportunité pour y construire le futur gymnase du Chablais, la commission a, par la suite, éclairci plusieurs points du projet, en particulier les contraintes liées à l'Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) qui limite les constructions d'utilisation permanente à proximité des voies de chemin de fer. Il a été répondu que seule une parcelle était concernée et qu'elle accueillerait les infrastructures sportives ainsi que le parking.

Conséquence de la valorisation de la formation duale et professionnelle, l'éventualité d'un surdimensionnement du gymnase a également été abordée. Là aussi, l'urgence a été soulignée. Ce projet de gymnase répond à un manque de places patent. La valorisation de la formation professionnelle n'aura qu'un effet à long terme et bénéficiera en premier lieu aux jeunes en transition et sans solution. En raison de la croissance démographique, l'augmentation du nombre de gymnasiens se poursuivra irrémédiablement. Ce futur gymnase répondra donc prioritairement aux besoins du Chablais vaudois.

A la question du choix des matériaux, il a été répondu que seuls ceux de provenance locale ou de provenance la plus proche possible seront choisis et que le projet comprendra des panneaux photovoltaïques. La commission a également discuté de l'accessibilité des infrastructures sportives et du parking en dehors des heures scolaires. Cette question cristallise les oppositions locales. Comme ailleurs dans le canton, les infrastructures seront dédiées en premier lieu au gymnase, les sociétés locales pourront toutefois également en bénéficier en dehors des heures d'école. De plus, depuis la gare CFF jusqu'au site du gymnase, un cheminement réservé à la mobilité douce sera aménagé par la commune, limitant ainsi le trafic routier dans la zone.

Enfin, la commission s'est enquis des contacts pris avec les riverains, dont certains sont opposés à la transformation du site hospitalier en gymnase. Elle a émis un vœu à l'endroit du Conseil d'Etat, l'enjoignant à entrer en contact avec le collectif de défense des intérêts des habitants du quartier, pour limiter les blocages dont ils pourraient être les auteurs. Voici la teneur du vœu : « La commission souhaite que le Conseil d'Etat prenne langue rapidement avec le Collectif de défense des intérêts des habitants du quartier de l'hôpital d'Aigle dans le but de faire aboutir le projet le plus rapidement possible ». En conclusion et au vote, la commission a accepté à l'unanimité les articles du décret. En vote final, le projet de décret a été adopté par 8 voix et 1 abstention.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

M. Nicolas Croci Torti (PLR) : — Il n'est plus à démontrer que ce nouveau gymnase est plus que nécessaire afin de désengorger le gymnase de Burier, dont la population estudiantine atteindra les 2000 élèves après l'agrandissement adopté par ce même parlement, il y a une année. Si les débats en commission ont notamment tourné autour du choix du site, nous sommes convaincus que la parcelle de l'ancien hôpital est le lieu idéal pour accueillir les gymnasiens du Chablais. En effet, la proximité de la gare et la bonne desserte en transport public ainsi que l'affectation actuelle de la parcelle en sont les atouts indéniables. Cependant, afin que le projet soit réalisé dans les délais prévus, nous invitons le Conseil d'Etat à entreprendre des démarches proactives auprès du voisinage, lequel s'inquiète de l'arrivée de quelque mille étudiants. Unanime, le groupe PLR vous invite à entrer en matière et à adopter cet exposé des motifs et projet de décret.

Mme Susanne Jungclaus Delarze (VER) : — Ce gymnase est indispensable et urgent. Lors du traitement du décret concernant l'extension de Burier, j'avais d'ailleurs demandé à M. le conseiller d'Etat si la planification actuelle allait pouvoir être respectée. Le gymnase d'Aigle délétera le gymnase de Burier et simplifiera la vie de tous les Chablaisiens qui souhaitent aller au secondaire II, principalement ceux venant de Leysin, des Diablerets, et qui actuellement doivent subir deux transbordements.

Le nouveau gymnase se situera à proximité du transport public local et à deux pas de la gare d'Aigle. Certains groupes d'intérêt qui nous ont contactés, en particulier les voisins qui craignent le bruit lié à la salle omnisport en dehors des heures scolaires. Nous avons été néanmoins convaincus de l'aboutissement de ce projet et il n'y a pas de réel plan B, si nous voulons respecter le délai 2023-2024 pour l'inauguration. Par la suite, le terrain de l'Arsenal pourra être valorisé. Le groupe des Verts a également pu prendre note du fait que le projet suivra le fil rouge du développement durable avec la pose de panneaux photovoltaïques notamment. A ce titre, il soutient cet exposé des motifs et projet de décret et s'associe au vœu de la commission.

Mme Circé Fuchs (AdC) : — En raison de son développement économique et démographique, le Chablais doit continuer de se doter d'infrastructures modernes et de qualité avec le soutien de l'Etat. Depuis de nombreuses années, des synergies se créent dans le district, et ce pour mettre en commun les forces en présence. Les communes et structures publiques travaillent ensemble afin de faire de la région un territoire moderne et attractif. Etre le bout du canton n'est plus une réalité problématique, le dynamisme chablaisien ayant désormais valeur d'exemple. Fort de ce constat, de nouvelles structures ont vu le jour telles que l'Hôpital Riviera-Chablais, le réseau MobiChablais ou encore les structures de développement touristiques. Cette dynamique se doit d'être soutenue dans cette nouvelle optique éducative et moderne, symbole d'une version évolutive du cercle scolaire.

Comme tout projet, celui-ci a soulevé quelques oppositions qui n'ont pas manqué de faire réagir la majorité de la population soutenant et souhaitant ardemment la création de ce gymnase. Nous avons désormais la chance et la capacité d'envoyer un nouveau message à l'attention d'une jeunesse qui en a besoin, celui d'une politique qui s'intéresse à elle. A l'heure où tout un chacun prône une certaine idée de la qualité de vie et une valorisation des systèmes éducatifs, nous pouvons nous interroger sur le maintien de nos jeunes dans des établissements scolaires surpeuplés, donnant aux élèves l'impression d'être plus des sardines que des cerveaux. La réponse à cette question doit être négative et ce nouveau gymnase permettra cette valorisation et qualité de vie. A terme, il améliorera également les conditions d'apprentissage des gymnasiens de Burier qui vivent les effets négatifs d'un établissement sous-dimensionné.

Ce gymnase constitue aussi l'opportunité de recevoir de nouvelles salles de gym dignes du district. Cela ouvre la possibilité de développer la capacité sportive d'une région en mal de salles de sport tout public. En outre, facile d'accès et à proximité des transports publics grâce à un nouveau chemin privilégié, cet établissement se situera dans une zone idéale aux étudiants, puisque proche de la nouvelle zone aiglone en développement : le quartier Margencel. En l'état, nous bénéficions d'un lieu disponible, accessible, proche de la ville, loin de visions militaires qui ne sont pas, à mon sens, adaptées au milieu gymnasien. Pour toutes ces raisons, le groupe PDC-Vaud Libre vous recommande d'accepter cet exposé des motifs et projet de décret afin de permettre aux futurs étudiants de voir sereinement leur avenir gymnasien au sein du chef-lieu du district.

M. Vincent Keller (EP) : — Un gymnase dans le Chablais est un outil nécessaire et indispensable, même fondamental au vu de la progression démographique et de l'esprit de la nouvelle loi — donner la possibilité à toutes et tous d'effectuer des études secondaires supérieures. La commission a reçu et traité les doléances de deux associations — la première étant celle des riverains de l'hôpital et la seconde d'un groupe politique, l'Entente aiglone — en défaveur de l'emplacement du gymnase du Chablais. En tant que membre de la commission, j'ai eu l'impression du syndrome NIMBY — *not in my backyard*. Ceux-ci proposaient de construire le gymnase à l'emplacement de l'arsenal, lequel n'est pas en vente. Imaginez donc des gymnasiens à côté de canons militaires — cela aurait pété. L'hôpital d'Aigle ayant déménagé l'entier de ses services à l'hôpital du Chablais, l'Etat se retrouve avec un terrain idéalement placé, à quelques centaines de mètres de la gare. Le gymnase est souhaité par quasi

l'ensemble de la population chablaisienne. Dès lors, le groupe Ensemble à Gauche et POP soutiendra l'entrée en matière de cet exposé des motifs et projet de décret avec enthousiasme et s'associe au vœu de la commission.

Le débat est interrompu.

La séance est levée à 17 heures.

TEXTE PROVISOIRE

Fiscalité agricole

Examen du postulat Mahaim 19_POS_138

Séance COFIN 3 octobre 2019 (extrait)

Application de la directive

Nombre des dossiers pris en compte

- **672 dossiers pris en compte au 31 août 2019**
- **491 dossiers ont été taxés:**
 - **382 dossiers taxés définitivement**
 - **109 dossiers font l'objet d'une procédure de réclamation ou de recours**

Application de la directive : Remises d'impôt pour l'impôt cantonal

Une remise d'impôt ne peut être octroyée qu'après que la décision de taxation ait été rendue et soit définitive, au terme du délai de réclamation ou de recours de 30 jours

- **139 remises d'impôt ont été octroyées pour l'impôt cantonal au 31 août 2019**

Application de la directive Mesures prises par le Conseil d'Etat

- **6 septembre 2017:** Le Conseil d'Etat émet la directive relative au traitement fiscal des plus values immobilières.
- **30 octobre 2017:** Prolongation de la directive incluant les agriculteurs qui renoncent jusqu'au 31 décembre 2020 au différé d'imposition dont ils peuvent bénéficier.
- **19 juin 2019:** Prolongation de la directive d'une année. Les ventes des parcelles jusqu'au 31 décembre 2019 peuvent désormais bénéficier de la directive. Lorsque l'agriculteur bénéficie d'un différé d'imposition, il peut toujours y renoncer jusqu'au 31 décembre 2020.

Application de la directive par les communes

Les communes ont toute latitude pour octroyer une remise pour l'impôt communal:

- **256 communes sont d'accord pour que l'ACI applique la directive pour l'impôt communal**
- 16 souhaitent décider au cas par cas
- 8 refusent de suivre la directive pour l'impôt communal
- L'ACI (Rte de Berne 46) contacte les communes qui n'ont pas répondu lorsque le Canton octroie une remise pour l'impôt cantonal.

L1. Documentation complémentaire crédit d'étude

595 – Gymnase du Chablais

Aigle
28.10.2019



Livrables, liste et avancement

Objet	état	date
A rapport de planification	V*	08.07.2019
B rapport de programmation	V	14.10.2017
C rapport de faisabilité	P	12.10.2019
D cahier des charges concours d'architecture ou AO		
E rapports du concours d'architecture ou AO		
F cahier d'avant-projet		
G cahier des charges concours intervention artistique		
H rapport de jury concours intervention artistique		
I cahier de projet		
J dossier de mise à l'enquête		
K cahier des charges de l'appel d'offre		
L documentation complémentaire crédit d'étude	V	28.10.2019
M dossier plans d'exécution		
N dossier d'ouvrage		
O plaquette architecturale		
P plaquette artistique		
Q dossier d'archivage		
Y fiche diagnostique		
Z dossier d'entretiens		

* Le rapport de planification (livrable A) correspond au rapport de planification des gymnases vaudois au 8.07.2019

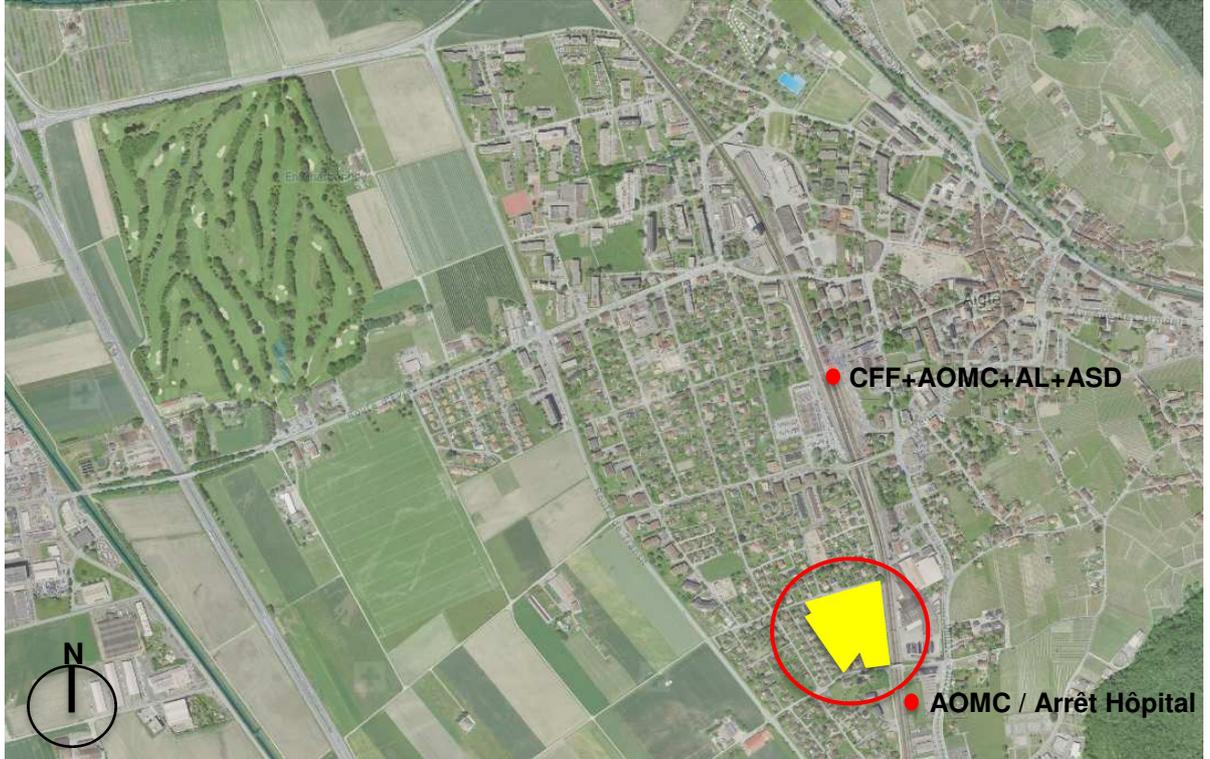
Légende état : (P) provisoire, (V) validé, (M) Mise en ligne

Contenu

1	PLANS	4
1.1	Plan de situation.....	4
1.2	Images du site.....	4
1.3	Plan des parcelles à acquérir par l'Etat de Vaud	8
1.4	Plan sur la mobilité.....	9
1.5	Plan sur les contraintes OPAM	12
1.6	Affectations probables en fonction des risques OPAM	13

1 PLANS

1.1 Plan de situation



Périmètre des parcelles 1104, 1105, 1111 et des DP1152, DP1271

1.2 Images du site



Plan des angles de vue des images





Image 01 - Vue de l'arrêt Hôpital (ligne AOMC) en direction Aigle.



Image 02 - Vue de la parcelle 1111 et de l'habitation conservée située sur la parcelle 1112

595 – Gymnase du Chablais – Aigle
L1. Documentation complémentaire crédit d'étude



Image 03 - Vue de l'arrivée à l'angle nord-est depuis le Chemin de l'Hôpital



Image 04 - Vue du Ch. de l'Hôpital depuis l'angle nord-est de la parcelle 1104 en direction de la gare CFF

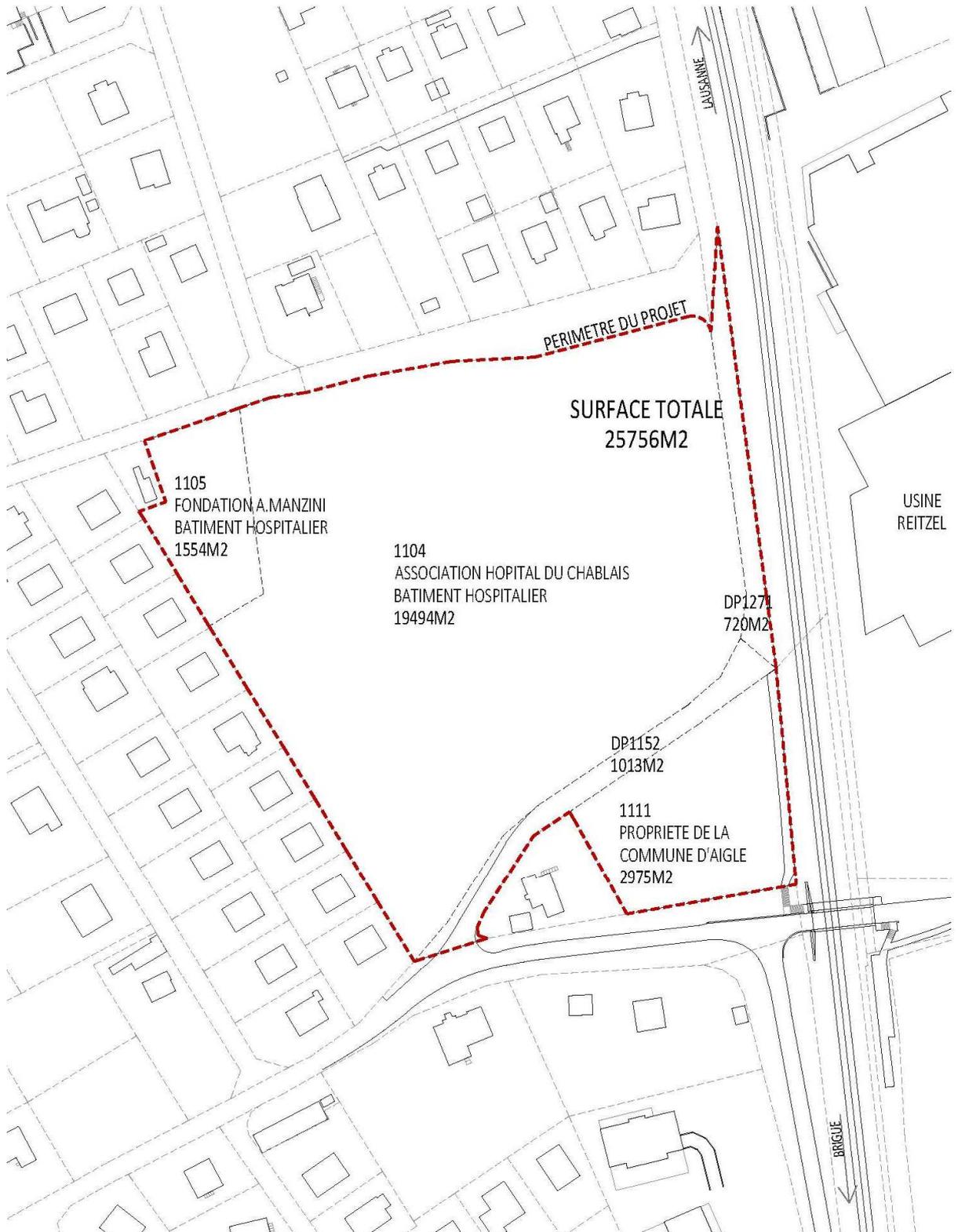


Image 05 - Vue des habitations unifamiliales au sud-ouest de la parcelle 1104



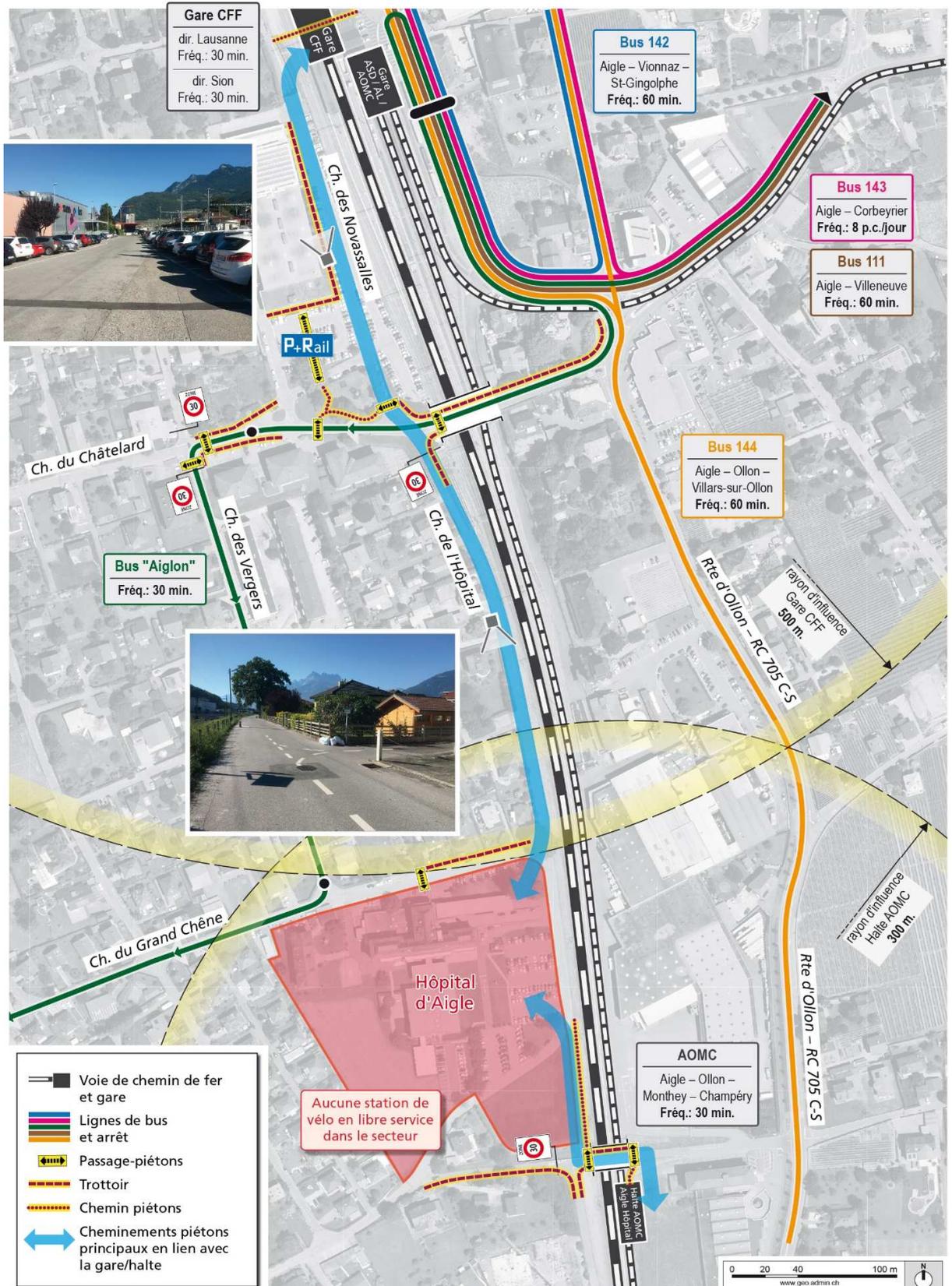
Image 06 - Vue générale depuis le sud avec les bâtiments de l'Hôpital d'Aigle et ceux du site Reitzel à droite

1.3 Plan des parcelles à acquérir par l'Etat de Vaud

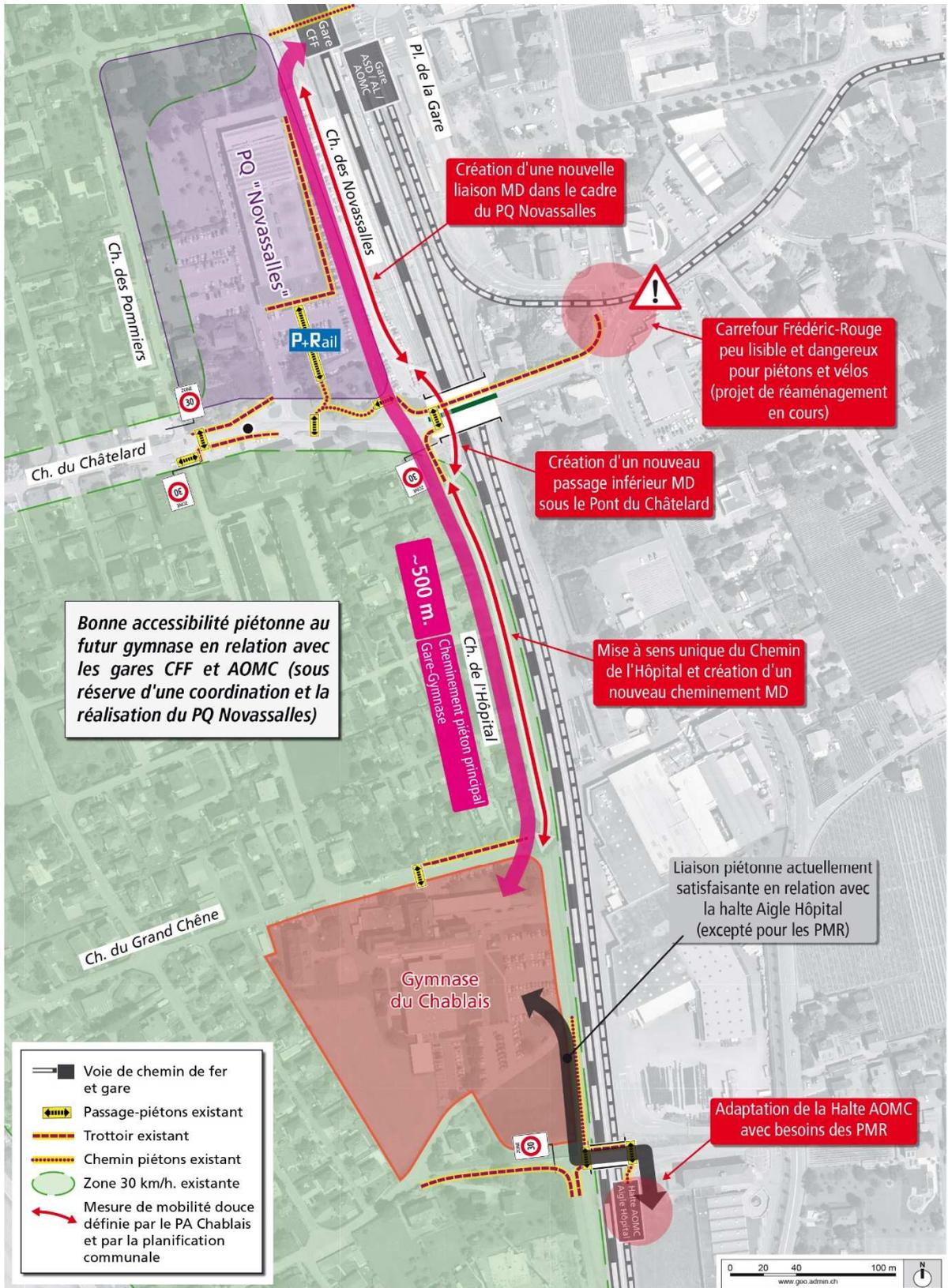


1.4 Plan sur la mobilité

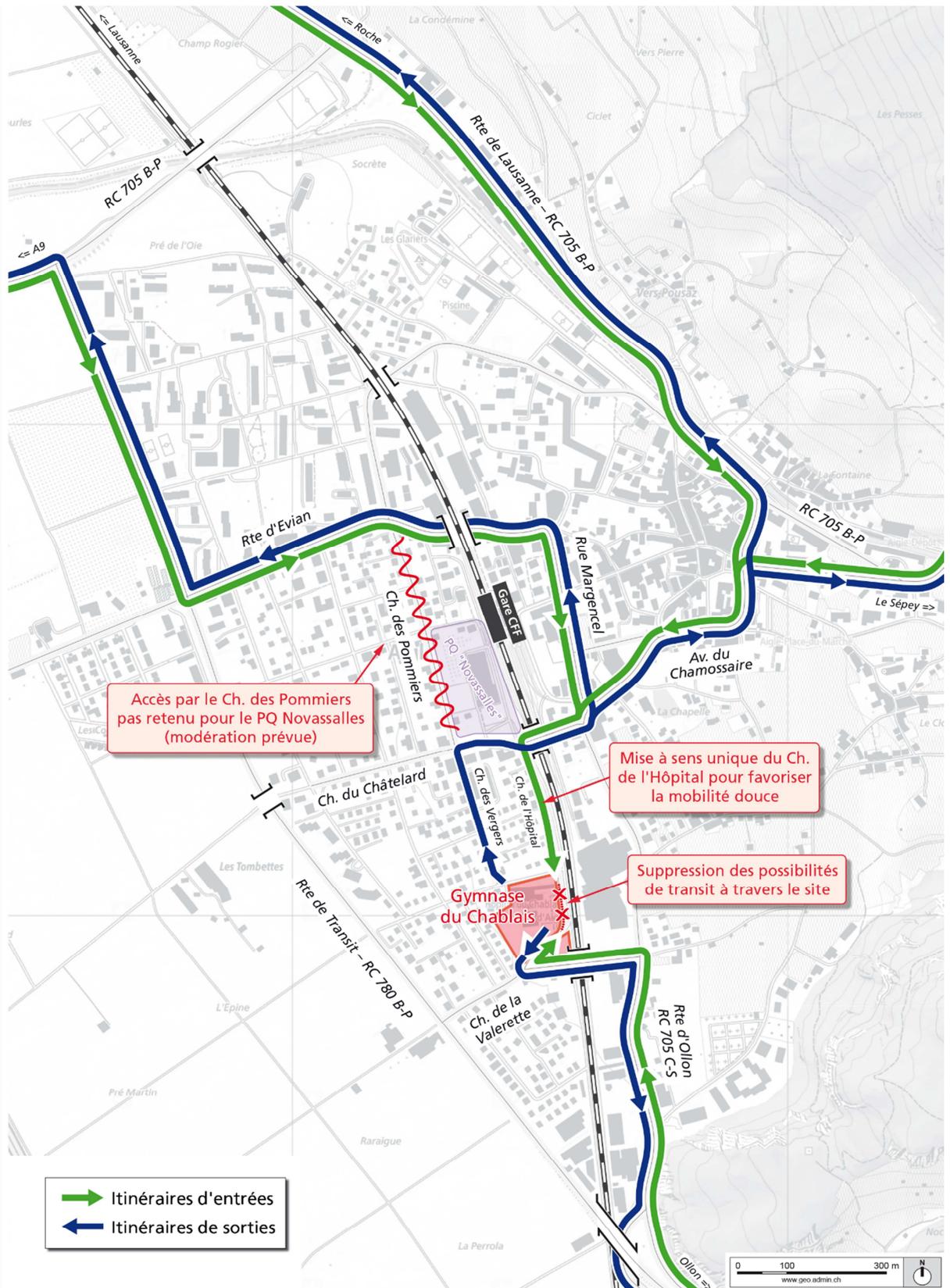
Offre actuelle en transports publics et mobilité douce



Accessibilité future en transports publics et mobilité douce



Accessibilité future en transports individuels motorisés



1.5 Plan sur les contraintes OPAM



Légende

0 m – 30 m

- Pas de constructions. Risque majeur.
- Activités extérieures temporaires.
- Zone de passage libre en bord de voies.

30 m – 50 m

- Si constructions : dispositifs constructifs et typologiques, pas ou peu d'activités continues.
- Activités extérieures temporaires.

50 m – 75 m

- Si constructions : dispositifs typologiques et peu d'activités continues.
- Activités extérieures.

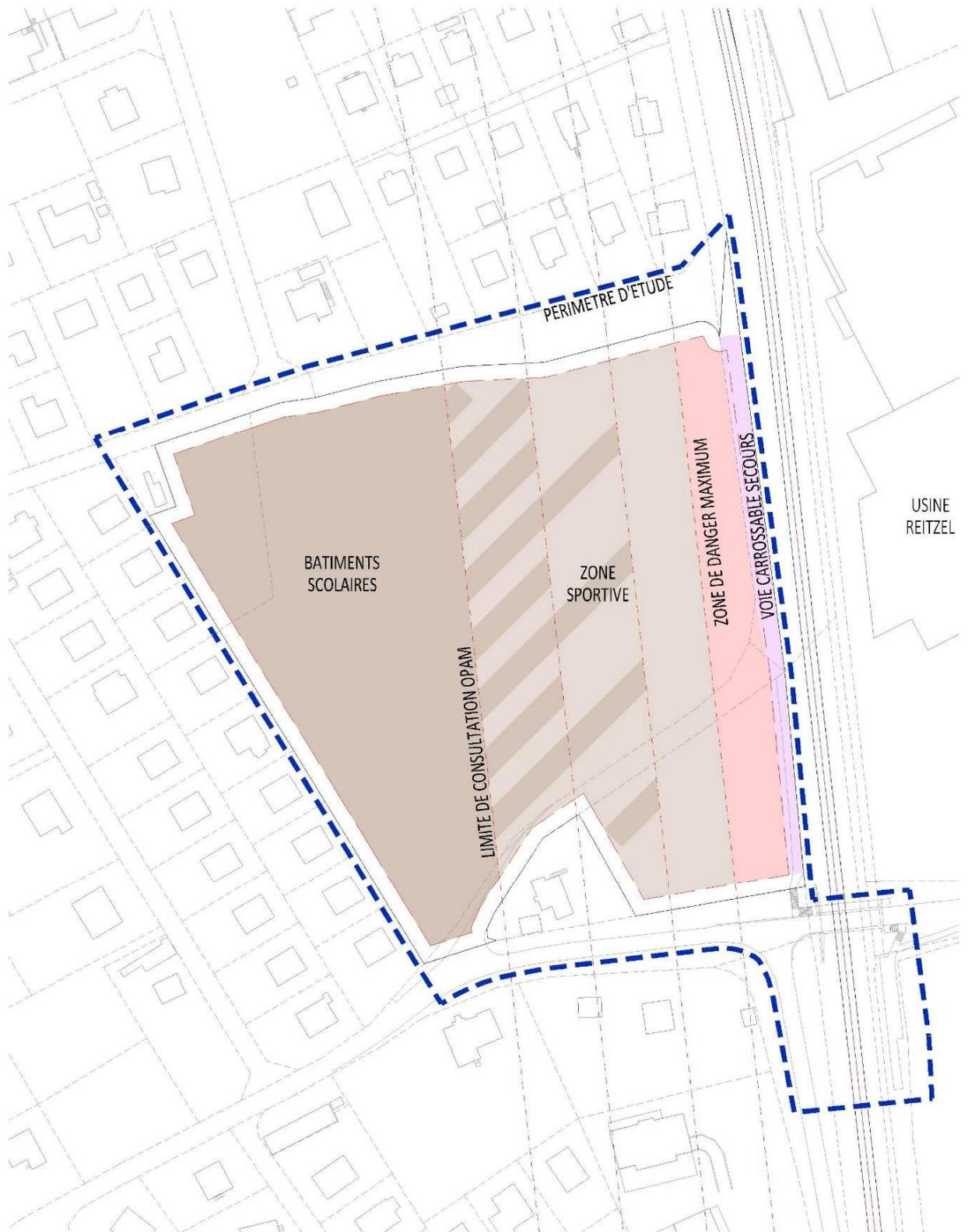
75 m – 100 m

- Si constructions : dispositifs typologiques.
- Activités extérieures normales.

> 100 m

Pas de dispositifs particuliers

1.6 Affectations probables en fonction des risques OPAM



L1. Documentation complémentaire crédit d'étude – octobre 2019
595 – Gymnase du Chablais – Aigle



2 563 500 / 1 129 000
Plan de situation

PUBLICATION DES :
DIRECTION GENERALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE
10, place de la Riponne – CH-1014 Lausanne

Flavie Sochon
Représentante du Collectif de défense des intérêts
des habitants du quartier de l'hôpital d'Aigle.
Chemin du Petit Chêne 6
1860 Aigle
079 329 96 55

Aigle, le 1er Novembre 2019

Mme Valérie Schwaar
Députée secrétaire générale de l'ATE Vaud
Ave du Mont d'Or 23
1007 Lausanne

Lettre recommandée.
Copie envoyée à Mme Cesla Amarelle
Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Chère Madame la Députée,

En qualité de représentante du collectif de défense des intérêts des habitants du quartier de l'hôpital d'Aigle, nous souhaitons vous interpeller aujourd'hui concernant l'octroi du financement de l'étude pour la construction d'un nouveau Gymnase du Chablais à Aigle.

Il semble que la commune d'Aigle ait décidé de l'emplacement de ce projet sans consultation préalable ou spécifique auprès des habitants mais par simple commission restreinte et ce malgré nos demandes.

Nous souhaitons tout d'abord préciser que nous sommes totalement favorable à la construction d'un gymnase à Aigle. Cela semble tout à fait pertinent pour de multiples aspects développés dans l'EMPD. Ce qui le semble moins, c'est le choix de son emplacement dans un quartier résidentiel comme le nôtre.

Il est d'ailleurs ressorti des ateliers participatifs du PD com que les Aiglons souhaitaient

- plus de mobilité douce,
- que le site de l'Arsenal était aussi une possibilité pour implanter le nouveau gymnase
- une densification intelligente et mesurée!

Il nous apparaît donc intéressant d'un point de vue d'urbanisme, de considérer fortement le site de l'Arsenal.

Cette zone pourrait ainsi devenir un nouveau quartier, voire Eco quartier en associant au gymnase les fonctionnalités et avantages d'une nouvelle Grande Halle, de la piscine (surtout rénovée), des installations sportives existantes et à venir.

Aussi, la proximité des commerces du centre ville ne pourrait qu'être favorable à l'économie et au dynamisme voulus par les habitants et la municipalité pour le centre ville!

Il s'agirait d'établir, enfin, à Aigle , une cohérence globale entre les projets de construction et d'urbanisme. Nous constatons bien trop de projets isolés, sans rapports cohérents, ni de réflexion réelle sur la valeur ajoutée pour les Aiglons, sans parler des coûts cumulatifs exorbitants!

Les autorités locales sont toujours restées très vagues quand à leur réflexion sur la possibilité d'un autre site que celui de l'hôpital. Nous avons de la peine à comprendre les motifs de délais trop longs et complexités administratives qui seraient liés au site le l'Arsenal.

Monsieur Kaj Gunnar, porte parole d'ArmaSuisse Immobilier a pourtant bien déclaré dans le 24 Heures du 20.10.2019 qu'une partie de la parcelle du site actuel, soit 2 bâtiments au Nord, se trouve dans le parc immobilier disponible. M Borloz lui-même ne souhaite pas selon des déclarations dans le même 24 heures en 2014, d'un projet immobilier non adapté sur ce site. Nous ignorons quelles seraient ses idées par ailleurs?

Depuis de nombreuses années maintenant, ce projet de gymnase à Aigle existe et est débattu. Les discussions avec la confédération et ArmaSuisse auraient donc du être entamées pour le rachat d'une partie ou de la totalité du site selon négociations.

A notre connaissance, cela n'a jamais été entrepris pour le projet du gymnase en tout cas !

Pourquoi le crédit accordé en 2016, de 400 000 chf n'a t- il pas aussi été utilisé pour comparer la viabilité des 2 sites afin de comparer les études de mobilité, d'urbanisme, d'environnement.. etc ? On nous rétorque des arguments d'agenda impossible à tenir aujourd'hui pour envisager le site de l'Arsenal au lieu de celui de l'hôpital, nous sommes donc très perplexes quand aux motivations et intérêts dans ce dossier.

Madame la députée, nous vous demandons aujourd'hui de considérer qu'il existe dans ce projet des incohérences et aberrations d'urbanisme. Avant d'accorder un budget si conséquent pour l'étude du gymnase en lieu et place de l'hôpital actuel, nous souhaiterions un examen approfondi sur la possibilité d'un autre site ?

Nous sommes disposés à vous rencontrer si cela vous semble utile, afin de discuter plus avant sur les divers impacts d'un tel projet dans le quartier de l'hôpital et comparer les avantages d'un site comme l'Arsenal pour la commune et ses habitants.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de bien vouloir agréer Madame, mes sincères salutations.

Flavie Sochon, représentante du Collectif.





Commission du Grand-Conseil chargée du projet de décret du Conseil d'Etat relatif au gymnase d'Aigle
A l'att. de Madame Valérie SCHWAAR, Présidente
Secrétariat général du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Aigle, le 03 novembre 2019

Concerne : Implémentation du gymnase à Aigle

Madame la Présidente,

Mesdames les Députées et Messieurs les Députés au Grand conseil, membres de la commission chargée d'examiner le projet de décret du Conseil d'Etat relatif au gymnase d'Aigle,

Le Conseil d'Etat vaudois a transmis au Grand Conseil l'exposé des motifs et le projet de décret destiné à financer les études en vue de la construction d'un nouveau gymnase du Chablais à Aigle.

Vous faites partie de la commission en charge de l'étude de ce dossier et c'est à ce titre que nous vous écrivons.

Dans la partie historique de l'exposé des motifs du texte qui vous a été soumis, nous avons noté en page 9, respectivement en page 8 :

- qu'un premier crédit d'étude de CHF 400'000.- a été accordé le 16 février 2016 par le Conseil d'Etat,
- que le choix du site a été validé en mars 2019 par les chefs du Service du développement territorial (SDT), de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).

Aucune de ces décisions cantonales n'a été communiquée au Conseil communal d'Aigle, ni ne figure non plus dans les comptes rendus publics des séances de la Municipalité d'Aigle.

Nous regrettons ce manque de transparence de nos autorités auprès de la population aiglonne et nous interrogeons du pourquoi de cette attitude ; ceci d'autant plus que ce projet est d'intérêt public.

Nous venons d'apprendre de source sûre, qu'Armasuisse, organe chargé de la gestion de l'immobilier de l'armée suisse, a fait savoir il y a plusieurs années déjà au Canton qu'il souhaitait vendre environ 23'000m² du site de l'Arsenal d'Aigle, qui en compte 38'000 m² (cf. Annexe 1). Le Canton doit y répondre tout prochainement.

Cette opportunité d'achat a été passée sous silence, bien que cette parcelle de l'Arsenal soit idéalement située pour un gymnase. Elle est directement accessible par l'extrémité du quai CFF de la gare, point de convergence de tous les transports publics desservant le Chablais, et à

proximité immédiate, des restaurants, cafés et commerces du centre-ville, des installations sportives des Glariers (piscine, terrains de football et piste d'athlétisme), du cinéma multi-salles Cosmopolis et de la médiathèque d'Aigle (cf. Annexe 2). De plus, la parcelle communale des anciens abattoirs (n°1820) de 2'380 m², sans affectation définie, est adjacente à la parcelle de l'Arsenal destinée à la vente (cf. Annexe 3).

Ce courrier a pour but de **porter à votre connaissance l'existence de cette alternative idéale et unique, de surface supérieure** (26'800 m² = 23'000+2'380) **au site proposé de l'hôpital** (25'756 m²).

Cette opportunité ne se représentera jamais et nous sommes convaincus que des synergies entre ce nouvel établissement et la ville d'Aigle peuvent être bénéfiques pour toutes les parties, si le gymnase est implanté sur la parcelle de l'Arsenal.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, cette alternative sur le site de l'Arsenal présente des avantages indéniables en termes d'emplacement et d'accessibilité, en comparaison du site proposé de l'hôpital qui est décentralisé et situé en bordure d'un quartier de villas. D'ailleurs les habitants de ce quartier se sont déjà constitués en association et ne manqueront pas de retarder par tous les moyens légaux la réalisation du gymnase sur la parcelle de l'hôpital.

L'affectation de la parcelle de l'Arsenal à la formation de notre jeunesse et de son avenir devrait inciter la venderesse, la Confédération, par son service des finances, à faire un geste envers le Canton pour qu'il puisse l'acquérir à un prix modéré. Par contre, le prix de la parcelle de l'hôpital sera probablement plus élevé.

Pour toutes ces bonnes raisons, nous vous remercions de reconsidérer l'emplacement du futur gymnase du Chablais à Aigle tel que défini dans le projet de décret du Conseil d'Etat qui vous a été soumis.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Députées et Messieurs les Députés au Grand conseil, membres de la commission chargée du projet de décret du Conseil d'Etat relatif au gymnase d'Aigle, à l'assurance de notre parfaite considération.



Marcel-Jacques BACCA
Président



Philippe BELLWALD
Secrétaire

Annexes : - Vue en plan de la parcelle de l'Arsenal avec ligne de séparation ;
- Extrait de *Google map* illustrant le tissu bâti d'Aigle à la proximité de la parcelle ;
- Parcelle communale n°1820 adjacente, sans affectation définie (Extrait du guichet cartographique).

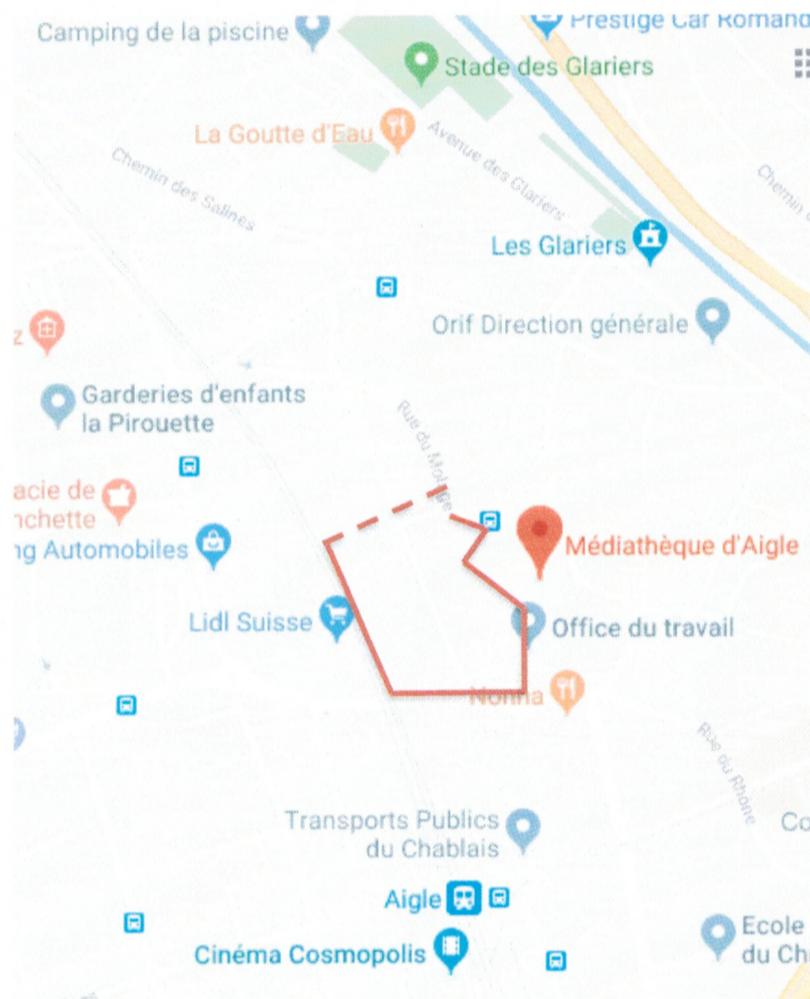
Copie par poste : Président du Grand Conseil, M. Rémy Jaquier

PS : Les soussignés sont joignables au 079-436 53 81 pour M. M-J. Bacca, respectivement au 079-345 79 60 pour M. Ph. Bellwald.

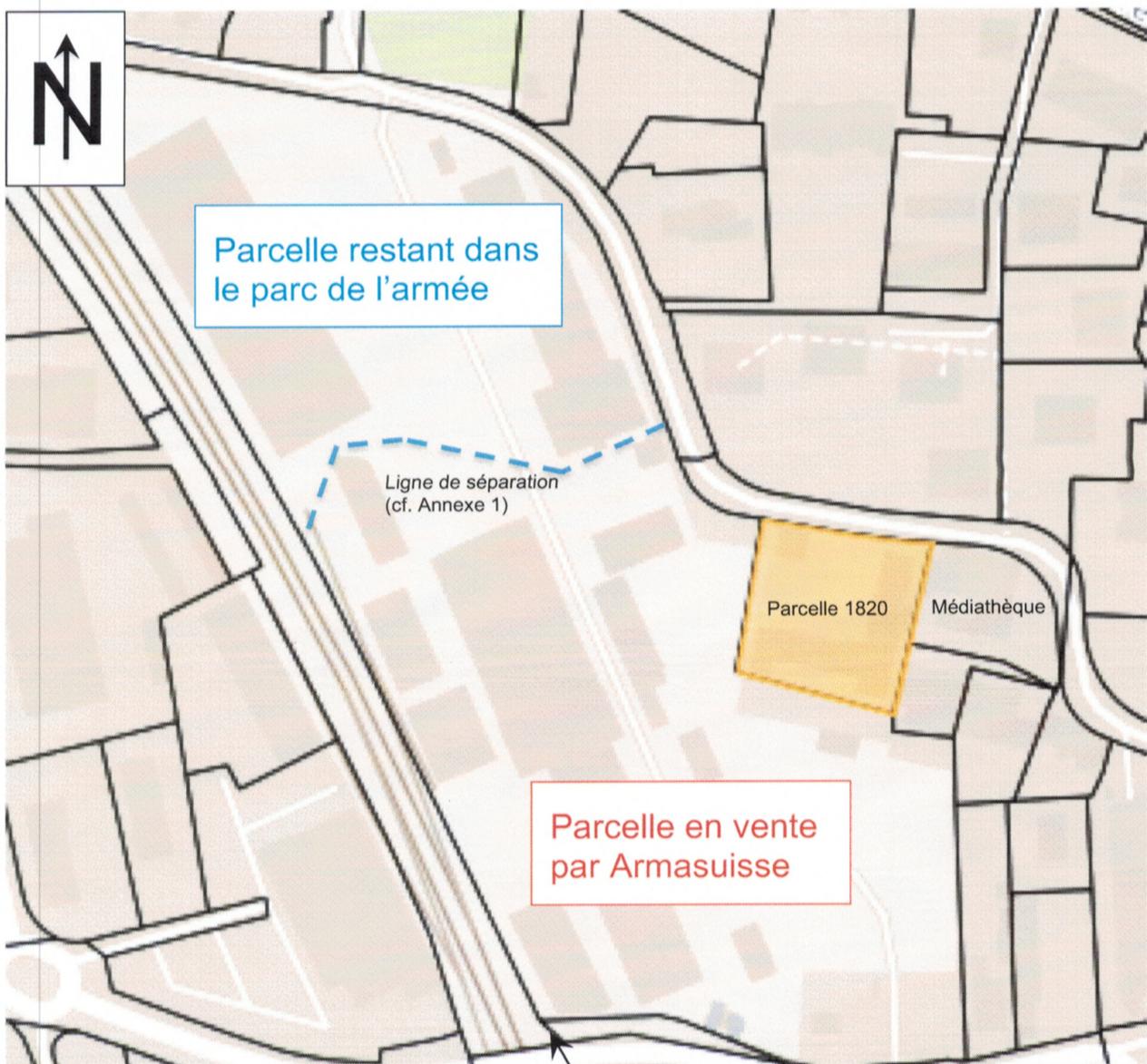
Vue en plan de la parcelle de l'Arsenal avec ligne de séparation



**Extrait de Google map
avec illustrant le tissu bâti d'Aigle à la proximité de la parcelle**



Parcelle communale (n°1820) adjacente, sans affectation définie
(Extrait guichet cartographique Vaud)





Cesla Amarelle
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la
formation, de la jeunesse et
de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Municipalité de Bex
Monsieur Pierre Rochat
Syndic
Rue Centrale 1
1880 Bex

Lausanne, le 24 janvier 2019

Implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

R 29 JAN. 2019				
Stöb				
Commune de Bex Secrétariat municipal				

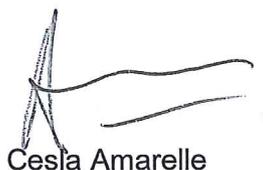
Par la présente, j'accuse bonne réception de votre courrier du 17 décembre 2018 relatif à la future implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois et ai pris bonne note de votre intérêt à la construction de cet établissement sur une parcelle de votre territoire communal. Je profite de l'occasion que me donnent ces premiers jours de l'an nouveau pour vous adresser mes voeux les plus sincères de bonne année.

Il me paraît important, tout d'abord, de rappeler que la décision de l'implantation du futur Gymnase du Chablais à Aigle n'est pas du seul fait de ma prédécesseur mais est le résultat d'une analyse comparative approfondie des sites proposés et validée, en 2014, par le Collège gouvernemental de l'époque.

La décision du Conseil d'Etat de retenir le site actuel de l'Hôpital d'Aigle, d'une surface de près de 20'000 m², tient compte, d'une part, de la situation géographique centrale de ce site et, d'autre part, de son accessibilité en transports publics (fréquence des transports, convergence des lignes de trains ainsi que des lignes de bus). Le site proposé par la Municipalité de Bex (parcelle no 6551 d'une surface de 9937 m²) contraignait à des déplacements plus longs pour une majorité des intéressé-e-s et ne se prêtait pas à la réalisation du projet sans modification initiale du Plan partiel d'affectation "Perruet" pour augmenter la surface constructible nécessaire pour un gymnase (risque d'opposition éventuelle lors de la procédure de modification du PPA).

Afin de respecter la planification déjà établie et d'éviter tout nouveau retard dans la réalisation de ce projet qui pénaliserait encore plus longtemps les futurs bénéficiaires, je ne suis pas, pour l'heure, favorable à la remise en cause de la décision du Conseil d'Etat. En regard de l'avancement des travaux et des moyens financiers déjà engagés, il serait, en outre, contre-productif de stopper le processus engagé.

J'espère ainsi avoir pu préciser les raisons qui ont conduit à cette décision et vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, l'assurance de ma considération distinguée.


Cesla Amarelle**Copie**

- M. Philippe Pont, Directeur général de la DGIP

COMMUNE DE
B E X



MUNICIPALITÉ

Rue Centrale 1
Case postale 64

1880 Bex

Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture
Madame Cesla Amarelle
Conseillère d'Etat
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

AM/fr./51.07.03 - 2871
A rappeler dans toute correspondance

Bex, le 17 décembre 2018

Implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois

Madame la Conseillère d'Etat,

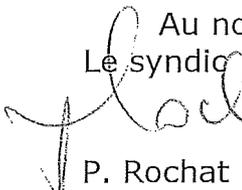
Par la présente, nous nous permettons de revenir sur les divers courriers que nous avons adressés en 2012, 2013 et 2014 à votre prédécesseur Madame Anne-Catherine Lyon au sujet de l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois.

Considérant le retard pris par les projets d'agrandissement du gymnase de Burier et de construction d'un nouveau gymnase à Aigle, la Municipalité a convenu, lors de sa dernière séance, de vous proposer une nouvelle fois la parcelle communale n° 6551 sise à Perruet comme terrain susceptible d'accueillir le futur gymnase de la région.

Ce terrain, situé à proximité de la gare CFF, est en effet toujours disponible et est immédiatement constructible à des conditions financières très favorables.

Monsieur le syndic Pierre Rochat (079 701 28 34) se tient volontiers à votre disposition pour vous fournir les éléments qui pourront vous convaincre de la pertinence de cette offre.

Avec l'espoir que ces quelques lignes retiendront votre meilleure attention et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  P. Rochat
Le secrétaire :  A. Michel





Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

1	2	3	4	5
Lyon				
R 27 MAR. 2014				
Rep.				

Municipalité de Bex
Rue Centrale 1
Case postale 64
1880 Bex

Lausanne, le 18 mars 2014



Choix d'un site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux,

Votre courrier du 4 février 2014 m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

En premier lieu, je tiens à vous remercier de votre proposition et me réjouis de voir votre Autorité soutenir de manière enthousiaste l'accueil éventuel du futur gymnase de l'Est vaudois.

Avant de soumettre au Conseil d'Etat une proposition de site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois, je dois encore effectuer, en coordination avec le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), des consolidations sur le programme et les données foncières. Dès lors, je vous prie de bien vouloir patienter quelques semaines et vous remercie par avance de votre compréhension.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de ma considération très distinguée.


Anne-Catherine Lyon

Copie

- Monsieur le Conseiller Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'Etat
- Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures

- Municipalité
- C. Bridevaux

Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture
Madame Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

PR/CS/AM/fr./51.07.03 - 232

Bex, le 4 février 2014

Choix d'un site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois

Madame la Conseillère d'Etat,

Face à la forte croissance démographique que connaît le Chablais depuis quelques années déjà, les possibilités offertes aux jeunes de notre région d'entamer des études gymnasiales se compliquent sérieusement et nous préoccupent. Le site de Burier, saturé depuis longtemps, contraint certains de nos jeunes concitoyens à se rendre sur Lausanne pour faire leurs études selon les options qu'ils ont choisies. Pour mémoire, il faut trente minutes pour se rendre de la gare de Bex au gymnase de Burier et une heure en moyenne pour les gymnases lausannois. Pour un étudiant ne résidant pas en plaine, les heures passées dans les transports publics rendent les conditions d'apprentissage pénibles et nous poussent à réagir, car il devient urgent de construire un nouveau gymnase dans l'Est vaudois.

En été 2012, nous vous proposons la parcelle communale n° 6551 comme terrain susceptible d'accueillir le futur gymnase de la région.

Le 21 août 2013, Monsieur le Président du Conseil d'Etat nous indiquait que les études d'implantation et de faisabilité étaient proches de leur terme et que les municipalités concernées seraient dûment informées le moment venu.

Sans nouvelles de votre part à ce jour, nous en déduisons que le projet n'est pas bouclé. Nous nous permettons donc de revenir sur quelques éléments de notre proposition pour vous convaincre de sa pertinence.

./..

Les qualités de l'offre de la Commune de Bex se résument ainsi :

1. la parcelle est immédiatement constructible, puisque sise en zone d'équipements d'utilité publique construits ; nul besoin de refaire un plan de zone ;
2. sa surface d'un hectare correspond aux besoins d'un gymnase ;
3. elle se trouve dans un quartier calme avec accès piétonnier depuis la gare CFF située à moins de 400 mètres ;
4. la nappe phréatique se trouve à environ 12 mètres de profondeur et permet la construction d'une salle de sports semi-enterrée ;
5. l'accès au chantier est très favorable ;
6. la parcelle jouxte un nouvel ECO-quartier en construction avec des zones de verdure propices à un environnement de travail et de détente agréable ;
7. compte tenu du caractère d'utilité publique de cette construction, nous sommes prêts à consentir un sacrifice financier sur le prix de vente en le fixant à 150 francs/m², soit **50%** du prix du marché dans cette zone.

S'il n'est pas le plus centré de la région, le site de Bex est à notre connaissance le seul qui soit libre à très brève échéance et constructible de suite à des conditions financières très favorables, permettant ainsi de répondre à l'urgence de la situation.

Un plan de situation de la parcelle concernée ainsi qu'un extrait du registre foncier vous sont remis en annexe.

Avec l'espoir que ces quelques lignes retiendront votre meilleure attention et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, l'assurance de notre considération très distinguée.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  Le secrétaire :
P. Rochat A. Michel

Annexes mentionnées

Copie : Conseil d'Etat du Canton de Vaud, M. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat,
Avenue des Casernes 2, 1014 Lausanne



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Municipalité de Bex
Secrétariat principal
Rue Centrale 1
1880 Bex

1	2	3	4	5
unicob				
R 29 AOUT 2013				
Rép. 51.07.03				

Réf. : PM/15014349

Lausanne, le 21 août 2013

Choix d'un site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère municipale,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre courrier du 12 juin 2013, qui a retenu toute son attention.

Nous regrettons vivement que des propos tenus lors des assises de l'Organisme intercantonal de développement du Chablais, le 5 juin dernier à Leysin, vous aient amenés à penser que la décision quant au choix du site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois soit tombée sans que nous ayons pris la peine de vous en informer.

En réalité, aucune décision n'est encore intervenue sur ce dossier. Complexes car devant prendre en compte de multiples facteurs, les études d'implantation et de faisabilité ont été conduites par différents services de l'Etat et mandataires ; elles sont proches de leur terme. Le processus prévoit d'en établir une synthèse, avant qu'un rapport soit soumis à la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture ; ensuite, le Conseil d'Etat sera appelé à se prononcer. Bien entendu, les municipalités concernées seront dûment informées le moment venu.

En espérant avoir ainsi clarifié la situation et en vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER

Vincent Grandjean

- Tous
- C. Bridevaux

Conseil d'Etat du Canton de Vaud
M. Pierre-Yves Maillard
Président du Conseil d'Etat
Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne

AM/fr./51.07.03 - 1037

Bex, le 12 juin 2013

Choix d'un site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 12 mars 2012, nous avons fait part à Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon de notre intérêt à voir le futur gymnase de l'Est vaudois trouver place sur le terrain communal de Perruet, affecté en zone d'équipements d'utilité publique construits et situé à moins de 500 mètres de la gare CFF.

Dans sa réponse du 5 avril 2012, Mme la Conseillère d'Etat Lyon nous informait des démarches imminentes des Services Immeubles, Patrimoine et Logistique et du développement territorial, notre dossier étant transmis aux chefs des services concernés comme objet de leur compétence.

Le 29 juin 2012, une nouvelle correspondance municipale adressée à Mme la Conseillère d'Etat Lyon sollicitait son appréciation, voire sa décision à l'égard de l'offre bellerine, suite à la visite sur place de M. Philippe Pont, chef du SIPAL. Ce courrier reste sans réponse à ce jour.

Le 5 juin 2013, l'Organisme intercantonal de développement du Chablais (OIDC) tenait ses assises au cinéma "Régency" à Leysin. Cette assemblée générale annuelle est suivie par les syndics du district d'Aigle, les présidents des communes valaisannes concernées, les préfets et quelques Députés et invités.

Le conférencier du jour était le président du Conseil d'établissement de l'Hôpital intercantonal Riviera-Chablais, M. Marc-Etienne Diserens, qui venait présenter l'état d'avancement de ce dossier.

Quelle ne fut pas la stupéfaction du soussigné de gauche lorsque que M. Diserens déclara "*l'hôpital d'Aigle, je crois qu'il n'y a plus à le cacher puisque la décision est prise, sera transformé en gymnase*" !

Permettez-nous de dire que si cette information est avérée, il est scandaleux que Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon n'aie pas répondu à notre correspondance du 29 juin 2012.

Il nous semble que l'offre par la Commune de Bex de sa parcelle no 6551, bien fonds affecté, rappelons-le, en zone d'équipements d'utilité publique construits, donc immédiatement constructible, est plus intéressante et moins coûteuse que la transformation d'un bâti.

La Municipalité de Bex espérait pour le moins que le choix par le Conseil d'Etat du futur site pour l'implantation d'un gymnase dans l'Est vaudois lui serait communiqué avant qu'il soit rendu public, et que les arguments retenus pour la prise de cette décision lui soient communiqués.

Nous vous remercions donc de nous communiquer au plus vite les considérations qui ont présidé à votre décision, ainsi que les prochaines étapes de ce dossier.

Dans l'attente de vous lire nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre considération très distinguée.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  Le secrétaire :
P. Rochat A. Michel

- Tous
- C. Bridevaux

Département de la formation, de
la jeunesse et de la culture
Mme Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

DL/fr./51.07.03 - 1307

Bex, le 29 juin 2012

Intérêt à la construction d'un gymnase sur la parcelle communale 6551 déjà affectée en zone d'équipements d'utilité publique construits, en Perruet, à Bex

Madame la Conseillère d'Etat,

Nous fondant sur l'article paru dans le journal « 24 Heures » de fin de semaine dernière au sujet de la proposition de la commune d'Aigle de transformer en gymnase les locaux de l'Hôpital du Chablais, nous nous permettons de revenir sur notre échange de correspondances des 12 mars et 5 avril 2012.

Au cours de sa réunion de lundi dernier, la Municipalité a évoqué les discussions tenues avec Monsieur Philippe Pont, chef du SIPAL, lors de sa visite du site communal proposé pour l'édification d'un gymnase dans l'Est vaudois. Elle a souligné notamment la rapidité avec laquelle vous avez répondu à son offre d'une part et enregistré, d'autre part, l'enthousiasme exprimé par le Prénommé pour la parcelle communale de Perruet. Au vu des options envisagées par la commune d'Aigle, elle souhaiterait dès lors savoir si cette surface de 10'000 m², affectée en zone d'équipements d'utilité publique construits et située à moins de 500 mètres de la gare CFF, ne constitue pas une opportunité tout aussi, si ce n'est plus séduisante.

./..

Aussi se permet-elle, au travers de ces quelques lignes, de solliciter votre appréciation, voire votre décision à l'égard d'un terrain placé dans un environnement idéal et de surcroît constructible de suite.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre réponse, vous souhaitons de vivre cette période estivale dans la sérénité et nous vous présentons, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  Le secrétaire :
P. Rochat  D. Lenherr

Copies : SIPAL, M. Philippe Pont, chef de service, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
DGEP, M. Séverin Bez, directeur général, Rue St-Martin 24, 1014 Lausanne

Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Municipalité de Bex
Monsieur Pierre Rochat
Syndic
Rue Centrale 1
Case postale 64
1180 Bex

1	2	3	4	5
EUS		CB		
R		10 AVR. 2012		
Rép.				

Lausanne, le 5 avril 2012

Intérêt à la construction d'un gymnase sur la parcelle communale 6551 déjà affectée en zone d'équipements d'utilité publique construits, en Perruet, à Bex

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

J'accuse réception de votre courrier de ce 12 mars relatif à l'objet cité en marge et vous suis reconnaissante de nous avoir signalé cette opportunité.

Les démarches pour la recherche de terrains susceptibles d'accueillir un gymnase seront entreprises prochainement par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL), en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) ainsi que le Service du développement territorial (SDT). Par conséquent, je transmets votre dossier aux chefs des services concernés, comme objet de leur compétence.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la construction d'un tel établissement sur le territoire de votre commune vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, mes salutations distinguées.

Anne-Catherine Lyon

Copie

- M. Philippe Pont, chef du SIPAL
- M. Philippe Gmür, chef du SDT
- M. Séverin Bez, directeur général de la DGEP

- Tous
- C. Bridevaux

Département de la formation, de
la jeunesse et de la culture
Mme Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

DL/fr./51.07.03 - 477

Bex, le 12 mars 2012

Intérêt à la construction d'un gymnase sur la parcelle communale 6551 déjà affectée en zone d'équipements d'utilité publique construits, en Perruet, à Bex

Madame la Conseillère d'Etat,

Par le biais du communiqué du Conseil d'Etat du 5 mars courant, nous avons pris connaissance avec plaisir de la planification des constructions scolaires de l'enseignement post-obligatoire et notamment de la construction d'ici à 2030 d'un gymnase dans l'Est vaudois.

Fort satisfaits des options prises par notre Gouvernement et constatant qu'il est prévu d'ériger un gymnase à Aigle, nous nous permettons de vous préciser que la commune de Bex dispose d'une surface de 10'000 m² affectée en zone d'équipements d'utilité publique construits et située à moins de 500 mètres de la gare CFF. Dans cet esprit, nous vous remettons, en annexe, un exemplaire de notre plan des zones et un extrait de la fiche cadastrale de la parcelle communale 6551. Nous vous savons gré d'étudier cette alternative et restons à votre disposition comme à celle de vos collaborateurs pour tout complément d'information à ce sujet.

Nous vous remercions de prendre notre démarche en considération et, dans l'attente de vous lire, nous vous présentons, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

P. Rochat



D. Lenherr



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Planification relative aux bâtiments utilisés dans le cadre de la formation postobligatoire

Inauguration du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois en 2017, et 3 autres gymnases d'ici 2030

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport en matière de planification des constructions scolaires de l'enseignement postobligatoire qui prévoit, notamment, la construction de 4 nouveaux gymnases. Deux crédits relatifs à la construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL), l'un de 6,6 millions de francs pour les études et l'autre de 7,26 millions pour l'achat du terrain, ont également été adoptés par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil.

La forte croissance démographique, actuelle et à venir, implique pour l'Etat de disposer des infrastructures nécessaires pour accueillir les jeunes au sein de la formation postobligatoire. Dans le cadre d'un rapport au postulat de M. le député Jean-Robert Yersin et consorts, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil une planification du développement du réseau des centres d'enseignement postobligatoire vaudois (gymnases et écoles professionnelles).

Concernant les gymnases, le Conseil d'Etat prévoit d'ouvrir en 2017 le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL), qui devrait remplacer l'actuel Gymnase Provence. Il planifie en outre d'ici à l'horizon 2030 trois nouveaux gymnases qu'il est prévu d'ériger à Aigle, Echallens et Rolle. Tout en accueillant les gymnasiennes et les gymnasiens des régions concernées, ces établissements permettront également de soulager la pression sur les gymnases existants ; ils contribueront de même à une meilleure répartition géographique des gymnases. Pour rappel, près de 27% des jeunes d'une génération obtiennent aujourd'hui une maturité gymnasiale, contre moins de 10% dans les années 1960.

Pour la formation professionnelle, plusieurs développements, portant sur le court à moyen terme, ont déjà été mis en œuvre ou sont d'ores et déjà planifiés. Il est notamment prévu de recourir à l'implantation de pavillons, des réaménagements de locaux ainsi que d'éventuels transferts entre les écoles. Pour le plus long terme, des synergies seront développées dans le cadre de centres d'enseignement postobligatoire avec les gymnases, notamment pour ce qui concerne les formations commerciales et la maturité professionnelle post-CFC.

La planification dans le cadre de la formation postobligatoire est soumise à de nombreuses variables telles que l'évolution démographique, la modification et la diversification de l'offre de formation, les variations dans l'attractivité des filières et des débouchés possibles, ainsi que la proximité des établissements de formation. Le rapport transmis au Grand Conseil prend en compte ces variables et propose une planification, tout en restant ouvert quant à l'évolution des paramètres.

Parmi les premiers éléments de ce dispositif figure le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL). Le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil deux crédits concernant cet objet, l'un de 6,6 millions de francs pour les études et l'autre de 7,26 millions pour l'achat du terrain, sis sur la commune de Renens.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 5 mars 2012

Renseignements

Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, 021 316 30 01
Séverin Bez, Directeur général de l'enseignement postobligatoire, 021 316 30 06

1	2	3	4	5
IC	PR	PD		
R - 5 MAI 2011				
Rép.				

COPIE

Municipalités du district d'Aigle
Monsieur P. Borloz
Syndic d'Aigle et Député
Monsieur A. Gremion
Syndic de Roche
Hôtel de Ville
1860 Aigle

Réf. : DNZ/cmn/D2978

Lausanne, le 2 mai 2011

Projet de gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Syndic d'Aigle, Monsieur le Député,
Monsieur le Syndic de Roche,

Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), m'a transmis, comme objet de ma compétence, la correspondance que vous avez adressée au Conseil d'Etat en date du 9 février 2011 au sujet du projet de gymnase dans l'Est vaudois.

Grâce à une collaboration entre le département des infrastructures (DINF) et le DFJC, la direction générale de l'enseignement postobligatoire finalise actuellement, au titre de réponse du Conseil d'Etat au postulat de Monsieur le député Jean-Robert Yersin, une étude consacrée à l'évolution et au développement des sites de formation de l'enseignement gymnasial et professionnel selon des projections établies jusqu'à l'horizon 2025 - 2030.

Cette étude sera présentée très prochainement au Conseil d'Etat. Elle prend en compte les besoins des différentes filières de la formation postobligatoire et leur implantation régionale. A ce titre, l'Est vaudois représente un potentiel identifié et reconnu tant pour l'enseignement gymnasial que pour la formation professionnelle.

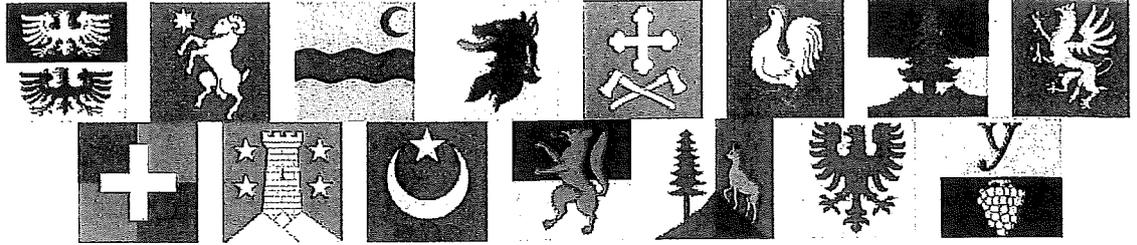
Dans l'attente de connaître les déterminations du Conseil d'Etat au sujet de l'étude susmentionnée, je vous prie de croire, Monsieur le syndic d'Aigle et député, Monsieur le syndic de Roche, à ma meilleure considération.

Le directeur général


Séverin Bez

Copie

- Mme Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat en charge du DFJC
- Municipalités de Bex, Ollon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus - Chessel, Rennaz, Gryon, Roche, Lavey-Morcles, Villeneuve, Leysin, Yvorne, Noville, Corbeyrier
- M. le Préfet du district d'Aigle



MUNICIPALITÉS DU DISTRICT D'AIGLE

Conseil d'Etat
Château cantonal
1014 Lausanne

1	2	3	4	5
R 14 FEV. 2011				
Rép.				

V/réf.
N/réf. AD/frc

Aigle, le 9 février 2011

Projet de gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 2 décembre dernier, les Syndics du District se réunissaient en assemblée à Roche. Ils ont abordé la question de gymnase dans l'Est vaudois et ont pris la position suivante, unanime, et qui vous est transmise en leur nom sous les signatures du syndic du chef lieu ainsi que de celui qui recevait la réunion.

En juin 2010, le département DFJC a annoncé que pour remédier à l'augmentation du nombre d'élèves dans le canton, il projette deux établissements dans l'Ouest lausannois et à Nyon.

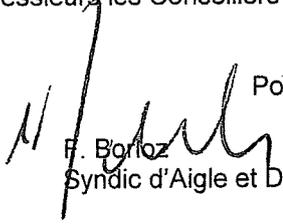
Les syndics du district relèvent que la situation dans l'Est vaudois doit être similaire à celle du canton. De plus, ils constatent que le site du CESSEV n'est pas extensible.

La Commune d'Aigle vous a déjà proposé en date du 6 juillet quatre sites potentiels.

Notre région et tous ses représentants sont à votre disposition pour étudier ou soumettre des propositions et souhaitent vivement qu'un projet de gymnase se réalise dans le Chablais afin de décharger le site de Burier. Un tel projet devrait être réfléchi dès le départ sur une base intercantonale.

Dans l'espoir que cette correspondance retiendra votre attention et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de nos sentiments distingués.

Pour les Syndics du District d'Aigle


F. Borloz
Syndic d'Aigle et Député


A. Gremion,
Syndic de Roche

Copie : Municipalités de Bex – Ollon – Ormont-Dessous – Ormont-Dessus – Chessel – Rennaz – Gryon – Roche – Lavey-Morcles – Villeneuve – Leysin – Yverne – Noville – Corbeyrier
Préfet du district d'Aigle



Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Municipalité d'Aigle
Monsieur
Joseph Dévaud
Vice-président
Case postale 500
1860 Aigle

COPIE

1	2	3	4	5
R 13 AOUT 2010				
Rép.				

Lausanne, le 10 août 2010

Projet de gymnase dans l'Est vaudois

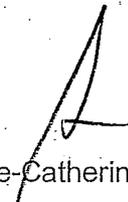
Monsieur le Vice-président,

C'est avec grand plaisir que j'ai pris connaissance, par votre courrier adressé au Conseil d'Etat en date du 6 juillet écoulé, de l'intérêt ferme manifesté par la Municipalité d'Aigle et, certainement, par les Municipalités de votre district pour la création d'un gymnase dans l'Est vaudois permettant de prendre en compte les ambitions de votre région, l'évolution de sa situation démographique et les besoins en matière de formation postobligatoire.

Je vous remercie de cet esprit d'ouverture et vous informe que le Conseil d'Etat sera saisi cet automne d'une demande d'étude d'implantation d'un établissement postobligatoire dont la nature, le volume et le calendrier doivent être définis par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire dans le cadre d'une étude en cours faisant suite aux projets de l'Ouest lausannois et de La Côte.

C'est dire que votre préoccupation est partagée et que le Conseil d'Etat ne manquera pas de prendre, en temps opportun, tout contact utile aux travaux préalables de conception du projet de création d'un gymnase dans l'Est vaudois.

Formant le vœu qu'un tel projet rencontre l'adhésion de votre district, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, à ma meilleure considération.


Anne-Catherine Lyon

Copie

- Conseil d'Etat de Vaud
- Municipalités du district d'Aigle
- M. Robert Jaggi, préfet du district d'Aigle
- ARDA (Association régionale pour le district d'Aigle)
- M. Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire



MUNICIPALITÉ D'AIGLE

Tél. 024 468 41 11
Fax 024 468 41 23
Chèques postaux 10-724-6
E-mail: administration@aigle.ch
Internet: www.aigle.ch
Case postale 500

V/réf.
N/réf. FB/frc

Au Conseil d'Etat
Place du Château
1014 Lausanne

Aigle, le 6 juillet 2010

(tout Δ r/v)

1	2	3	4	5
R - 8 JUL. 2010				
Rép.				

DFJC – Projet de gymnase dans l'Est vaudois

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Force est de constater que le nombre d'élèves est en augmentation (voir articles de presse annexés). Pour y remédier, le Département projette deux établissements dans l'Ouest lausannois et à Nyon.

A cet effet, nous nous permettons de vous communiquer nos remarques comme suit :

- La situation dans l'Est vaudois doit être similaire à celle du canton. De plus, les informations à notre disposition montrent que le site du CESSEV n'est plus extensible
- Au vu de ce qui précède, nous nous sommes penchés sur l'éventualité d'un site à Aigle notamment en prenant compte le fait que notre cité est un nœud ferroviaire important permettant de relier le Chablais et la Riviera
- Après une brève analyse ⇒ 4 sites représentent des potentialités intéressantes tout en étant proche de la gare

Dès lors, nous sommes volontiers à disposition pour une entrevue avec vos services afin de discuter plus amplement de ce projet.

Cette lettre ayant un intérêt régional évident, les Municipalités du district, la Préfecture et l'ARDA nous lisent en copie.

En espérant que cette lettre retiendra votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Vice-président :


J. Devaud



La Secrétaire :


A. Décaillet

Annexe : ment.

Copies aux : Municipalités du district – Préfecture - ARDA

Le gymnase de Burier tire l'alarme

Infrastructures • Avec l'arrivée de son 1500^{ème} élève, l'établissement scolaire de l'Est vaudois atteint sa limite en termes de capacité d'accueil. Une situation identique dans l'ensemble du canton, où tous les gymnases affichent complet.



Malgré des pavillons provisoires, qui sont devenus définitifs, et l'extension du bâtiment Enogone, le site de Burier est saturé.

Lors de l'agrandissement du bâtiment Enogone de Burier en 2006, le problème se posait déjà. Les gymnases arrivaient à saturation. Mais dans un souci d'économies financières, Anne-Catherine Lyon, Cheffe du département de la formation et de la jeunesse (DFJ), ne voulait pas entendre parler de nouvelles constructions tant que celles à disposition n'étaient pas remplies. Trois ans après, les bâtiments débordent. Tous les gymnases du canton affichent complet.

Un exemple parmi d'autres

Avec l'arrivée de son 1500^{ème} élève, fêté il y a peu, la directrice du gymnase de Burier, Christine Schwab, tire la sonnette d'alarme: «Si nous devions dédoubler une classe, nous n'aurions pas les moyens de le faire, car nous n'avons plus de place à disposition. Nous avons atteint la limite en termes de capacité d'accueil. Et la situation est identique pour tous les établissements du canton».

La capacité maximum de l'établissement est de 63 classes. En 2006, il était question, à cause du manque de places, de plafonner à 65 classes. Or, en 2009, le gymnase de Burier compte 68 classes, dont 10 itinérantes qui ne possèdent pas de locaux attribués. Sans compter la salle des maîtres qui, prévue pour 120 personnes, doit accueillir 154 maîtres. «Dans l'idéal, il faudrait avoir 58 classes pour pouvoir fournir des locaux à tous et pour que le gymnase reste à une taille humaine. Nous arrivons à des situations critiques qui génèrent des tensions. Jusqu'à maintenant, nous avons pu les gérer, mais si le site augmente sa taille, cela ne sera plus possible», confie la directrice.

Statistiques mal évaluées?

Selon les statistiques émises en 2006, une «décroissance» était prévue à partir de 2009-2010, mais c'était sans compter la forte croissance démographique dans le canton, son dynamisme économique, son attractivité, sans oublier les accords bilatéraux. «Depuis la mise en place des accords bilatéraux, nous avons au moins une fois par mois une inscription d'un élève venant de l'étranger au gymnase», explique Christine Schwab. Un autre effet pervers est le temps. Entre le projet et la construction, le temps s'écoule et les classes se remplissent. Une fois la nouvelle construction en fonction, elle se retrouve déjà saturée.

Au canton, Anne-Catherine Lyon, annonce que le Conseil d'Etat vient de décider, le 11 novembre, de créer pour la rentrée 2010-2011 un nouveau gymnase dans l'Ouest lausannois, à l'avenue de Provence. Ces locaux seront loués pour 5 à 10 ans, durée qui permettra la construction d'un nouveau gymnase soit à Malley, soit à Renens. Quid de l'Est du canton? «Pour l'heure, nous allons étape par étape. Et c'est l'Ouest lausannois qui connaît la plus forte augmentation démographique. Mais, nous portons également une très forte attention sur l'Est du canton, car notre volonté est de développer harmonieusement le canton», précise la conseillère d'Etat. Reste que pour les années à venir, certains gymnasiens devront se déplacer à l'Ouest du canton.

Texte et photo: Sandra Giampetruzzi

Publié par 24 heures (<http://www.24heures.ch>)

[Accueil](#) > [Vaud & Régions](#) > [Contenu](#)

FORMATION | L'avenue de Provence, à l'ouest de la ville, accueillera à la prochaine rentrée le onzième établissement secondaire supérieur du canton. Pour informer la Municipalité, Anne-Catherine Lyon a envoyé un texto.



© ARC / JEAN-BERNARD SIEBER-A | Anne-Catherine Lyon a envoyé durant une séance du Conseil d'Etat un SMS à deux des municipaux lausannois pour les avertir de l'ouverture d'un gymnase provisoire dans l'ouest de la ville. Depuis le double mandat de Daniel Brélaz et d'Olivier Français, les séances de Municipalité ont été déplacées, et ont lieu le même jour que celles du Conseil d'Etat, c'est-à-dire le mercredi.

JULIEN PIDOUX | 12.12.2009 | 00:06

Dans moins d'un an, le canton de Vaud comptera un nouveau gymnase, dans l'Ouest lausannois. Et que fait le Conseil d'Etat quand il décide d'ouvrir un nouvel établissement à Montelly, certes provisoire, afin de prévenir les autorités lausannoises que 450 nouveaux élèves vont débarquer sur son territoire? Il envoie un SMS.

Anne-Catherine Lyon a en effet envoyé un texto à deux des municipaux – socialistes – de la capitale afin de leur annoncer «en live» la décision du Conseil d'Etat. En l'occurrence Oscar Tosato, directeur des Ecoles, et Silvia Zamora, en charge de la Culture, du Logement et du Patrimoine, ont été les premiers avertis.

Du coup, leur collègue radical Olivier Français s'est retrouvé mal pris lorsqu'il a fallu répondre à une question posée par une conseillère communale – radicale – sur le sujet. «J'ai appris pour ma part dans la presse qu'un gymnase provisoire allait ouvrir ses portes à la prochaine rentrée à Montelly», relève Olivier Français, directeur des Travaux, dont les services vont devoir procéder à des aménagements autour du futur